

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2012

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 29 NOVEMBRE 2012 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable

Finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques

- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013
- BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- BUDGET ANNEXE DE L'EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
- BUDGET ANNEXE RÉGIE ÉLISPACE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
- COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2012 DE LA COMMISSION CONSULTIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2011 DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC.
- AVENANT N°2 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER SAINT JEAN
- CRÉATION DE POSTES EMPLOIS D'AVENIR
- TRANSFERT DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Administration générale, travaux et vie associative

- CRÉATION DE L'ASSOCIATION «PARIS-LONDRES -BEAUVAIS-PICARDIE»

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AFM TÉLÉTHON

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE BEAUVAIS (APMB)

- AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2012 6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

- AVENANT N°4 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM

Emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2012 - FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- ADHÉSION ANNUELLE AU CLUB DES MAIRES DE LA RÉNOVATION URBAINE (CMRU)

Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire

- LES PATRIMOINES DE FRANCE - EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE JARDIN DU LUXEMBOURG, PARIS - 2013

- CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2013 - (C.L.E.A.) - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Urbanisme, circulation et stationnement, environnement

- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR L'EXERCICE 2011

- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC SUR L'EXERCICE 2011

- APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. EN VUE DE LA SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PAN COUPÉ RUE DES TEINTURIERS

- RÉTROCESSION À LA VILLE D'UNE PARCELLE RUE DES CAPUCINS

- **LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE - VENTE DE LOTS**

- **VENTE DE TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS - LOTISSEMENT AGEL 1**

- **VENTE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ SFR**

- **MODIFICATION DES PLANS D'ALIGNEMENT RUE DU METZ - IMPASSE FERMEPIN**

- **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIÉE POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE**

- **GRATUITÉ DU STATIONNEMENT PENDANT 1 HEURE LORS DES FÉRIES DE NOËL ET LA PÉRIODE DES SOLDES DANS LE CENTRE VILLE DE BEAUVAIS**

Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse

- **AFFAIRES SCOLAIRES - CONVENTIONS AVEC LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

- **AFFAIRES SCOLAIRES - SUBVENTIONS TRANSPORTS 2013**

- **AFFAIRES SCOLAIRES - SUBVENTION RÉSEAUX ÉCLAIR (SOLDE)**

- **AFFAIRES SCOLAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ÉCOLES : PAC AEC ET CLASSES COOPÉRATIVES**

- **AFFAIRES SCOLAIRES - CLASSES DE DÉCOUVERTES 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} TRIMESTRES 2012-2013**

- **AFFAIRES SCOLAIRES - ÉCOLES MATERNELLES (FÊTES DE FIN D'ANNÉE)**

- **ALSH - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Sécurité, prévention de la délinquance

- **CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DU SUIVI RENFORCÉ DES PERSONNES SORTANT DE DÉTENTION**

- **SUBVENTION ASSOCIATION ENTRAIDE : GROUPE DE PAROLES POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

Sport, jeunesse

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

- **ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2012 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE**

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE «VILLE VIE VACANCES» - ACTIONS 2013**

- **«LA TRANQUAR BEAUVAIS» DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES DROITS D'INSCRIPTION ET MODIFICATION DE LA GRILLE DES PRIX**

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 22 novembre 2012.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, bonsoir à tous. Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce conseil municipal. Je vous propose de désigner Hélène DE NATTES-PIERON comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Je confie donc à Hélène de NATTES-PIERON le secrétariat de séance, et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le jeudi 29 novembre 2012 à dix huit heures trente,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Odette BLEIN, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DACUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA (absent au dossier n° 1, arrivé au dossier n° 2), Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE (représenté par M. PIA, arrivé au dossier n° 2), Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI (représentée par Mme BRAMARD-EMPEREUR, arrivée au dossier n°2), Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Brigitte CARPENTIER, Mme Sylvie HOUSSIN (représentée par M. RAHOUI, arrivée au dossier n°2), Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, Mme Fatima LEFRANC, M. Xavier CNOCKAERT, M. Mehdi RAHOUI

POUVOIRS : Mme Corinne CORILLION à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Cécile PARAGE-LALOI à Mme Catherine THIEBLIN, M. Armand BORGNE à Mme Caroline CAYEUX, Mme Béatrice PERNIER à Mme Hélène DE NATTES, Mme Malika BOUBEKER à Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Sébastien CHENU à M. Jacques DORIDAM, M. Thierry AURY à Mme Fatima LEFRANC.

Date d'affichage :	06/12/2012
Date de la convocation :	22/11/2012
Nombre de présents :	34 au dossier n° 1 38 à partir du dossier n° 2
Nombre de votants :	44 au dossier n° 1 45 à partir du dossier n° 2

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Septembre 2012. Avez-vous des remarques, des questions ? Je considère qu'il est donc adopté à l'unanimité. Vous avez sur table, tout d'abord, un vœu

en faveur d'une mobilisation pour un TGV passant par Beauvais, puis nous viendrons à une motion concernant le Théâtre du Beauvaisis.

Concernant le passage du TGV à Beauvais, je voudrais vous rappeler le texte de ce vœu :

« Le schéma national des infrastructures de transport, actuellement en cours d'élaboration, prend acte de la nécessité de l'ouverture d'une ligne à grande vitesse reliant Paris à Londres, plaçant ces deux capitales à deux heures l'une de l'autre. Deux tracés s'opposent : l'un par Amiens, l'autre par Rouen. Une commission composée de parlementaires et de personnalités qualifiées, est chargée d'évaluer le SNIT, et de faire les propositions pour l'élaboration d'un document-cadre de la mobilité durable. Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie a été soumis à débat public entre le 3 Octobre 2011 et le 3 Février 2012. Au titre de ce projet, Rouen devrait bénéficier d'ici 2020 d'une connexion au réseau de ligne à grande vitesse, alors que la capitale picarde resterait non connectée. Pour cette raison, le tracé de la ligne TGV Paris-Londres, via Amiens, qui est le plus direct, doit être défendu prioritairement au trajet par Rouen. Dans le cadre de ce projet, la liaison TGV Paris-Amiens par Beauvais s'impose désormais comme une évidence au regard des enjeux de la mobilité durable. En effet, la desserte de Paris en TGV a longtemps reposé sur les seules gares parisiennes, auxquelles sont adjointes les trois gares franciliennes, mises en service depuis le milieu des années 90 : Aéroport Charles de Gaulle, Masy, et Marne La Vallée, toutes situées sur un arc Nord-Est, Sud-Ouest, laissant à l'écart le Nord-Ouest de l'Île de France. Dans ce contexte, la liaison Paris-Amiens était vue comme imposant un passage par Roissy, lequel éloignait la ligne LGV Paris-Londres de Beauvais. Or, un point nouveau est ressorti du débat public sur le projet Paris-Normandie, validé par une décision du conseil d'administration de Réseau Ferré de France du 5 Avril dernier, qui permet de penser différemment le tracé de la ligne Paris-Londres par Amiens. Concrètement, le principe de la création d'un grand « hub » ferroviaire dans le quart Nord-Ouest francilien est désormais admis. Un fort consensus s'étant engagé pour la création d'une gare nouvelle dans le secteur de Nanterre-La Folie, reliée en lignes à La Défense et Paris. Dès lors, la liaison Paris-Amiens n'est plus tributaire du point de passage obligé par la gare TGV de Roissy, et pourrait suivre un tracé via cette nouvelle gare TGV créée dans le quart Nord-Ouest de l'Île de France. Passant par Beauvais, ce tracé alternatif est pleinement conforme aux ambitions des divers documents de planification adoptés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et la ville de Beauvais, qu'il s'agisse du plan de déplacement urbain, ou encore du schéma de cohérence territoriale, qui prévoit en particulier le renforcement de l'attractivité du territoire au sein de la région, l'affirmation du positionnement européen de notre territoire et son ouverture sur le bassin Picardie-Normandie-Paris. Un tracé Paris-Amiens-Londres, via Beauvais serait celui du meilleur compromis territorial, car il permettrait, outre la liaison Paris-Londres, de créer une nouvelle liaison province-province

Ligne Grande Vitesse, entre Rouen et Amiens, via la gare nouvelle dans le secteur de Nanterre-La Folie et Beauvais, en même temps qu'il permettrait la circulation de rames LGV entre Rouen et Londres par Beauvais et Amiens. De plus, il serait celui du meilleur compromis multimodal. En effet, le territoire du Beauvaisis est le seul sur l'ensemble des hypothèses de tracé de lignes entre Paris et Londres, à pouvoir apporter une réponse multimodale correspondant aux orientations européennes, et conforme à l'article 12 de la loi de programmation, portant mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 Août 2009, qui encourage la connexion de grandes plates-formes aéroportuaires, avec le réseau de lignes à grande vitesse. L'aéroport de Beauvais-Tillé, classé 9ème de France, lié à l'autoroute A16, donne donc une véritable légitimité à un projet de tracé alternatif entre Paris et Amiens via Beauvais.

Enfin, il serait le meilleur projet possible pour les communes de l'Oise, il existe aujourd'hui plus de 200 gares TGV en France, dont une seule en Picardie. Cette gare dite « Haute Picardie », excentrée puisque située en dehors de toutes grandes villes, à 45 kilomètres d'Amiens et 40 kilomètres de Saint Quentin, n'est pas connectée au réseau ferroviaire régional. Pour ces raisons, son attractivité en dehors de la Somme est limitée. Ainsi, seulement 8% des voyageurs en provenance du département de l'Oise l'utilisent, 77% d'entre eux choisissant de se rendre à Paris pour prendre le TGV, et 15% transitent par Roissy.

Une future ligne Paris-Londres par Beauvais est donc l'assurance pour une très large majorité des habitants de ce département de pouvoir accéder à la grande vitesse ferroviaire sur des voyages longue distance, sans subir la contrainte et les coûts d'un transit quasi obligé par Paris ou Roissy.

Considérant l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus, la ville de Beauvais, inscrite au cœur d'un territoire fort de 80 000 habitants, d'un bassin de près de 50 000 emplois, d'une renommée touristique qui va en se renforçant, et d'infrastructures de transports modernisées depuis dix ans (l'aéroport et l'autoroute), qui est lui-même inscrit dans le territoire encore plus vaste du grand Beauvaisis, entend bien prendre pleinement sa part dans le débat sur la future ligne LGV Paris-Londres. Ainsi, les élus du conseil municipal forment le vœu qu'un tracé depuis l'Ouest parisien, permettant de relier directement Paris-La Défense à La City de Londres, par une ligne passant entre le grand Paris et Amiens, via Beauvais soit étudié, qu'un tracé La Défense-Beauvais-Amiens-Londres soit reconnu comme une alternative crédible au projet de tracé actuellement en concurrence sur le projet de ligne Paris-Londres, conformément aux grandes orientations fixées à l'échelle européenne et nationale pour une mobilité durable. »

Voilà mes chers collègues, le vœu que je vous propose d'adopter. Avez-vous des questions ?

M. RAHOUI : Au risque de vous surprendre, nous allons voter ce vœu, car sur le fond, sur l'idée elle-même, avoir de l'ambition pour notre ville est quelque chose de très positif, surtout lorsque l'on veut moder-

niser notre cité, la rendre plus attractive. Néanmoins, nous souhaitons attirer votre attention sur les priorités et les urgences qui doivent être les nôtres avant ce projet. Comme l'a plus méchamment rappelé votre ami Monsieur Gonnot, ce projet ne peut être réalisé à court terme. Lorsque nous parlons d'urgence en termes de déplacements et transports dans notre ville, nous évoquons notamment les déplacements en transports urbains, les transports en commun. Sur ce point, de véritables réflexions et solutions doivent être apportées. Nous espérons que vous serez sensible à ce point, mais l'opposition sur ce vœu n'a pas lieu d'être. Je vous donne même un scoop, nous allons voter la délibération à venir, mais tenons compte de ce qu'il se passe dans notre ville, n'oublions pas les priorités qui sont celles des Beauvaisiens, en termes de transports urbains. C'est un sujet qu'il faut gérer immédiatement, nous ne pourrions pas attendre les 25 ans nécessaires au minimum, pour voir l'arrivée du TGV à Beauvais.

Mme Le MAIRE : Merci Monsieur Rahoui de partager avec nous cette ambition pour la ville. Vous savez tout comme nous que, pour ces projets, si nous ne prenons pas date vingt ans à l'avance, je vais faire une plaisanterie : « le train passe et on le regarde passer ». Toutefois, sur les transports urbains, je suis sûre que Monsieur Jean Luc Bourgeois, qui veut intervenir, va vous répondre, je donnerai ensuite la parole à Madame Rouibi.

M. BOURGEOIS : Je me réjouis de votre position d'aujourd'hui. Le conseil municipal doit être solidaire sur des dossiers de cette nature. Il s'agit d'un projet à très long terme, 20 ou 30 ans, il faut prendre date et c'est dans cet esprit que cette motion est présentée.

La progression de l'état d'esprit aujourd'hui est réelle, car s'il y avait eu une telle cohésion au 19^{ème} siècle, nous n'aurions peut-être pas été écartés du chemin de fer. N'oubliez pas que si la grande ligne est passée en 1846 par Creil et Clermont, il a fallu attendre 1875 pour que la ville de Beauvais soit reliée à la capitale par le chemin de fer. Tout cela, parce qu'à l'époque, des dissonances venant notamment des syndicats de voituriers et cochers, avaient semé le doute dans la tête du ministre en résidence à Paris.

Nous nous réjouissons donc, et ne perdons pas de vue non plus le court terme. Vous avez évoqué le tramway, nous devons voir quel est le moyen de transport le plus adapté, il doit être compatible avec les infrastructures de la ville, et le problème de l'exiguïté du centre ville pose des contraintes particulières.

Nous discutons chaque jour de la révision globale du réseau de transports en commun, le dossier est difficile à Beauvais, à chaque fois que des travaux ont lieu, les bus prennent du retard. Je ne cache pas la vérité, nous avons débattu pendant 2h30, il y a quelques jours, avec le comité des usagers, pour que les bus passent à l'heure. Il est facile de dire que les bus doivent passer à l'heure, mais dans une cité comme la nôtre, où nous avons très peu de larges artères, c'est loin d'être évident. Croyez bien que le sujet des transports est un sujet majeur, qui dépasse tous les courants, comme vous le prouvez ce soir, nous investissons beaucoup, nous avons un budget qui n'a jamais été aussi important au niveau de l'agglomération. Il faudra transférer 1,5 M€ du budget principal

sur le budget transports, pour parvenir à assurer le réseau actuel. Cela nécessite des investissements très lourds, le système de financement actuel peut être révisé, car il ne donne pas beaucoup de marge de manœuvres pour des villes moyennes comme la nôtre. La ville d'Amiens a des marges plus importantes, car les taux de perception sur le versement transports sont plus conséquents. Des évolutions sont souhaitables, car au sein d'une ville moyenne comme la nôtre, nous ne devons pas être étranglés par des problèmes budgétaires. Je vous rassure, le sujet est très difficile, mais nous y travaillons tous les jours, afin d'étudier des systèmes plus modernes pour l'avenir.

Mme ROUBI : Un sujet devrait être développé en urgence : la ligne Beauvais-Creil en train, car le barreau Roissy-Creil n'est pas pour dans 20 ou 30 ans, mais bien plus tôt. Cette semaine, une grève a lieu depuis lundi sur la ligne Paris-Beauvais, mais si vous fréquentez la ligne Beauvais-Creil, vous verrez qu'elle est loin d'être sensationnelle. Ce problème est beaucoup plus urgent que la ligne TGV à Beauvais dans 30 ans.

D'autre part, dans votre motion, vous mentionnez l'aéroport Beauvais-Tillé, si nous développons son accès par le TGV, un développement de cet aéroport sera automatiquement induit. Dans vos interventions récentes au conseil d'Agglomération, il me semble que vous donniez à chaque fois l'assurance que vous alliez vous battre, afin que le développement de l'aéroport reste raisonnable. Il me paraît donc paradoxal de vouloir limiter le développement de l'aéroport de Beauvais, et dans le même temps, vouloir le passage du TGV dans notre ville, qui aura pour conséquence l'essor de celui-ci.

Mme Le MAIRE : Pour vous répondre sur l'aéroport, je passerai la parole à Franck Pia. Concernant la ligne Beauvais-Creil, je vous assure à la fois de ma vigilance, et de l'engagement de mes collègues. Nous siégeons au sein du Syndicat Mixte de l'aéroport Beauvais-Tillé, il n'a jamais été question de créer un « hub », nous sommes très soucieux de maintenir le couvre-feu, seule garantie d'une certaine qualité de vie pour les riverains, et d'un développement maîtrisé.

Je rappelle ce que j'ai déjà dit ici, à maintes reprises, pour que l'aéroport se développe au-delà de nos souhaits, il aurait fallu créer une deuxième piste, ce n'est et ne sera pas possible.

L'aéroport est une plate-forme complémentaire, en quittant celui-ci, vous pourrez éviter les cars routiers, et faire venir une meilleure qualité de transports et de liens vers l'Angleterre ou l'Île de France. Nous sommes totalement sur la même ligne Madame Rouibi, nous parlons de développement maîtrisé, avec le Conseil Général et le Conseil Régional nous veillons à la protection de l'environnement et des riverains. Je tenais à vous rassurer sur la place de l'aéroport dans le développement de notre territoire.

M. PIA : Nous sommes conscients des difficultés sur la ligne Creil-Beauvais. Il s'agit d'une compétence du Conseil Régional, le président à privilégié la ligne Roissy-Creil. Cela dit, nous avons une commission permanente demain, Madame Fatima Abla, conseillère régionale, sait de quoi je parle. Nous serons certainement amenés à en rediscuter puisqu'une

délibération est prévue pour l'amélioration de la ligne Beauvais-Creil.

Mme LEFRANC : Le groupe Front de Gauche Citoyen ne participera pas au vote, pour des raisons déjà évoquées, notamment les travaux qui pourraient améliorer les lignes actuelles, mais aussi les coûts, nous ne les avons pas entièrement. Madame le Maire, vous avez voté pour la baisse des dépenses publiques, nous ne comprenons donc pas très bien votre démarche d'aujourd'hui.

Mme Le MAIRE : Je vais essayer de repréciser les choses : il s'agit d'une prise de position pour une vision d'avenir à long terme, qui n'est pas incompatible avec les économies de dépenses publiques. Nous y reviendrons tout à l'heure, l'investissement public crée de l'emploi et du développement économique. Je respecte votre vote.

M. DORIDAM : Pour compléter ce qu'a dit Monsieur Pia, nous travaillons avec d'autres villes au sein de l'association « Villes Ferrées Picardie ». Il est clair qu'à partir du moment où il y aura Creil-Roissy, l'idée des maires sera de soutenir aussi une étoile jusqu'à Beauvais. La ligne Beauvais-Creil est prioritaire, Jean Luc Bourgeois a travaillé sur une amélioration des infrastructures, le dossier avance, il est à l'horizon 2020, donc du moyen terme ; il n'est pas oublié, mais pas si simple que cela ; les collectivités doivent être autour de la table, c'est le cas, et nous progressons.

Mme ABLA : Madame le Maire, chers collègues, le groupe Beauvais Solidarité est pour tout ce qui peut contribuer au développement de notre ville et du Beauvaisis. Notre ville souffre énormément de la mauvaise qualité de la liaison sur la région parisienne, notamment pour les nombreuses personnes y travaillant. Ce projet, qui nous le savons, est du moyen/long terme, j'espère plutôt moyen que long, donnerait un souffle important au développement de notre territoire. Ainsi, assurément, nous sommes pour.

Mme Le MAIRE : Merci mes chers collègues, avant de passer au vote, je tiens à vous donner cette information : de très nombreuses communes de l'Oise et d'autres départements ont signé cette pétition. Ma collègue sénateur-maire de Calais, Madame Bouchart, a accepté de faire partie d'un comité de réflexion, ainsi que des maires du Val d'Oise, le maire de Puteaux. Nous sommes prêts à organiser une table ronde, car ce sont dans les mois qui viennent que les tracés vont se décider, même si ce sont des réalisations d'avenir, nous sommes à la croisée des chemins. Nous devons décider si c'est Rouen ou Beauvais-Amiens, ce n'est pas une utopie que nous vous proposons de poursuivre.

Je mets aux voix, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 refus de vote, a approuvé le vœu en faveur d'une mobilisation pour un TGV à Beauvais.

Je vous propose maintenant une motion qui concerne le Théâtre du Beauvaisis, et malheureusement à propos du désengagement financier du Conseil Régional de Picardie. Je passe la parole à Franck PIA.

MOTION

M. PIA : Lors de la réunion de la commission permanente du Conseil Régional de Picardie, réunie en séance plénière le 28 Septembre 2012, il a été décidé de réduire de 36% la subvention de fonctionnement du théâtre du Beauvaisis pour l'année 2012. Cette décision, motivée par la volonté du Conseil Régional de Picardie de compenser la baisse des moyens envisagée par les services de l'État, sur la scène conventionnée la faïencerie de Creil, porte directement atteinte à la programmation et l'action artistique du théâtre, elle engendrera inévitablement un déficit pour 2012.

Considérant que cette décision régionale ne saurait se justifier par l'activité du théâtre du Beauvaisis, qui a rempli tous les objectifs de fréquentation, d'ouverture, et de développement artistique, cette décision budgétaire, intervenue brusquement, apparaît comme dénuée de motifs réels. En effet, la concurrence territoriale motivant cette décision arbitraire, porte délibérément atteinte au théâtre du Beauvaisis, qui, inscrit dans une démarche de préfiguration de scène nationale, avec le théâtre de Compiègne, se trouve être le seul établissement soumis à une coupe budgétaire d'une telle importance. Creil passe de 250 000 € d'aide de la région en 2011, passe à près de 295 000 € en 2012, Compiègne voit sa subvention diminuée de 5 000 €, quant à nous, Beauvais passe de 110 000 € en 2011 à 71 320 € en 2012, sachant que dans le budget transmis au Conseil Régional, le théâtre du Beauvaisis avait demandé le même montant que la subvention accordée en 2011.

Estimant que cette décision régionale nie l'engagement et le travail accompli par les équipes du théâtre du Beauvaisis qui se battent quotidiennement pour offrir à nos concitoyens une offre artistique et culturelle de qualité.

Considérant enfin, que cette décision annoncée à seulement trois mois de la clôture de l'exercice budgétaire 2012, est inacceptable tant sur le fond, que sur la forme, les membres du conseil municipal demandent solennellement au Président du Conseil Régional, le maintien pour 2012, d'un niveau de subvention égal à celui de 2011, afin de préserver l'équilibre budgétaire du théâtre du Beauvaisis, la mise en œuvre pour 2013, de subventions égales pour les trois théâtres, comme le font d'ailleurs l'État, et le Conseil général de l'Oise.

Un soutien indéfectible et équitable aux établissements bénéficiaires du label Scène Nationale en préfiguration, leur permettant ainsi de s'organiser dans l'intérêt exclusif du rayonnement culturel de notre territoire, et de l'accès pour tous à la culture.

M. RAHOUI : Cette motion est bien différente de la première, d'une part parce qu'elle est polémique, d'autre part, parce qu'elle est fautive, par rapport au registre des chiffres. On nous annonce que Beauvais a reçu de la part de la Région en 2012, 71 320 €, c'est totalement faux. Une première subvention de 71 320 € a été en effet versée, mais elle a été complétée par une autre subvention de 25 900 €, elles s'additionnent, donc.

Je ne veux pas m'exprimer à la place des deux conseillers régionaux ici présents, mais la Région a fait savoir qu'une enveloppe supplémentaire d'environ

20 000 € pourrait être attribuée, faisant passer la subvention totale du théâtre à 117 000 €, au lieu de 110 000 € cette année. Notre structure va donc obtenir plus que ce qu'elle n'avait auparavant.

Sur le principe et sur le fond, il est plutôt maladroit de comparer les communes, et d'essayer de polémiquer dans ce registre. J'ai beaucoup entendu de polémiques concernant la ville de Creil, je crois qu'ils ont plus de subventions car ils sont dans un autre contexte social et culturel que le nôtre, et que c'est ce qui a toujours primé lors des attributions de subventions. Vous connaissez les indicateurs locaux de la ville de Creil, les fermetures d'usines, le chômage bien plus élevé que chez nous, ils existent et justifient le fait qu'ils obtiennent plus de subventions que notre théâtre. Il ne faut pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Mme Le MAIRE : Je veux bien vous suivre sur un certain nombre de vos remarques, mais ne le puis sur l'égalité entre Creil, Beauvais et Compiègne. Si nous nous comparons à Compiègne, nous pourrions estimer que nous avons plus de besoins culturels pour les différents quartiers de notre ville qu'eux, mais le problème n'est pas là. Nous n'en sommes pas à quantifier les subventions culturelles, d'autant que nous nous étions acheminés vers un partenariat tripartite Beauvais-Creil-Compiègne, sur la labellisation Scène Nationale.

Aujourd'hui le problème du rééquilibrage, pour des raisons que je ne me permettrais pas de juger, et ce n'est pas le lieu d'y revenir, fait que Creil a perdu sa subvention de scène conventionnée. Je peux donc comprendre que le Président du Conseil régional souhaite les aider pour redémarrer, un nouveau directeur est en place, mais pas au détriment de Beauvais. Notre délibération n'est pas polémique, vous nous dites qu'ils ont plus de besoins, peut être, mais ce n'est pas une raison pour créer des déficits chez le voisin. Si vous le comprenez, vous devriez partager mon étonnement d'être pénalisés alors que nous avons une équipe qui se donne du mal, qui a validé la procédure des scènes conventionnées, et qui passe dans le processus du label Scène Nationale. Vous devriez être fier que votre ville ait un théâtre labellisé scène nationale. Nous partageons ce label avec Compiègne, mais nous attendons avec grand plaisir que Creil nous rejoigne. Nous nous retrouvons « plantés » parce que subitement, en cours de programmation, nous sommes informés que nous aurons telle somme en moins. L'argent que vous évoquez comme rendu, est destiné à des actions, et n'a aucun rapport avec le budget global de fonctionnement du théâtre. C'est la subvention de fonctionnement qui a été amputée, et je déplore, que sous prétexte d'égalité, il y ait une pénalité pour une autre équipe.

M. RAHOU : J'ai bien entendu Madame le Maire, néanmoins, l'addition prouve un résultat de 117 000 €. Je sais qu'en ce moment à l'UMP, vous avez des difficultés avec les additions, nous n'allons pas appeler la COCOE, pour connaître le total de la subvention, mais ce sont bien 117 000 € qui vont être versés au théâtre.

M. PIA : Je vous félicite M. Rahoui, vous êtes un excellent ambassadeur de la ville de Creil, mais nous sommes ici pour défendre le Théâtre du Beauvaisis,

et la ville de Beauvais. Concernant les chiffres que vous contestez, et les additions que nous ne saurions pas faire, il vous appartient de bien réexaminer tous les dossiers concernant le financement du théâtre. Les 25 000 € que vous évoquez, Madame le Maire l'a dit, ne sont pas une subvention de fonctionnement, mais bien le financement d'actions, tout comme pour la Faïencerie de Creil. La subvention de fonctionnement est passée de 110 000 € à 71 320 €. Les chiffres sont là, et ce serait une extrême mauvaise foi de votre part, de nier cette réalité. Je confirme 36% de baisse, et lorsque j'ai interpellé le président du Conseil Régional sur cette question, il a bien évité de me répondre, glissant, très embêté, sur le sujet des Scènes Nationales.

Concernant la baisse des efforts de l'État, Madame le Maire l'a rappelé, Creil a perdu la Scène Nationale, pourtant, et je l'ai vérifié, l'État a maintenu le montant de sa subvention. Quand le président du Conseil régional nous dit que nous compensons une baisse de la subvention de l'État, c'est faux et inadmissible, d'autant que nous n'avons pas à subir les baisses des subventions de l'État sur la Faïencerie : c'est une contre-vérité de dire que la subvention de l'État a été diminuée, au regard des budgets.

Mme ABLA : Je vous le disais précédemment, tout ce qui peut contribuer au développement et au rayonnement de notre ville aura mon soutien. Cela peut vous paraître paradoxal, je suis conseillère régionale de Picardie, je siège dans la majorité, et ce traitement vis-à-vis de notre théâtre me consterne. Je suis contre les propos de Monsieur Rahoui. La baisse de subvention de fonctionnement du Théâtre du Beauvais à bien été subie, pas de 36%, mais de 35, 45% très précisément. On n'a pas le droit de baisser le budget de fonctionnement d'une structure aussi importante que le théâtre du Beauvaisis, sans l'en avoir préalablement informé, ils n'ont été informés que le 1^{er} Octobre. Il s'agit d'une activité culturelle importante qui repose sur un travail de longue haleine. Le théâtre doit savoir préalablement le budget dont il dispose, afin de contacter des artistes, des compagnies. Je ne suis pas pour déshabiller Pierre et habiller Paul. En tant que conseillère régionale, et conseillère municipale, ma ville aura mon soutien et je voterai cette motion.

M. RAHOU : Je suis surpris que l'on puisse voter pour un budget à Amiens et le contredire ici à Beauvais, mais chacun a le droit d'assumer ses positions comme il l'entend. Nous n'allons pas tomber d'accord sur les chiffres, nous maintenons ceux que nous avons avancés, et nous voterons contre cette motion.

Mme Le MAIRE : J'ai bien compris, Monsieur Rahoui, que votre groupe soutenait en priorité le théâtre de Creil et non celui de Beauvais.

Mme ABLA : J'ai oublié de rajouter une chose : mon cher Mehdi, tu confonds le budget de fonctionnement avec celui des actions spécifiques menées par exemple, en direction des lycées, ou le partenariat avec les compagnies rurales. Le budget de fonctionnement est différent de celui des actions, qui s'ajoute pour les théâtres, que ce soit Creil ou Compiègne.

Mme FIZET-GORIN : Je tenais à rappeler l'histoire : le ministère avait préconisé une scène natio-

nale de l'Oise, partagée entre Beauvais, Creil et Compiègne. Beauvais et Compiègne ont immédiatement accepté de travailler ensemble, pour des raisons de budget qui ne m'appartiennent pas, Creil a refusé de partager cette configuration. L'État a donc accordé le label Scène Nationale en préfiguration, dans un premier temps à Beauvais et Compiègne, tout en réservant pour l'avenir, la participation de Creil. Pour cette raison, Beauvais et Compiègne ont bénéficié d'une somme de l'État de 60 000 €, à l'inverse de Creil qui n'a pas participé à la préfiguration. Si l'année prochaine, Creil décide de rejoindre les deux autres théâtres, et de travailler avec eux pour une scène nationale de l'Oise, forcément, la somme accordée par l'État, sera partagée entre les trois. Pour faire un petit clin d'œil, je trouve cela mesquin, et du domaine de l'enfantillage, le Conseil Régional semble agir comme un père de famille un peu pervers qui décide de récompenser l'enfant qui ne veut pas jouer avec ses frères et sœurs.

Mme ABLA : Ma chère Marie-Anne, concernant la préfiguration de la scène nationale, rappelons quelques points : Beauvais, Compiègne et Creil ont travaillé pour la préfiguration, à la demande de la DRAC, le directeur du théâtre de Creil était partie prenante. En Avril 2010, la ville de Creil annonce qu'elle ne suit pas l'avis de son directeur, en Juin 2010, le directeur de la Faïencerie est débarqué, et la ville de Creil veut jouer seule la partition, cette situation est anormale, nous sommes dans l'Oise et nous devons jouer la partition à trois.

Mme Le MAIRE : Je me permets de rappeler que le Président est celui de la Région, il s'agit de trois villes de l'Oise, à ce titre, elles devraient bénéficier d'un traitement égal.

Chers collègues, nous passons au vote. J'ai bien compris que le groupe de Monsieur Rahoui vote contre, vous aussi, nous sommes 42 votants, vous êtes 7 contre, 35 votent pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 7 voix contre, a approuvé la motion.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au « rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » permet la mise en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle de l'environnement II), repris aux articles L2311-1-1 et D2311-15 du code général des collectivités territoriales, et prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000

habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les nouveaux articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » que sont :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant.

L'objet de cette délibération est donc d'attester que le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Beauvais a bien été présenté en conseil municipal préalablement au débat sur le projet de budget.

Le rapport qui vous a été transmis, reprend la trame du rapport de 2011 et le complète pour les actions entreprises en 2012 en matière de développement durable. Cette mise à jour, matérialisée par un cadre grisé, permet de marquer les améliorations apportées.

De plus, dans un souci de cohérence, la stratégie de l'Agenda 21 de la ville de Beauvais et le projet de territoire de développement durable « Prospective 21 » de la communauté d'agglomération du Beauvaisis ont été repris dans chaque finalité.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais.

M. BOURGEOIS : Il ne s'agit pas à proprement parler d'une délibération, mais d'une présentation au conseil municipal de la situation en matière de développement durable. La loi « Grenelle II » prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération communale de plus de 50 000 habitants, l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Il est présenté par l'exécutif de la collectivité avant le débat d'orientation budgétaire. Ce rapport est tout à fait codifié dans sa forme, avant de donner la parole à Monsieur Guillaume Sergeant, responsable du développement durable sur la ville et la communauté d'agglomération du Beauvaisis, j'ajoute que la loi ne prévoit pas que cette présentation donne lieu à vote, ou débat. Il s'agit d'attester que ce rapport a bien été présenté au conseil municipal, préalablement au débat du projet sur le budget. Le rapport qui vous a été transmis reprend la trame de celui de l'an passé, il est complété par les nombreuses actions entreprises en 2012 en matière de développement durable. Cette mise à jour, vous le constaterez lors de la projection, est matérialisée par un cadre grisé, et vous permet de voir les progrès apportés. D'autre part, et vous le savez peut-être moins, nous avons l'an dernier adopté un rapport appelé « Prospective 21 », il s'agit d'un projet de territoire de développement durable, et nous présentons aujourd'hui ce rapport selon les axes et piliers de ce projet. Je passe la parole à Guillaume Sergeant, qui va nous présenter ce rapport de manière succincte, aidé d'un diaporama qui abrège l'ensemble, mais qui donne l'essentiel.

M. JULLIEN : Chers collègues, afin de permettre l'intervention de Monsieur Sergeant, qui n'appartient pas au conseil municipal, je propose une suspension de séance pendant la durée de son intervention. [la séance est suspendue à 00.43.40]

M. SERGEANT : Je vais vous faire une présentation synthétique de ce rapport, avec dans un premier temps, le volet concernant les actions territoriales menées par la collectivité. Le classement imposé par la réglementation nous propose de l'aborder par le biais des finalités.

La première finalité concerne le changement climatique. Des actions sont menées en 2012, avec la réduction des consommations d'énergie dans l'éclairage public, notamment l'amélioration de l'efficacité de l'éclairage, à l'occasion des fêtes de Noël, mais aussi des monuments historiques. Des études sont en cours de réalisation pour un second réseau de chaleur, suite au premier réseau sur le quartier Saint-Jean, avec des préconisations pour les entreprises qui vont s'installer sur la ZAC Beauvais-Tillé, ainsi qu'une étude de faisabilité pour la station d'épuration de Beauvais, dont l'objectif est de produire de l'énergie

à usage interne ou externe. Concernant le volet déplacements, nous poursuivons le développement du « GratuitBus » avec plus de 30 000 passagers cette année, il s'agit d'une navette faisant le lien entre le centre ville et le parking-relais Saint-Quentin.

La seconde finalité concerne la notion de biodiversité dans le cadre de la gestion des espaces verts : l'éco-pastoralisme, avec notamment l'entretien de milieux par des animaux (moutons et vaches), l'installation récente de deux ruches, afin de favoriser la pollinisation, et la gestion des espaces verts. Rappelons également qu'en 2012, Beauvais se rapproche du « 0 phyto », grâce à des techniques alternatives très largement développés sur la ville depuis dix ans.

La troisième finalité porte sur l'action de cohésion sociale : dans le cadre du plan d'harmonie sociale, un partenariat a été développé avec le CCAS et Véolia, pour faciliter le paiement de certaines factures des populations en difficulté, des actions de sensibilisation à l'éco-consommation sont menées. Concernant les actions inscrites à la politique de la ville : l'ouverture du pôle de proximité sur le quartier Saint-Jean, qui est un équipement avec des services de la ville, une antenne de CCAS, du Conseil Général, et des associations.

Une action forte est menée sur la réussite éducative, avec différents domaines : culturel, soutien à la parentalité, logistique, soutien scolaire, et actions sociales. L'année 2011 a permis d'accueillir 91 familles, avec un renforcement pour 2012 des actions de parentalité, via une aide psychologique.

La quatrième finalité concerne l'épanouissement humain : dans le cadre de la sensibilisation au développement durable, la création d'un nouveau service santé-environnement, dont l'objectif principal est de renforcer les actions, et de faire le lien entre les questions environnementales et sanitaires.

Dans le domaine culturel, des actions sont conduites, notamment « Cathédrale Infinie ». Cette opération, menée durant l'été, a rassemblé 45 000 spectateurs, et a pour vocation de faire découvrir aux Beauvaisiens la culture et le patrimoine de Beauvais.

Et enfin, une action primée au Prix Territoria, « Culture Alzheimer », dont l'objet est d'ouvrir à la culture, les personnes atteintes de cette maladie, ainsi que leurs proches.

La cinquième finalité traite des modes de production et de consommation responsables : sur le volet du développement économique, une action mise en œuvre récemment sur le développement de circuit court des produits agricoles, avec l'objectif d'installer des maraîchers pouvant faire de la distribution et de la vente au niveau local. Notez également que concernant l'amélioration de l'accessibilité du territoire, le bilan du plan FISAC fait état, en 2005, de 10% des établissements étant accessibles, contre 30% en 2012, grâce à un gros travail de concertation et de partenariat avec les acteurs locaux.

Le deuxième volet ne concerne plus le domaine de compétences direct de la collectivité, mais plutôt les actions menées en interne : sur le quartier Argentine, la coordination Argentine a pour fonction une synergie entre les services, afin de renforcer la qualité de l'accueil de ceux-ci sur le quartier, et de mener des actions en partenariat avec les associations locales.

Vous avez un lien sur la transversalité et le développement d'une culture commune entre la ville, l'agglomération, et le CCAS, avec l'organisation des balades de la Salamandre, bénéficiant directement aux agents de la collectivité, dans le cadre du dispositif Ville d'Art et d'Histoire obtenu en 2012. Un gros travail sur les notions d'évaluation et d'amélioration des services continue, avec le rendu d'un premier rapport des activités et services de la ville et de l'agglomération. Son objectif est de valoriser le travail réalisé l'année passée, et pour la mission de développement durable, de sensibiliser les services à ses actions. Une action forte a été menée sur les politiques d'achat, sur les clauses d'insertion initialement identifiées dans le cadre du PRU, pour celui-ci les objectifs sont atteints et même dépassés : en 2012, 197 personnes ont bénéficié du dispositif, en réalisant plus de 55 000 heures de travail en insertion. Ce dispositif a été étendu à d'autres marchés, et l'action d'insertion a été renforcée.

Enfin, concernant la politique de déplacement, nous détenons cinq bus hybrides sur le réseau Corolis qui permettent de réduire les consommations d'énergie, à hauteur de 30%, huit camions-bennes pour la collecte des déchets roulant au GNV, sur les onze au total.

Mme Le MAIRE : Merci Monsieur Sergeant, nous ne débattons pas sur cette question, il s'agissait d'une simple présentation.

Je reprends la séance, et passe la parole à Monsieur Jullien pour le dossier n° 2.

En annexe, le rapport sur la situation en matière de développement durable - CAB / Ville de Beauvais.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

SOMMAIRE

I - L'environnement économique et financier influence le budget communal..... page 2

- 1) *Les orientations du projet de loi de finances 2013 (PLF 2013) page 2*
- 2) *Les articles du projet de loi de finances 2013 portant dispositions relatives aux collectivités territoriales et qui impactent le budget de la Ville de Beauvais page 3*
- 3) *L'inflation 2011 constatée par les collectivités locales..... page 6*

I - La prospective budgétaire de 2013 à 2014 page 7

- 1) *Les recettes de fonctionnement..... page 7*
- 2) *Les dépenses de fonctionnement.... page 12*
- 3) *Les ressources d'investissement page 16*
- 4) *Les emplois de l'investissement page 17*

III - Situation des autorisations de programme et des crédits de paiement.....page 18

**IV - Audit de la dette page 19
(valorisation au 7 novembre 2012)**

- 1) *L'observatoire Finance active de la dette au 31 décembre 2011 page 20*
- 2) *Analyse de la dette page 20*

En annexe le rapport de présentation DOB 2013.

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Écart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Écart d'indices hors zone euro

	Indices sous-jacents
A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

* Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6 par Finance active.

Appliquée à la dette de la ville de Beauvais, la matrice de risque est la suivante :

Structure/indice sous-jacent	Risque Gissler	Beauvais au 01/01/2013	Panel strate au 31/12/2011
1A	Taux non structuré et sans risque	91,8%	79,4%
1B/2C	Produits à risque faible	8,2%	4,7%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%	1,4%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%	7,6%
6F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%	6,9%
Total		100,0%	100,0%

L'analyse des risques de la dette de la Ville de Beauvais aboutit à constater que :

- 100% de l'encours de la ville de Beauvais est sans risque, à risque faible ou limité alors que la moyenne du panel ressort à 85,50% ;

- 0% de l'encours de la ville de Beauvais est soumis à un risque marqué ou élevé alors que la moyenne du panel ressort à 14,5%.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des orientations budgétaires 2013, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2013.

M. JULLIEN : Mes chers collègues, avant de commenter les principaux axes de nos orientations budgétaires, je dois rappeler que la loi du 6 Février 1992 instaure l'obligation de ce débat, impose de préciser l'environnement économique et financier dans lequel nous nous trouvons, il s'agit de l'objet des premières pages du rapport qui vous a été communiqué. Ce rappel n'est pas innocent, car il doit nous obliger à

inscrire nos propositions, tant de la majorité ou de l'opposition, dans un monde réel, dans les pouvoirs que la loi donne au conseil municipal, et non pas dans une utopie, où l'on mélangerait allègrement la politique nationale, locale, l'état actuel ou espéré de l'économie, le tout dans un triste mélange, où l'on ferait croire à la population que l'impossible est pour demain, en dehors de toute réalité.

Mes chers collègues, si je commence par cette mise en garde, c'est en raison des évolutions récentes de notre environnement, qui ont largement impacté, non seulement les ressources de notre collectivité, mais aussi les besoins nécessaires au maintien d'une bonne qualité de notre service public municipal. Trois points seront développés pour nourrir notre débat d'orientations budgétaires : tout d'abord, un environnement que je qualifierais de durci, le deuxième point concerne les réponses que nous proposons à travers nos orientations pour 2013, le troisième point, particulièrement important, est la situation de notre endettement, qui va nous permettre de bâtir de manière raisonnable le budget qui sera soumis au conseil municipal en Décembre prochain.

- L'environnement durci : j'avais évoqué, l'année dernière, le gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, ainsi que la mise en place d'un système de péréquation, à travers la création du

fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, le FPIC, où, par un prélèvement sur les recettes fiscales communales, les communes les plus pauvres, sont aidées par les autres. Je ne pense pas avoir été particulièrement indulgent sur ces mesures, à l'époque. Pour 2013, si je m'en réfère au projet de loi de finances débattu à l'Assemblée Nationale et au Sénat, ainsi qu'aux efforts supplémentaires demandés aux collectivités territoriales, pour faire face aux 10 milliards d'euros d'économie, suite à l'adoption par le gouvernement, d'une partie du rapport Gallois, il va falloir, et je le regrette mes chers collègues, se serrer encore plus la ceinture. Un seul exemple : vous avez pu constater l'évolution prévue de nos dotations d'État, qui vont encore refluer de 3% pour 2013, pour la dotation globale de fonctionnement, et de 110 000 € pour la dotation de solidarité urbaine. Nous ne serons pas les seuls, il est d'ores et déjà annoncé pour 2014 et 2015, un reflux supplémentaire de ces dotations, au nom de la participation des collectivités au redressement général des comptes de la nation. Vient s'ajouter à cela, la progression de la participation de la ville au FPIC, même si nous serons encore relativement épargnés en 2013, en raison de la situation de « DSU cible », évoquée page 10 de votre rapport. Face à cela, l'indice des prix à la consommation augmente comme chaque année, pour 2013, il serait égal à celui de 2012, soit + 2,1%, le tout, sans compensations de ressources autres que celles apportées par nos propres forces. Il faut relever la hausse historique du coût de l'énergie, que ce soit en matière de carburants, de gaz et d'électricité. Vous trouverez les chiffres page 6 du rapport.

- Quelles sont nos réponses face à ces éléments d'appréciation ? Celles que nous proposons à travers nos orientations budgétaires 2013 sont, j'ose le dire, volontaires et solidaires. Vous noterez que nos recettes de fonctionnement, toutes causes confondues, vont globalement diminuer de 0,63%, entre 2012 et 2013. cela entraîne un effort accru de rigueur, mais aussi de solidarité dans nos dépenses, tout en préservant un virement à la section d'investissement significatif, afin de faire face à nos objectifs importants de 2013, sans ignorer l'effort social supplémentaire, que nous allons consacrer, en nous engageant dans un programme d'emplois d'avenir, nous y reviendrons dans le rapport n°8.

Chers collègues, au-delà de la préservation des services à la collectivité au quotidien, une recherche systématique et approfondie de toutes les ressources d'économies efficaces a été notre préoccupation dans la préparation de ces orientations budgétaires. Je ne reviendrai pas sur leurs détails, figurant page 12 et 15 de votre rapport, je ne doute pas que vous les ayez analysés de manière approfondie. C'est ainsi que nous serons en mesure de vous proposer, pour la 4^{ème} année consécutive, le maintien des taux d'imposition communaux, qui restent inchangés depuis 2009.

J'en viens à l'investissement : ce programme est exceptionnel par son ampleur, et vous pourriez me dire qu'il n'est pas justifié, en période de rigueur budgétaire. Il correspond à la nécessité de répondre à un besoin exceptionnel de la ville, à savoir, la reconstruction du pont de Paris, attendue par nos concitoyens

depuis 2010, et nous conduit à cet effort de plus de 22 millions d'euros d'équipements en 2013.

- La gestion de notre endettement reste raisonnable, et nous permet de faire face à cette opération exceptionnelle, sans pour autant sacrifier les autres, dont nous avons pu conserver l'essentiel.

Pour terminer sur cet exposé, qui, j'en conviens, est un peu plus long que d'habitude, je tiens à souligner notre souci de transparence sur le poids et la qualité de la dette municipale. Cet audit vous a déjà été présenté les années précédentes, il me paraît essentiel de rappeler pourquoi nous choisissons le débat d'orientations budgétaires, pour présenter ce rapport : le choix des orientations budgétaires doit reposer sur des données claires et solides, l'audit de la dette est un élément indispensable à une bonne réflexion sur l'avenir de nos finances communales. Cinq pages y sont consacrées, avec notamment la synthèse de la situation, d'où il ressort que l'endettement du budget principal reste stable depuis cinq ans, que le choix des types d'emprunt révèle un taux fixe privilégié par rapport à un taux variable, (74% de taux fixe), Cette politique prudente, d'inverser le rapport taux fixe/taux variable, est le résultat de la volonté de ne pas céder aux sirènes des contrats-structures, proposés par les banques. Vous remarquerez la disparition des emprunts structurés, grâce aux décisions prises en 2012, afin d'éviter tout risque d'évolution non contrôlée des taux, alors que dans la strate des villes de même importance, (50 000 à 100 000 habitants), 6,9 % de produits à risques subsistent. Vous avez le tableau comparatif page 23 du rapport.

Enfin, sur les taux d'intérêt pratiqués, le taux moyen de notre encours au 1er Janvier 2013 sera de 3,5%, contre 3,74% au 1er Janvier 2012, même si la recherche d'organismes financiers prêteurs a été plus difficile en 2012, l'agence publique de financement, étudiée et proposée en 2011, n'étant toujours pas sortie des limbes. En effet, son annonce probable n'a été réitérée qu'au dernier congrès des maires de France de Novembre 2012, dans un cadre où M. Pierre Moscovici, ministre de l'Économie, se trouve extrêmement réticent et exclut la garantie de l'État.

Pour terminer, je tiens à remercier vivement ici tous les collaborateurs de la mairie, qui ont permis, grâce à leur travail acharné, le bon résultat de la tenue de notre endettement.

Madame le Maire, je vous prie de m'excuser d'avoir été aussi long, mais le sujet, eu égard à la situation que nous connaissons, et aux enjeux de ce débat, méritait, au-delà des 23 pages de ce rapport, quelques modestes explications. Je vous remercie.

M. RAHOUI : Vous avez l'air surprise Madame le Maire ? Au travers de ce débat des orientations budgétaires, nous constatons que vous êtes cohérente, constante, mais toujours pas innovante. En effet, autant le dire maintenant, les Beauvaisiens vont devoir passer à la caisse, puisque cette année encore, vous vous apprêtez à ressortir votre matraque fiscale, ce que Monsieur Jullien, votre 1er adjoint aux finances, appelle plus gentiment, « un maintien pour la 4^{ème} année consécutive des taux d'imposition ».

Inutile de revenir sur le contexte dans lequel vous

avez augmenté les impôts locaux à Beauvais et les arguments inaudibles que vous avez tenté d'utiliser pour expliquer l'inexplicable. Néanmoins, plusieurs années après, cette hausse injuste, sur laquelle vous ne semblez pas vouloir revenir, de véritables questions se posent: le matraquage fiscal a-t-il amélioré le quotidien des Beauvaisiens ? Permet-il de mieux se loger à Beauvais, de trouver plus facilement un emploi, de mieux se déplacer ? Il est évident que vous ne cherchez pas à sortir votre politique d'un véritable tableau de bord, avec des indicateurs fiables et loyaux, au nom d'une communication politique, qui reste votre priorité, quitte à vous enfermer dans cette mairie, qui, au final, est votre tour d'ivoire. Nul besoin de nous répondre que vous avez réalisé telle ou telle action afin de vous justifier, à la fin de votre mandat, les Beauvaisiens ne retiendront qu'un bout de bitume par ici, une ampoule par là, et une verrue Place du Jeu de Paume.

Pour prolonger le débat d'orientations budgétaires, et vous livrer nos analyses sur le fond du dossier, j'attire votre attention sur ce qui peut être une imprudence, voir une faute : dans le document que vous nous avez transmis, aucun crédit de dépenses n'a été prévu au budget, pour l'exercice 2013 et 2014. J'ai eu beau chercher, cette ligne est absente de la proposition que vous nous faites ce soir. Pourquoi chercher à placer la ville dans une pareille difficulté ? En cas d'imprévu, nous nous retrouverons coincés. Vous me répondez qu'il s'agit d'audace budgétaire et un signe de rigueur, pour ma part, cela illustre le fait que vous ayez atteint les limites, et que le budget que vous nous préparez pour 2013, nous emmène dans une impasse. Celle-ci est d'ailleurs très visible dans la chute des dépenses de fonctionnement, et l'inscription relative au virement de la section d'investissements. En effet, la somme des chapitres reliés à la section d'investissements, et les opérations d'ordre entre sections, nous permet de constater une baisse de 33% du total, en à peine deux ans, sur ce qui représente l'excédent de la section de fonctionnement. Lorsque l'on sait que ce chapitre n'est rien de plus que l'autofinancement de la ville, et la marge de manœuvre du budget, nous avons matière à être inquiets, en observant cette chute de 33%.

Dans un autre registre, je souhaiterais des éclaircissements de votre part, afin de répondre à nos interrogations : la décomposition par chapitres budgétaires, indique, dans sa partie relative aux charges à caractère général, qu'à périmètre constant, l'évolution de ce chapitre, ces dernières années, est en net ralentissement, or, le graphique présentant l'évolution des charges de personnel montre le contraire. J'aimerais donc savoir, Madame le Maire, quelle est l'évolution de périmètre qui coûte si cher à la ville, alors qu'il n'y a pas eu de nouveaux transferts, et que la Communauté d'Agglomération Beauvaisis prend en charge une part croissante des dépenses ? D'autre part, intervenir dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires, de manière incontournable, sur la question de la dette : je ne m'attarderai pas sur le sujet, je crois savoir que ma collègue, Anne Rouibi Geffroy a des commentaires précis à faire sur cette question. Néanmoins, j'ai été surpris de constater, que selon vos prévisions, le recours à l'emprunt augmentera significativement pour l'année 2013. Cette annonce, dont vous ne vous vantez pas, confirme les propos

que nous avons tenus lors des précédents budgets, au cours desquels vous vous ventiez de baisser ce recours à l'emprunt. Vous savez que nous traversons une période où l'emprunt est rare et cher, chacun d'entre nous peut le constater. Avez-vous consulté des partenaires financiers pour savoir si ce montant est crédible, Madame le Maire ? Dans l'éventualité où vous ne trouveriez pas tout l'emprunt nécessaire, avez-vous une alternative ? Sur quoi pourriez-vous prévoir une réduction des dépenses et des engagements ? S'agira-t-il d'un énième plan de report des investissements ?

Pour conclure, je souhaite évoquer un dernier point concernant la capacité des endettements de la ville, représentant la durée de remboursement de la dette.

Je prends note de la durée de vie résiduelle, présente dans l'audit, mais je souhaiterais que nous nous appuyions sur un autre calcul de référence, afin d'établir un constat, tout en rappelant que la chambre régionale des comptes attend des collectivités, que la durée de désendettement soit inférieure à 10 ans. Or, en divisant le stock de dettes par le montant de l'autofinancement, nous constatons qu'en 2013, selon vos prévisions, notre capacité de désendettement est de 13 ans, et de 18 ans en 2014. Cette baisse de la capacité de la ville à rembourser l'emprunt, s'explique par la diminution de l'autofinancement. Malheureusement, vous vous gardez bien de présenter cette réalité, qu'il va falloir affronter. Je pense donc, Madame le Maire, qu'il vous faut faire preuve de plus de prudence et de rigueur dans la gestion du budget de la ville.

J'espère que vous tiendrez compte de ces remarques pour préparer le budget 2013 de notre ville. Une chose est sûre, ceux qui auront la responsabilité de vous succéder en 2014, auront fort à faire pour assainir les finances de notre ville.

Mme Le MAIRE : J'ai le sentiment que vous ne croyez pas trop à ce que vous dites. Vous avez l'air assez réjoui, vous avez l'impression de nous jouer un bon tour, mais excusez moi, je fais plus confiance à Monsieur JULLIEN pour ses analyses pertinentes. Je veux simplement vous dire, par un hasard des rendez-vous, c'est dire que pour nous la sincérité budgétaire est une priorité dans l'exercice de notre mandat, que j'avais une banque dans mon bureau, me disant connaître nos finances saines, et leur souhait de nous prêter de l'argent. Et oui, je ne vais pas vous dire qu'il y a la queue, mais les banquiers font confiance à la ville.

M. JULLIEN : Je rappelle une nouvelle fois, que nous ne sommes pas dans le cadre du vote du budget, avec le détail des petites lignes, et une approbation ou désapprobation de l'assemblée communale, mais sur la notion de débat d'orientations budgétaires. Vous avez quelques orientations budgétaires particulièrement curieuses. Vous nous dites qu'il faut diminuer nos recettes, car évidemment, les impôts sont un matraquage fiscal. Puis, quelques instants après : « C'est scandaleux, les dépenses de fonctionnement diminuent, il ne le faut pas, c'est une réduction de la qualité du service municipal » ; vous poursuivez en nous disant : « Il y a un effondrement du virement à la section investissements » ; et pour terminer, vous

nous affirmez que nous creusons l'endettement, la tombe des finances de notre collectivité. Vous n'avez pas dit un mot sur la nécessité, pour nos concitoyens, de reconstruire le pont de Paris. Je m'avoue étonné, il va falloir que je retourne à l'apprentissage de l'arithmétique de base, en première année d'école primaire, pour réapprendre les additions et les soustractions, car si je comprends bien, dans vos orientations, et je suis attentif à vos leçons : la diminution des recettes, plus l'augmentation des dépenses de fonctionnement devrait aboutir, en fin de course, à une augmentation (vous allez apprécier) du virement à la section d'investissement. Il va falloir que vous m'expliquiez par quel miracle vous allez le faire. Evidemment, pour financer des investissements exceptionnels – je rappelle que le pont de Paris est un énorme investissement –, il ne faut pas emprunter. Attendez ! Vous êtes peut-être devenu Jésus Christ pour faire des miracles. Si vous pouvez en réaliser un pour aboutir à la réalité de ce que vous avancez, pourquoi pas ?! Sauf, que je suis un peu comme Saint-Thomas, je ne crois que ce que je vois, et tant que je n'ai pas vu de miracles, je ne puis croire aux orientations que vous nous soumettez. Avec ce que nous venons d'entendre des orientations budgétaires de Monsieur Rahoui, notre assemblée appréciera la manière de réaliser un équilibre budgétaire. Si vous espérez être aux manettes en 2014, je vous demande d'être en grande odeur de sainteté, afin de pouvoir accomplir des miracles, que je ne crois pas réalisables, en matière financière.

M. PIA : Je note ce soir que Jésus Christ, les Saints et Dieu sont avec nous, c'est peut être la période de Noël qui veut ça. J'ai le sentiment, Monsieur Rahoui, que nous ne sommes pas, une fois de plus, dans la même ville, décidément !

Mme Le MAIRE : C'est Creil qu'il aime !

M. PIA : Nous ne partageons pas votre avis sur ce débat d'orientations budgétaires. Depuis 2001, notre municipalité n'a eu de cesse que de pratiquer la chasse au gaspillage, tout en veillant à préserver un service public de qualité, que les Beauvaisiens lui reconnaissent. Nous avons des témoignages quotidiens en ce sens : un service public toujours plus performant, conforme aux attentes des administrés, je ne développerai pas les multiples exemples que nous pourrions vous présenter. Ces efforts doivent être salués. Nous nous sommes engagés dans une recherche constante des dépenses publiques, particulièrement, des dépenses de fonctionnement. Comme l'a dit Monsieur Jullien, on le doit, et il faut vraiment leur rendre hommage, aux agents municipaux à qui l'on doit aussi cette rigueur de nos dépenses publiques. Je veux plus particulièrement vous parler du FPIC. En étant contributeur à ce fonds (comme l'a rappelé Monsieur Jullien), Beauvais est considérée comme une ville « riche ». C'est peut-être bon signe, signifiant que nous avançons, et que la municipalité fait du bon travail, mais il y a tout juste un an, nous évoquions déjà la question du FPIC ici même. Nous avons alors largement débattu du bien fondé de cette mesure, et avons adopté une motion pour dénoncer les modalités de mise en œuvre du FPIC et ses conséquences financières disproportionnées pour notre ville, bien que, vous le disiez à l'époque, notre gouvernement avait pris cette mesure. Nous

nous étions opposés à cette réforme qui nous mettrait en difficultés financières. Madame le Maire avait eu le courage de contester cette réforme, en tant que maire et présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et Sénateur. Vous n'avez même pas eu le courage de voter cette motion, ce n'est pas faute de vous avoir entendu fustiger le gouvernement et dénoncer le désengagement de l'État, mais, mais comme on l'a vu pour le théâtre, quand il s'agit de Beauvais, vous êtes soudain aux abonnés absents. Pendant que nous nous battions pour Beauvais, vous étiez dans l'incapacité de défendre, votre et notre territoire. Madame Houssin, qui vient d'arriver, tenait alors ces propos : « Je ne vois pas en quoi cela nous regarde », sans doute parce qu'il s'agissait d'une réforme de notre gouvernement. Mais aujourd'hui, Madame Houssin, que fait votre gouvernement ? Rien pour les collectivités locales, après qu'il ait dit tant de choses lorsqu'il n'était pas au pouvoir. Pire, les dotations d'État vont baisser à plusieurs titres, comme l'a souligné Monsieur Jullien.

Monsieur Aury déclarait ne pas souhaiter se positionner, au motif que nous ne souhaitions pas, je vous cite, « que le bonheur de Beauvais se fasse sur le malheur des autres ». Pourtant, aujourd'hui, plusieurs ténors du Parti Socialiste, Bertrand Delanoë, maire de Paris, Gérard Collomb, président de la Communauté Urbaine du grand Lyon, Michel Delabarre, président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, ou encore Michel Destot, maire de Grenoble, pour ne citer qu'eux, se sont mobilisés au côté des associations de la ville, pour manifester leur mécontentement face au mode de calcul et aux modalités de mise en place de ce fonds. Ils ont mille fois raison, car voilà en quoi cela nous regarde, mesdames et messieurs de l'opposition, voilà en quoi consiste le bonheur Beauvaisien Monsieur Aury, qui est absent ce soir. Cette année, un peu plus de 186 000 euros seront sortis de notre budget pour 2013, avec la montée en charge de ce fond, telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, ce sera plus du triple en 2014 avec 590 000 euros, pour atteindre 808 000 euros en 2015 et dépasser le million en 2016.

Ce n'est pas tenable, comment pouvez-vous ne pas réagir face à ce « hold up » financier ? Faut-il vous préciser qu'1 Million d'euros représente la moitié de la charge de fonctionnement de l'ensemble des salles de sport et de gymnases de la ville, ou le coût de fonctionnement de dix écoles ? Voilà concrètement ce qui nous pose problème et nous inquiète.

Le désengagement de l'État va nous coûter très cher, où sont les engagements du Parti Socialiste ? Nous avons la chance, comme je le rappelais en introduction, d'avoir des finances saines à Beauvais, d'avoir pu préserver, grâce à une gestion rigoureuse, une capacité d'investissements, sans porter atteinte au pouvoir d'achat des ménages. Or, ce que prépare le FPIC est insoutenable pour notre ville. Nous ne sommes pas suffisamment riches pour assurer la part de contribution solidaire qui nous est demandée. Le gouvernement envisage de faire peser sur nos finances le poids d'une solidarité, qui pénalisera inévitablement, et directement les Beauvaisiens. Nous n'aurons pas d'autre choix que de nous soumettre à la loi, comme tous les autres territoires concernés, mais je voulais ce soir, dire mon indignation, en tant qu'élu local, et simple citoyen. J'ai l'impression que

ma ville a été sanctionnée pour avoir su trop bien gérer l'argent public dont elle disposait. J'ai la sensation que notre prudence et nos efforts budgétaires ne sont pas reconnus. J'ai le sentiment que l'on pénalise nos efforts en faveur des actions mises en œuvre pour le développement de notre territoire. Cela s'est fait au prix d'une gestion rigoureuse, et grâce aux Beauvaisiens. Merci.

Mme MÉNOUBÉ : Je vais revenir à Beauvais. Quand le gouvernement de droite était en place, nous n'avions pas le droit, dans cette assemblée, de parler de la politique nationale, je me rends compte que depuis quelques temps, le sujet revient assez souvent.

Monsieur Jullien, vous avez dit tout à l'heure, que les taux d'imposition étaient maintenus pour l'année prochaine. Je vous rappelle qu'en 2009, ces mêmes taux ont explosé, augmentant de manière forte la fiscalité de nos concitoyens, car vous aviez supprimé les abattements sur la taxe d'habitation. Beaucoup de familles, à l'époque, avaient été impactées par cette mesure, vous obligeant, l'année suivante, à mettre en place des abattements pour charge de famille, et personnes à revenus modestes. Vous n'avez pas, depuis ce temps, revu ces taux, vous les maintenez, et évidemment, la facture est lourde à porter depuis cette époque, il était utile de le rappeler.

Mme ROUBI : Chers collègues, je voudrais que nous examinions plus précisément la section investissements de ce débat. Vous nous avez dit, Monsieur Jullien, que ce n'était qu'un débat d'orientations budgétaires, mais vous nous donnez des chiffres assez précis, que nous avons examinés avec soin. Des éléments significatifs de cette section d'investissements ont attiré notre attention, et nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur plusieurs points.

Dans les recettes d'investissements, à la page 16 du rapport de présentation, nous observons une hausse du recours à l'emprunt (déjà évoquée par Monsieur Rahoui), qui passe de 11,3 Millions d'euros en 2012 à 16,1 Millions d'euros en 2013. Le contexte actuel n'est pas favorable à l'accès à l'emprunt pour les collectivités locales, et le budget de fonctionnement va donc être augmenté par le poids de cette charge financière et des intérêts représentant déjà 3,5% du budget de fonctionnement.

Si l'on observe les dépenses d'investissements, les perspectives 2013/2014, indiquées dans le tableau de la page 17, font apparaître un maintien en 2013, mais une baisse significative en 2014 des dépenses d'équipements, alors que le remboursement des emprunts, noté au chapitre 16, augmentera de 6,5 à 7,4 Millions d'euros. Des choix en matière de dépenses vont devoir être faits. Pouvez-vous nous informer de ceux-ci, et annoncer les équipements que vous choisirez de ne pas réaliser à la suite de ces décisions budgétaires ?

Je fais une parenthèse, puisque vous nous avez parlé du pont de Paris ; je remarque que dans ce même tableau page 17, le total des lignes, pour les opérations d'équipements en 2012, atteint presque 22 Millions d'euros, pour 2013, vous prévoyez la même somme. Les dépenses du pont de Paris ne font donc pas augmenter celles d'équipements ? Il n'y a pas d'effort puisque le chiffre est le même entre les deux années.

Toujours sur le chapitre 16 des emprunts et dettes assimilés, vous faites apparaître un montant de 6,5 Millions d'euros. Or, dans les dernières pages du rapport, où figure l'audit de la dette, il est annoncé pour 2013, un remboursement au capital de 9,7 Millions d'euros. Pourquoi une telle différence ?

Mme Le MAIRE : Je vous propose de répondre au fur et à mesure, sinon cela risque d'être un peu technique.

Mme ROUBI : Ce n'est pas technique, vous nous communiquez des chiffres, et nous les examinons. Dans l'audit de la dette, on nous informe de l'extinction d'un contrat n°3, dit « Agel », qui est un remboursement de 2,5 Millions d'euros correspondant à un emprunt que l'on nomme « in fine ». Ce type d'emprunt n'est pas considéré comme toxique, mais il se trouve néanmoins dans une catégorie d'emprunts dangereux. Ces contrats sont remboursés à la fin, en une seule fois, le coût du remboursement est donc nul pendant la durée de l'emprunt, mais il revient très cher, jusqu'à deux fois plus qu'un emprunt classique, car les intérêts sont payés au maximum pendant toute la durée de l'emprunt. Nous aimerions savoir comment le remboursement de cet emprunt a été provisionné, et où figure ce provisionnement. L'échéance est en janvier 2013, il représente à lui seul, puisque la moitié a déjà été remboursée, encore 40% du remboursement annuel de la dette pour 2013. Pouvez-vous nous dire s'il existe d'autres emprunts du même type dans le budget de la ville ? Nous attendons des réponses à ces questions.

M. JULLIEN : J'ai entendu attentivement ce que vous nous dites, mais je reste un peu stupéfait. Il va falloir que je vous apprenne à lire les tableaux, et ne pas mélanger un budget principal et des budgets annexes.

Mme ROUBI : Parce que l'audit de la dette...

M. JULLIEN : S'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompue.

Mme Le MAIRE : Nous vous répondons, si cela ne va pas, vous nous reposerez des questions.

M. JULLIEN : Dans le tableau principal, les 6,5 Millions d'euros représentent les orientations budgétaires du budget principal, il ne vous a pas échappé que le budget Agel est un budget annexe d'investissements, sur lequel nous mettons en œuvre un certain nombre d'opérations d'équipements sur le quartier Saint-Jean. Pourquoi remboursons-nous in fine ? Nous faisons des contrats à court terme, de 3 ou 4 ans, que nous remboursons le plus vite possible. Quand nous terminons les opérations d'aménagement, et que nous vendons les terrains aménagés, nous remboursons in-fine les emprunts, car nous avons la recette correspondante. C'est tout à fait clair, quand vous dites ces emprunts « dangereux », trouveriez-vous normal que j'emprunte sur 15 ans pour réaliser des aménagements, les vendant en 3, 4 ou 5 ans, j'aurais de l'argent sur le compte au Trésor Public, mais je continuerais à payer des intérêts inutiles aux banques ? In fine signifie que nous remboursons, dans le cadre des budgets annexes, au moment de la

vente des terrains.

M. JULLIEN (suite) Si vous ne trouvez pas cela convenable, vous aurez l'occasion, le mois prochain, au moment de la présentation détaillée du budget annexe Agel, de venir nous critiquer. Si vous ne trouvez pas cela légal, vous n'avez qu'à déférer devant le contrôle de légalité ce budget annexe. Madame Rouibi, ne faites pas une mauvaise soupe, en mélangeant les choux et les carottes, surtout si vous mettez du sucre au milieu. Ne mélangez pas les budgets, ni les lignes, en faisant croire à tout le monde un peu n'importe quoi !

Mme Le MAIRE : J'ajouterais également, Madame Rouibi, que 2012 et 2013 sont des années record d'investissements car les projets arrivent à maturité, sont lancés, nous les payons, et en 2014, le mandat est fini. L'année 2014 est courte, mais nous continuerons à les couper après, rassurez-vous.

Mme ROUBI : J'entends bien, mais dans le document de l'audit de la dette, Monsieur Jullien, il est inscrit partout, sur tous les budgets. Dans votre document d'orientations budgétaires, il n'est pas noté que c'est uniquement dans le budget principal. Pourquoi n'avons-nous pas l'ensemble du budget de la ville, intégrant les budgets annexes ?

M. JULLIEN : Tout simplement car nous en sommes au débat d'orientations budgétaires, et que celles qui font l'objet d'un débat, concernent le budget principal. Je rappelle à ceux qui étaient à ce conseil municipal avant l'arrivée de notre équipe au pouvoir, Franck PIA était présent et je pourrais ressortir les procès verbaux de cette époque, les précisions à ce niveau, que nous vous fournissons aujourd'hui, n'existaient pas. Dans certaines collectivités, le débat d'orientations budgétaires est réduit à sa plus simple expression, avec aucun élément fourni par la collectivité. Vous devriez au contraire nous féliciter de vous donner des éléments et des précisions claires, vous permettant de réagir, faire vos propres propositions, et enrichir ce débat enfin de réaliser ensemble un bon budget. Au lieu de vous faire des propositions, la prochaine fois, comme le dit Mme le Maire, nous mettrons quelques vagues considérations, dans le respect des préconisations prévues par la loi, et vous n'aurez aucun élément pour émettre vos propositions.

N'oubliez pas, mes chers collègues de l'opposition, que vous êtes aussi là, en tant que conseillers municipaux, pour présenter des propositions constructives, afin d'intégrer, si vous en avez, des idées intéressantes dans le budget primitif. Que faites-vous ? Vous mélangez les choux et les carottes, en y ajoutant du sucre, ce n'est pas très bon, vous ne faites pas de propositions sérieuses, ni ne formulez aucun élément permettant d'établir ensemble, un bon budget. Concernant, l'audit de la dette, je suis obligé d'inclure le budget principal et les budgets annexes.

M. RAHOUI : Monsieur Jullien, une discussion, des propositions, des critiques, rien de plus normal dans un débat d'orientations budgétaires. Lorsque je vous ai signalé l'absence de ligne sur les dépenses imprévues, avez-vous entendu cette proposition, et allez-vous apporté des corrections, en ajoutant une enveloppe pour celles-ci ? D'autre part, j'insiste sur les questions que je vous ai posées. La diversion

que vous avez tentée tout à l'heure n'a pas fonctionné, nous n'en sommes pas dupes. Lorsque je vous demande pourquoi l'on observe une baisse de 33% de l'autofinancement je n'entends pas de réponse de votre part, et cela vaut la peine d'être expliqué. Enfin, une autre question que je veux reposer, concernant la baisse de la capacité de la ville à rembourser l'emprunt : comment se fait-il qu'en 2013, nous serons à 13 ans, et à 18 ans en 2014 ? Apportez nous des réponses, s'il vous plaît, Monsieur le premier adjoint.

M. JULLIEN : Je vous remercie de l'attention que vous m'apportez au sujet des réponses que vous attendez. Je vous ai dit tout à l'heure que dans vos orientations, il fallait baisser les recettes et augmenter les dépenses de fonctionnement. Maintenant vous nous dites que ce n'est pas normal, que le virement à la section d'investissements va baisser, vous nous glissez que nous avons oublié les dépenses imprévues, 50 000 euros sur plus de 100 Millions d'euros ! C'est très important, et cela fait basculer le budget. Nous sommes aujourd'hui sur des orientations budgétaires, si je vous avais précisé, avec des sommes détaillées, ligne par ligne, avec un gros pavé... Monsieur Rahoui, si vous voulez bien m'écouter ? Le pavé de la N14, qui comporte les lignes, est présent à chaque vote du budget principal, et au moment des décisions modificatives. Vous pourriez là, effectivement, dire que cette ligne manque, et je vous répondrais, si j'étais obligé, de la mettre à la portion congrue. C'est un peu comme à l'Assemblée Nationale, il faut prévoir les recettes, mais où vais-je chercher l'argent en face ? J'ai une solution, je vais faire comme le maire de Sevrans, mettre une tente devant l'Assemblée Nationale, et demander la dotation de développement urbain, il s'agit d'autre chose que la DSU accordé aux cent villes les plus pauvres de France. Monsieur le maire de Sevrans a obtenu du gouvernement, une augmentation de plus de 50% de la dotation de développement urbain, dont Creil bénéficie largement, à hauteur de 258 000 euros. Qui est actuellement aux affaires ? Votre gouvernement. Qui présente la loi de finances pour 2013 ? Votre gouvernement. Quand on me dit tout à l'heure, que je n'ai pas critiqué le gouvernement précédent, rappelez-vous ce que je vous ai dit, à l'instant. Ai-je été particulièrement tendre avec les gouvernements précédents ? J'ai donné des éléments concernant la réalité des difficultés que nous rencontrons au niveau des financements d'État. Vous pourrez lire avec beaucoup d'intérêt, les comptes-rendus des Conseils Municipaux de Novembre dernier, et de l'année précédente, dans lesquels je n'ai jamais félicité le gouvernement précédent pour les difficultés que nous rencontrons. Je vous ai également dit, qu'il fallait faire face, avec nos propres ressources et forces. Il n'existe pas trente-six solutions pour les orientations budgétaires, en termes de fonctionnement ou d'investissements. Voulez-vous qu'on diminue les ressources ? Madame Ménoubé nous rappelait tout à l'heure l'explosion des ressources fiscales, que fais-je dans ce cas ? Je diminue les ressources, les impôts ? Je subis une diminution de la dotation de l'État, je licencie du personnel ? Vous voudriez que je diminue l'emploi, que je ferme des cantines scolaires ou des crèches ? Vous ne répondez pas à ces questions, et vous ne nous dites pas où réaliser des économies supplémentaires. La construction d'un budget est un casse-tête pour l'ensemble des collectivités territoriales, je peux en témoigner, que ce soit pour des

municipalités de droite, de gauche, de centre, tout le monde s'arrache les cheveux pour équilibrer les budgets et faire face aux besoins du service public qui doivent être financés, c'est le maintien d'une bonne qualité de vie dans nos villes.

Mme Le MAIRE : Nous allons passer au dossier n°3, puisque l'opposition est silencieuse. Le conseil municipal a pris acte des orientations budgétaires 2013.

M. RAHOU : Il y a diversion, mais pas de réponses précises aux questions que nous posons. Nous vous donnons rendez-vous dans un mois pour le budget.

En annexe les décisions modificatives :
n° 2 Budget principal ;
n° 1 Budget annexe de l'eau ;
n° 1 Budget annexe régie ÉLISPACE.

BUDGET PRINCIPAL

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant en date du 16/12/2011 le budget primitif 2012, du 13/04/2012 le compte administratif 2011 et du 6/07/2012 la décision modificative n°1,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du budget principal arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	100 386,00	Propositions nouvelles	100 386,00
Total :	100 386,00	Total :	100 386,00

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	440 999,00	Propositions nouvelles	440 999,00
Total :	440 999,00	Total :	440 999,00

- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote de la présente décision modificative listées en annexe du document budgétaire ;

- d'augmenter de +95.000 € en la portant à 1.505.000 € l'autorisation de programme n°26 «Ecole St Exupéry 2ème tranche de réhabilitation » ;

- d'augmenter de +15.000 € en la portant à 1.795.000 € l'autorisation de programme n°27 «chenil municipal » ;

- d'augmenter de 50.000 € en la portant à 1.125.000 € l'autorisation de programme n°39 « parc urbain Saint Quentin » ;

- d'acter les modifications des autorisations de programme et de crédits de paiement telles qu'elles ressortent de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire de la présente décision modificative.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Vous allez pouvoir voter ! Il s'agit d'une décision d'ajustement, comme chaque année, afin d'améliorer dans le détail, un certain nombre d'opérations.

Nous allons pouvoir dégager, au titre de ce budget principal, un autofinancement supplémentaire, relatif à l'exercice courant, grâce à des économies d'un peu plus de 100 000 euros. Vous avez le rapport détaillé qui englobe les décisions modificatives de l'ensemble des budgets soumis. Vous remarquerez, sur ce document, un apport supplémentaire au titre de la section d'investissements, (ligne 023, page 3), apport supplémentaire de 115 408 euros pour améliorer le virement à la section d'investissements, qui était de 2 230 000 euros au budget primitif de 2012. Le reste se retrouve équilibré, le montant total de la DM2 en fonctionnement est d'un peu plus de 100 000 euros. Donc nous constatons une diminution des dépenses, des économies réalisées, ces sommes se retrouvent en ressources, à la section d'investissements. Vous verrez que grâce à notre politique d'investissements dynamique, nous avons récupéré auprès du fonds de compensation de TVA, 249 000 euros supplémentaires, et un complément de subvention d'État de 338 000 euros. Nous constatons des diminutions de recettes : à la ligne 1323, une baisse globale des subventions départementales, moins 383 000 euros, et un produit de cession avec des échanges immobiliers, qui nous permet d'équilibrer cette section d'investissements à 440 999 euros.

Nous voterons ensuite chaque décision modificative, concernant le budget annexe de l'eau, il s'agit essentiellement du budget supplémentaire, mais en réalité, de la reprise des résultats. Vous notez un besoin de financement complémentaire que vous retrouvez sous forme d'emprunt complémentaire de 468 603 euros, pour équilibrer le budget, et faire face aux résultats déficitaires du compte administratif. Concernant L'Elispace, nous constatons un petit résultat de clôture, que nous réintégrerons dans cette décision modificative de budget supplémentaire 2012, nous n'avons pas d'inscription nouvelle pour la section d'investissement, il s'agit d'écritures d'ordre sous forme de reprise de résultats et de soldes.

Un tableau s'ajoute à ce rapport, il reprend la situation des autorisations de programmes et de crédits de paiements, au titre de la DM2 2012, afin de pouvoir actualiser cette opération.

J'en ai terminé avec la présentation de ces trois décisions modificatives, Madame le Maire, à l'issue des débats, nous les voterons séparément.

M. RAHOUÏ : Concernant la délibération n°4 et le budget annexe de l'eau, vous avez pointé, Monsieur Jullien, un déficit, je note que celui-ci ne cesse de s'accroître, je m'inquiète de cette situation, et nous devons nous en alerter.

M. JULLIEN : Vous vous plaigniez tout à l'heure que nous emprunions trop. Pourquoi avons-nous ce déficit ? Nous l'avons expliqué au moment de l'examen du compte administratif du budget annexe de l'eau : nous avons différé les emprunts, car nous n'en n'avons pas besoin à la clôture de l'année 2011. Les emprunts doivent être réalisés sur 2012, comme je le dis souvent, ce n'est pas le moment d'emprunter, et, comme d'autres l'exprimeraient, « d'engraisser les banques » avec des emprunts inutiles. Je suis obligé dans ce cas précis de l'inscrire avec un différé d'un an ; cela signifie que pendant un an, je n'ai pas payé d'intérêts sur ces 458 000 euros, non empruntés en 2011.

Mme HOUSSIN : Monsieur Jullien, il y a quelque chose que je ne comprends pas : vous n'empruntez pas pour combler un déficit ?

M. JULLIEN : Il s'agit d'un emprunt non réalisé fin 2011, d'où un déficit qui apparaît au compte administratif, en terme de fractions d'investissements. Il faut le rééquilibrer à un moment donné, ne pas le laisser perdurer, et le faire au moment où nous en avons besoin.

Mme LEFRANC : Madame le Maire, les éléments produits par la société Véolia, à la demande de Monsieur Jullien, lors de la réunion communale des services publics du 10 Septembre 2012, n'en comportent que deux nouveaux : les dépenses d'énergie, 264 631 euros, et une augmentation des charges de gestion des bâtiments, qui passe de 109 528 euros, à 121 891 euros, ils ne concernent... pardon ?

M. JULLIEN : Madame Lefranc, vous allez un peu plus vite que la musique, nous n'avons pas terminé les décisions modificatives. La question que vous posez concerne une autre délibération qui viendra ensuite, ne mélangez pas les deux, gardez-la bien pour le rapport des délégataires, suite à la commission consultative des services publics locaux.

Mme LEFRANC : Je reviendrai !

M. RAHOUI : Comblent le déficit sur l'emprunt est une méthode qui nous surprenait. D'autre part, Monsieur Jullien, est-ce l'accroissement du déficit qui augmente de manière significative ?

M. JULLIEN : Ecoutez, nous faisons un programme d'investissement au budget annexe de l'eau, pour un certain nombre de travaux nécessaires, l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau, celle de la qualité de nos réservoirs, nécessitent ces travaux. Nous ne les finançons pas avec les ressources courantes, il faut faire des emprunts sur investissement. Il n'a pas été nécessaire de les contracter fin 2011, d'où le déficit constaté au 31 Décembre 2011. Les emprunts qui n'ont pas été faits en 2011, doivent l'être à un moment ou à un autre, lors de nos besoins ; c'est donc pour cela que nous les avons contractés avec un an de décalage.

Mme Le MAIRE : Nous passons aux votes, en séparant les trois : budget principal, le conseil municipal, à la majorité avec 7 voix contre, décide d'adopter le rapport.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 16/12/2011 approuvant le budget primitif 2012 et du 13/04/2012 adoptant le compte administratif 2011,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat de fonction. reporté			0,00
Propositions nouvelles (1)	0,00	Propositions nouvelles	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00

(1) absence d'ouverture de crédits.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde exécution de la section d'un investis. reporté	684 952,64		
Restes à réaliser N-1	225 847,35	Restes à réaliser N-1	25 000,00
Propositions nouvelles	63 400,00	Propositions nouvelles	949 199,99
Total :	974 199,99	Total :	974 199,99

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET ANNEXE RÉGIE ÉLISPACE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 16/12/2011 approuvant le budget primitif 2012 et du 13/04/2012 adoptant le compte administratif 2011,

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au Budget Primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Elispace arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Résultat de fonction. reporté			0,00
Propositions nouvelles (1)	0,00	Propositions nouvelles	0,00
Total :	0,00	Total :	0,00

(1) absence d'ouverture de crédits.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de la section d'un investis. reporté	4 282,28
Restes à réaliser N-1	16 208,83		
Propositions nouvelles		Propositions nouvelles	11 926,55
Total :	16 208,83	Total :	16 208,83

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2012 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : EXAMEN DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2011 DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC.**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales stipule qu'est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante, les rapports des délégataires de service public. Ces rapports, produits avant le 1er juin de chaque année, comportent les comptes, l'analyse de la qualité de service et une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Conformément à l'article L.1144-13, ces rapports sont disponibles et consultables à la direction des finances de la ville de Beauvais.

Parallèlement, l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, en son chapitre III relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, stipule que ce même rapport est examiné chaque année par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Ainsi, dans sa réunion du 10 septembre 2012, la CCSPL a examiné les rapports annuels d'activité de l'année 2011 de délégation de service public de la ville de Beauvais.

Afin de répondre aux exigences du législateur, il est donc soumis au conseil municipal le compte rendu des travaux de la CCSPL du 10 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux du 10 septembre 2012.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux du 10 septembre 2012.

M. JULLIEN : Il s'agit de la réunion que nous tenons chaque année afin d'examiner les rapports des délégataires. Je rappelle rapidement la liste des délégataires présents le 10 Septembre 2012, à la commission consultative que j'ai présidée.

Nous avons tout d'abord la fourrière municipale, vous avez pu voir dans le rapport, les questions posées à l'exploitant, la société Allo Dépannage, représentée par Monsieur Tousverts, et les réponses fournies, nous l'avons « cuisiné », notamment sur la facturation des frais d'enlèvements des véhicules non récupérés.

Vous trouvez également la discussion sur le fonctionnement d'Elispace, page 4, je souligne la qualité du service, et l'impact financier sur le budget de la ville, qui a fortement baissé en 2011, témoignant de

la bonne gestion de l'équipement. Il s'agit d'un budget annexe, et d'une délégation structurellement déficitaire. Nous essayons, évidemment, de réduire le plus possible la subvention d'équilibre versée par le budget principal à ce budget annexe.

Ensuite, nous avons la gestion du parking de l'Hôtel de Ville, en souterrain, et le stationnement de surface. Un certain nombre de remarques ont été relayées par des personnes proches du Parti Communiste, Monsieur Aury était présent, ainsi que par mes collègues qui ont interrogé de façon pertinente l'exploitant de ce parking. Nous avons joint au dossier un certain nombre de courriers que nous leur avons adressés afin d'obtenir des précisions qu'ils n'avaient pas été aptes à nous fournir lors de la réunion. Concernant le Crématorium, une augmentation de l'utilisation de ce service public ressort, elle fera l'objet, dans une délibération suivante, d'un avenant à la convention de délégation de service public.

Nous avons eu face à nous, l'exploitant du réseau de chaleur, qui nous a expliqué son fonctionnement, et les difficultés qu'il rencontrerait. Nous retrouverons tout à l'heure, un autre rapport présentant une modification du contrat de délégation de service public s'y rapportant.

Concernant la gestion de l'eau potable, Madame Lefranc, vous pourrez poser vos questions, un certain nombre l'ont été auprès de la société Véolia, représentée par M. Defruyt, et vous avez les courriers que nous lui avons adressés pour informations complémentaires.

Des difficultés ont été rencontrées, vous avez le texte dans ce rapport, des réponses ont été fournies, soit immédiatement, soit sous la forme de courriers échangés, dont vous avez les copies. Voilà donc la présentation des travaux de la commission consultative, nous avons essayé de « cuisiner » au mieux les délégataires afin qu'ils rendent le meilleur service à la collectivité, dans le cadre des conventions conclues entre la ville et eux-mêmes.

Ce rapport ne fait pas l'objet de vote, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ces travaux.

Mme LEFRANC : Monsieur Jullien, vous allez peut-être pouvoir me répondre. Monsieur Aury Claude avait posé certaines questions lors de votre commission consultative, il lui manquerait des réponses.

Les éléments produits par la société Véolia, suite à la demande de Monsieur Jullien, lors de cette commission du 10 Septembre 2012, n'en comportent que deux éléments nouveaux : les dépenses d'énergie d'un montant de 264 631 euros, et une augmentation des charges de gestion des bâtiments, qui passe de 109 528 euros à 121 891 euros. Ils ne concernent visiblement que le nouveau contrat, c'est-à-dire l'exploitation du 1er Août 2011 au 31 Décembre 2011. Nous passerons sur le fait que les dépenses du personnel, d'un montant de 920 365 euros, représentent visiblement 10 mois de salaires des personnes, et non pas les seuls 5 mois, d'Août à Décembre.

Les oublis que j'ai cités, 164 631 euros plus 12 363 euros permettent à Véolia d'afficher un déficit de 78 263 euros, alors qu'en septembre, le délégataire affichait un bénéfice avant impôt de 98 731 euros. Il était temps qu'ils s'en aperçoivent, ils vont pouvoir

échapper à l'impôt. Le second document affiche le cumul ancien et nouveau contrat, et traduit l'ensemble de l'activité du délégataire sur l'année 2011. Nous l'avons étudié à la loupe, car il est tellement petit, qu'il est difficile d'y comprendre quelque chose. Nous y avons lu des dépenses de personnel d'un montant de 1 051 057 euros, le quart affichait : 1 071 580 euros, ce qui signifie bien, que les 920 365 euros du quart, ne représentent pas cinq mois de salaires, comme le responsable de Véolia l'a prétendu en Septembre. Nous relevons en facturation aux abonnés, la somme de 2 639 260 euros, alors que le quart n'affiche que 2 083 271 euros, en produits liés au règlement de service : 242 583 euros qui n'apparaît pas dans le quart, et un résultat avant impôt de 120 192 euros.

Madame le Maire, quels sont les bons chiffres ? Le délégataire a-t'il perdu 78 000 euros ou gagné 120 000 euros en 2011 ? Je rappelle qu'à partir d'Août 2011, le délégataire a pu encaisser un troisième semestre d'abonnement, représentant 12 euros par facture, mesure qui n'était pas présentée dans les documents du Conseil municipal, quand nous avons délibéré sur le nouveau contrat, mais que les délégataires auraient glissé dans le règlement de service, à « l'insu de votre plein gré ». Ces 242 583 euros représentent-ils ce que Véolia a facturé entre août et décembre, au titre de ce supplément d'abonnement ? Nous avons par ailleurs constaté qu'en 2010, les Beauvaisiens avaient payé au délégataire, 3 698 000 euros pour 4 219 154 m³ vendus, soit 0,71 euros le m³. En 2011, pour 3 975 752 m³, les Beauvaisiens auraient payé 2 639 260 euros plus 242 583 euros, ce qui revient à 0,72 euros le m³.

Madame le Maire, la baisse annoncée dans le bulletin municipal de juillet 2012 n'est pas au rendez-vous. Est-ce pour tenter d'éviter que quelques esprits chagrins se penchent de plus près sur le rapport du délégataire, que celui-ci présente des comptes ne correspondant pas à l'année entière ? Est-ce pour les mêmes raisons que la CCSPL ne s'est réunie qu'en Septembre ?

M. JULLIEN : Ce que vous nous avez dit est très intéressant, mais ce sont des questions qui méritent d'être posées en commission consultative, et non pas en pleine séance du conseil municipal. Je vous ai rappelé à l'instant que l'on demande au conseil municipal de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux. Regardez bien dans votre dossier, avez-vous vu le courrier que j'ai adressé à la SEAO, sept jours après la commission, pour demander les précisions nécessaires ? Je ne me suis pas contenté de la séance, les questions ont été réitérées par écrit, pour un certain nombre de délégataires. Sur les deux pages du courrier adressé à la SEAO, les questions étaient suffisamment précises, notamment sur le quart dont vous m'avez parlé. Nous avons eu une réponse, en date du 3 octobre 2012, vous l'avez dans le dossier. La société nous dit : « Je vous prie de trouver une partie des réponses aux questions posées, la réponse aux autres questions vous parviendra dans les meilleurs délais ». Nous comptons sur ces réponses complémentaires, notamment celles aux différentes interrogations que vous soulevez. Concernant ce tableau, vous avez raison, il faut une loupe pour le lire. Ce sera lors de la prochaine commission consultative que l'on apprê-

ciera si la société a bien répondu à nos interrogations et injonctions du 10 septembre dernier, et que nous pourrions peut-être faire le procès de la bonne ou mauvaise exécution de la délégation de service public. Il en est de même pour les autres délégataires, Monsieur Aury Claude était présent et a noté un certain nombre de questions, il a participé activement à la commission, ainsi que les associations membres de celle-ci.

Je vous demande ce soir, mes chers collègues, de prendre acte du travail accompli, des questions posées, et des réponses totales ou partielles obtenues. Le jugement interviendra lors de la prochaine commission consultative des services publics locaux.

Le conseil doit prendre acte, ne pas se substituer à la commission et refaire le travail de CCSPL, qui agit en transparence et équité vis-à-vis des délégataires, sans leur faire la moindre concession.

Mme LEFRANC : Si je me suis permis d'intervenir, c'est parce que ces questions ont déjà été posées en commission par Monsieur Aury, vous dites qu'elles n'ont pas à l'être ici, mais n'ayant pas eu de réponses, l'occasion était de savoir, si dans l'intervalle, vous en aviez obtenu.

M. JULLIEN : Nous en avons une partie, je vous ai communiqué en toute transparence la totalité des éléments que nous possédons à ce jour. Si nous avons eu des compléments, ils figureraient dans le dossier.

Mme LEFRANC : N'ayant pas eu, justement, ces compléments, nous nous permettons de vous les demander.

M. JULLIEN : C'est logique, nous les exigeons également, mais nous ne les avons pas, et je ne puis vous les présenter.

Mme LEFRANC : Je vous propose de vous reposer ces questions par écrit, et vous demande de nous répondre de la même façon, lorsque vous obtiendrez ces réponses.

Mme Le MAIRE : Le conseil municipal a pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux du 10 septembre 2012.

En annexe, la Commission consultative des services publics locaux.

Compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2012.

AVENANT N°2 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER SAINT-JEAN

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le conseil municipal du 19 décembre 2008 a autorisé la signature avec la société CRAM SAS d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur le quartier Saint Jean.

Le réseau de chaleur a été mis en service en octobre 2010 et compte à ce jour.

Le présent avenant au contrat de délégation de service public consiste :

- à appréhender une évolution réglementaire incitant la réduction de la combustion en chaufferie du bois de fin de vie. Il est donc nécessaire de modifier les proportions dans la répartition des 3 types de bois notamment en réduisant la part du bois de fin de vie (passage de 57 % à 30 %). Ce changement de proportion induit une augmentation du tarif de 3 % pour les abonnés ;

- de modifier la redevance annuelle de frais de gestion et de contrôle du service (de 15000 € HT à 8000 € HT), avec une actualisation sur la base des formules de révisions, afin de limiter l'impact financier pour les abonnés du changement de la fourniture de bois ;

- de demander une participation aux frais de raccordement aux opérateurs du quartier St Jean (sauf extension particulière) afin de compenser la réduction des projets immobiliers dans le quartier Agel ;

- de modifier le périmètre de la concession afin de permettre le raccordement du futur centre pénitentiaire devant être construit en sud du quartier St Jean ;

- à l'occasion de cet avenant, une mise à jour du tableau des URF des abonnés au réseau de chaleur est faite.

Considérant l'avenant n°2 au contrat général de concession ci-annexé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de délégation, composé de l'avenant et de la nouvelle version des annexes I, VII et IX ;

- d'autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tous actes découlant de cet avenant.

La commission consultative des services publics locaux réunie le 19 novembre 2012 a émis un avis favorable.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Ce dossier propose un avenant à la délégation de service public du réseau de chaleur du quartier Saint Jean. Il est technique et complexe, je vais tenter de résumer les éléments, et de vous fournir les explications nécessaires. Cet avenant est lié à trois types d'éléments : le premier est la fourniture bois et la nécessité de modifier celle-ci, d'une part pour des raisons techniques afin de limiter, entre autres, la présence d'éléments métalliques dans certains types de bois, et pour anticiper une évolution réglementaire au niveau des contraintes d'énergie biomasse. Nous devons progresser dans le domaine de la santé publique, nous trouvons des bois imprégnés de colle, de peinture. La fourniture bois est un mélange, et c'est la proportion de ce mélange, qui alimente la chaudière, qui est changée.

Le bois en fluide-vie passe de 30% au lieu de 57%, les plaques forestières, 56% au lieu de 24%, les rebuts de l'industrie du bois passent 14% au lieu de 19%. Chaque modification de la réglementation se traduit par un impact financier. Après un certain nombre de simulations, nous avons envisagé de prendre 30% de palettes, représentant une augmentation de 10% du prix. Afin de limiter l'augmentation du prix du bois, et de la chaleur vendue aux abonnés, des efforts sont réalisés de la part de la ville : au lieu de percevoir une redevance annuelle de frais de gestion de 15 000 euros, nous la rabaissons à 8 000 euros HT. La société concessionnaire va réduire sa marge, ainsi, l'augmentation du combustible bois sera limitée à 3%.

Le deuxième élément concerne le problème du quartier Agel, suite au contexte économique, des retards dans la livraison de logements ont été constatés, et ceux-ci seront reliés tardivement au réseau de chaleur. Concernant l'opportunité du centre pénitentiaire, Madame le Maire était intervenue très en amont, auprès du ministère de la justice, pour demander que celui-ci utilise le réseau de chaleur. C'est chose faite, et nous devons modifier le périmètre de la concession, vous avez un document graphique dans votre dossier.

Dans un premier temps, il n'y avait pas de participation aux frais de raccordement pour les nouveaux opérateurs, contraints et forcés, nous allons devoir demander un coût de 150 euros par unité de répartition forfaitaire. Le troisième élément, encore plus technique, concerne une mise à jour des tableaux des unités de répartition forfaitaire. Des changements ont eu lieu entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville, le CCAS, mais aussi l'institut du Saint-Esprit qui a demandé à raccorder de nouveaux bâtiments.

Voilà les raisons de cet avenant, vous retiendrez le problème de la fourniture bois, pour des raisons de santé publique, nous sommes obligés de modifier la composition du bois entrant dans la chaudière. Cela va nécessiter un petit surcoût pour la vente de chaleur, mais retenez bien l'effort de la ville et du concessionnaire. La rédaction de cet avenant a nécessité de longues séances.

Mme HOUSSIN : Nous avons toujours été très favorables à ce réseau de chaleur, il s'agit d'un projet valorisant pour le quartier dans lequel il est installé, et en termes d'objectifs de développement durable, un projet des plus innovants développé ces dernières années. Vous nous dites, qu'à cause de l'augmentation

du bois, et du fait qu'un certain nombre de logements n'ait pas été réalisé sur le site Agel, nous sommes obligés de revoir les conditions de financement de ce réseau de chaleur, y compris, en augmentant de 3% la participation des abonnés. Il existe des raisons pour lesquelles vous augmentez la part des abonnés, qui ne vous appartiennent pas directement : les retards pris dans certains programmes, la difficulté de monter des opérations dans ce contexte économique. Le fait de ne pas avoir anticipé sur le centre pénitentiaire n'est pas non plus totalement de votre faute, car à l'époque, personne ne savait s'il allait être construit ou pas. Grâce à Madame Taubira, nous en avons aujourd'hui la certitude.

J'ai étudié ce dossier avec attention, notamment le contrat du concessionnaire. Mme le Maire, afin que les choses soient claires, je rappelle le montage de ce réseau de chaleur : la chaufferie a été construite par l'ADEME et le conseil régional de Picardie, qui a confié une mission d'exploitation à la ville de Beauvais, qui l'a elle-même concédée à une ...

M. BOURGEOIS : La ville gère directement. Nous avons simplement eu des subventions de la Région, un fonds européen, et de l'ADEME.

Mme HOUSSIN : Je parle de l'exploitation, il y a une entreprise qui s'appelle Bois Chaleur Saint Jean...

M. BOURGEOIS : La ville est maître d'ouvrage.

Mme HOUSSIN : Mais elle a concédé une partie de sa maîtrise d'ouvrage à une association qui s'appelle Bois Chaleur Saint-Jean, pour l'exploitation de la chaufferie ?

M. BOURGEOIS : Il s'agit du concessionnaire.

Mme HOUSSIN : Voilà, nous sommes d'accord, il s'agit d'un concessionnaire. Je me suis penchée sur le dossier de celui-ci, les estimations réalisées au départ, sont très en décalage avec la réalité actuelle. Si vous reprenez, Monsieur Bourgeois, les estimations d'unités au départ, et ce qui a été réalisé ensuite, nous sommes dans tous les cas, soit très en dessous, ou très au dessus des résultats. Cela signifie que le contrat de départ a été mal estimé par le concessionnaire, et qu'il vous en demande aujourd'hui, sa mise à jour. On demande 3% de plus aux abonnés, des raccordements à 150 euros, on sollicite la ville pour diminuer ses frais de gestion, à cause d'une mauvaise estimation de départ, ce n'est pas très juste en terme d'augmentation. J'apprécie beaucoup ce projet, mais trouve dommage qu'il soit affaibli, si peu de temps après sa mise en route, par un exploitant. J'aimerais d'ailleurs bien savoir qui il est, qui connaît autour de cette table cette société, qui est Monsieur Laurent Cribier, son directeur ? Il est regrettable d'imaginer qu'un projet si important soit dévalorisé par une mauvaise estimation de départ, vous vous engagez Madame le Maire, ce n'est ni bon pour les abonnés, ni pour les collectivités qui paient.

M. BOURGEOIS : Ce n'est pas tout à fait ça, il ne faut pas tout mélanger, je peux répondre au fur et à mesure.

Mme HOUSSIN : Ne dites pas, Monsieur Bourgeois,

que je mélange tout, ce n'est pas vrai ! J'ai lu attentivement ce dossier et ne crois pas me tromper. Je vous fais une proposition, Madame le Maire : compte tenu du fait que le prix du bois est stabilisé jusqu'en 2017, je voudrais que vous vous engagiez, et que l'on ne demande pas aux personnes du quartier Saint-Jean, qui ne sont pas les plus riches, de sortir de leur porte monnaie chaque année une augmentation substantielle du prix de leur chauffage. Sinon, cela signifierait que nous avons échoué dans ce projet ambitieux, qui était de vouloir faire diminuer les charges de chauffage, pour une partie des habitants du quartier Saint-Jean.

M. BOURGEOIS : J'entends bien vos propos. Le problème actuel est l'évolution de la réglementation sur la fourniture bois, elle n'était pas prévisible à la signature du contrat. C'est malheureux et heureux à la fois, puisque nous avons plus de sûreté sanitaire.

Bruxelles impose un certain nombre de normes environnementales, à chaque évolution correspond des répercussions sur le porte-monnaie. Le fond du problème n'est pas la mauvaise réalisation du contrat, mais un phénomène imprévisible. Les énergies fossiles augmentent de manière très erratique et imprévisible à l'heure actuelle. La biomasse subit ce problème, l'évolution des normes fait que le combustible va prendre une plus-value de 3%, et c'est la seule raison.

J'ai un tableau avec des chiffres, correspondant aux gains réalisés sur deux ans. Ces estimations sont toujours délicates, mais ont le mérite d'exister. Par exemple, nous avons beaucoup discuté avec les représentants de l'OPAC dans les commissions, afin de se mettre d'accord sur une méthode de calcul. Dans le tableau, je lis que l'OPAC a bénéficié de 15% de plus-value, nous avons annoncé un gain entre 10 et 15%. Je ne parle pas de l'institut Saint-Esprit, qui avait un système de chauffage désuet, et qui a donc réalisé une plus-value importante. Cela vous apparaît comme un nez au milieu de la figure, parce qu'il y a un avenant, mais la situation est loin d'être mauvaise. Des imprévus sont partout, y compris sur le budget de la ville. Nous connaissons l'impact de l'augmentation des énergies fossiles sur les budgets, d'autres réglementations, dans les années à venir, vont peut être se durcir sur la biomasse, mais elles impliqueront moins de hausses que si nous avions gardé ces énergies fossiles. L'avenant est dû à l'imprévu sur la réglementation de la fourniture bois, nous ne pouvons utiliser le même mélange qu'au départ. Le concessionnaire est la société CRAM, connue, qui a beaucoup de marchés et que la région connaît bien pour travailler avec elle sur la Haute et Basse Normandie. Lors de l'appel d'offres, la CRAM offrait les conditions les plus intéressantes, et le meilleur contrôle.

Je vous rends hommage de dire que nous étions tous d'accord sur ce projet, très important pour l'environnement du point de vue du bilan carbone sur la ville de Beauvais, et économiquement fiable. Je ne vous suis pas sur le point de la dévalorisation, les autres personnes ayant ces contrats de concessions subiront la même aventure.

M. PIA : Je trouve votre discours un peu insidieux, Madame Houssin, d'une manière feutrée, vous mettez en doute les économies que nous pourrions réa-

liser en utilisant du bois de chauffage. Nous savons très bien, comme l'a dit à l'instant Monsieur Bourgeois, que les énergies fossiles vont inévitablement augmenter. Nous avons fait ce choix courageux de développer des énergies alternatives autour de la biomasse dans le quartier Saint-Jean. Il y aura certes une augmentation, mais qui sera toujours moindre que celle des énergies fossiles.

Mme HOUSSIN : Vous n'êtes pas très sincères dans vos réponses, ni Monsieur Bourgeois, ni Monsieur Pia.

M. BOURGEOIS : Je vous remercie !

M. PIA : C'est vous qui manquez de sincérité Madame Houssin.

Mme HOUSSIN : Vous m'avez bien dit que j'étais insidieuse, j'essaie de ne pas l'être. Si ce n'était lié qu'à l'augmentation du bois, il n'y aurait pas de hausse de 3%, Monsieur Bourgeois, car c'est 4% dont 1,2% pris en charge par la collectivité. S'il ne s'agissait que de l'augmentation du bois, vous ne diriez pas dans votre rapport de présentation que c'est parce qu'il manque des logements, et que ceux-ci ont pris du retard. Cette situation est vraie puisqu'au départ, il était prévu, et vous avez fait un prix, 27 807 URF, et qu'aujourd'hui, il n'y en a que 21 000. Le concessionnaire se retrouve « gros Jean comme devant » sur près de 7 000 URF, donc si ce n'était que l'augmentation du bois, nous le saurions.

L'appréciation de départ du concessionnaire était surestimée, et celui-ci s'aperçoit, en bout de course, qu'il ne fera pas son argent.

M. BOURGEOIS : Je peux vous donner un élément de réponse. Le nombre d'URF du contrat n'a pas changé.

Mme HOUSSIN : Laissez-moi terminer Monsieur Bourgeois, ne vous énervez pas, vous allez pouvoir parler ! Je ne fais que lire les documents que vous nous avez donnés. Regardez-les, je ne suis ni insidieuse, ni quoi que ce soit, nous voyons bien qu'il ne s'agit pas seulement de l'augmentation du bois qui provoque celle de vos tarifs. Vous ne passeriez pas de la gratuité du raccordement à 150 euros, ce qui vous oblige à changer de manière forte l'avenant de départ. Excusez-moi, mais vous nous prenez pour des « cakes ». Je pense vraiment qu'il y a un problème avec l'estimation de départ du concessionnaire, et vous reportez cette mauvaise estimation sur le prix payé par les abonnés, et le raccordement à 150 euros. Vous ne ferez croire à personne, Monsieur Bourgeois, que cela n'est dû qu'au prix du bois.

M. BOURGEOIS : Une dernière réponse, nous allons rester calmes et zen, je m'accroche à la table : le contrat n'a pas changé, il y a 27 000 URF dans le contrat de concession, il se trouve qu'il n'y en a que 21 000 ensuite, car moins de logements que prévus, peuvent être raccordés. Ce qui signifie, et il faut l'écouter même si ça vous paraît surprenant, que le concessionnaire est en déficit sur deux années d'exploitation. C'est uniquement le problème du bois qui est posé. Les 27 000 URF au contrat étaient une moyenne estimée, il était très difficile de prévoir les

éléments, ils seront rattrapés d'ici un ou deux ans. Avec la prison nous allons regagner 3000 URF, les autres logements vont se faire, il ne faut pas s'affoler outre mesure. Voilà les réponses que je peux vous faire, le concessionnaire a eu un budget déficitaire depuis deux ans, dû à ces déficits de raccordements.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci dessus.

En annexe, la Concession de travaux et de services - Avenant n° 2.

CRÉATION DE POSTES EMPLOIS D'AVENIR

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

La loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir propose de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une formation ou à une qualification aux jeunes sans emploi âgés de seize à vingt-cinq ans au moment de la signature du contrat (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés).

Considérant qu'il est de notre devoir d'agir pour l'emploi sous toutes ses formes, le conseil municipal souhaite s'engager dans cette mesure gouvernementale en faveur des jeunes.

Ces jeunes en recherche d'emplois sont soit sans diplôme, soit titulaires d'un CAP et/ou d'un BEP, soit résidant dans une zone urbaine sensible (dans ce cas et à titre exceptionnel, les bénéficiaires peuvent posséder une qualification jusqu'au niveau bac + 3).

Le contrat de travail est conclu à temps complet (toutefois, dans certains cas, la durée hebdomadaire peut être fixée à temps partiel pour tenir compte du parcours ou de la situation du bénéficiaire ou de la nature de l'emploi) sous forme d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 36 mois. La durée initiale du contrat ne peut être inférieure à 12 mois.

La rémunération brute mensuelle des bénéficiaires est fixée au SMIC.

La collectivité s'engage, pour chaque jeune recruté, à :

- établir un profil de poste décrivant les principales activités confiées ainsi que les compétences à acquérir et éventuellement la qualification envisagée au terme de l'emploi. Les recrutements concerneront des activités présentant un caractère d'utilité sociale, environnementale ou ayant un fort potentiel de débouchés (exemple : aide à la personne, médiation culturelle, ...),
- désigner un tuteur chargé du suivi et de l'insertion professionnelle,
- prévoir un plan de formation en lien avec le poste et/ou le projet professionnel,
- mettre en place un suivi personnalisé avec un bilan d'intégration (dans les 3 mois suivants le début du contrat) et des bilans intermédiaires réguliers afin d'accompagner le candidat vers une sortie dans un emploi durable,
- remettre, à l'issue du contrat, une attestation d'expérience professionnelle retraçant notamment les compétences acquises, les formations réalisées, les qualifications validées.

La ville accompagne ce dispositif qui représente un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle des jeunes et compte tenu de la spécificité du suivi, du tutorat et de la formation à mettre en œuvre, 15 jeunes seraient recrutés afin de leur garantir un accompagnement de qualité et une réelle professionnalisation.

Il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1er décembre 2012, 15 postes d'emplois d'avenir dans les conditions fixées par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je vous propose, mes chers collègues, d'accompagner la mesure du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes, par la création de 15 postes d'emplois d'avenir. Les recrutements concerneront les activités relevant de l'animation, de la culture, des loisirs, de l'environnement, et des multimédias. Je ne reviens pas sur les engagements de la collectivité, vous les avez dans la délibération. La rémunération brute mensuelle est fixée au SMIC. Je vous propose donc de créer, au 1er Décembre 2012, 15 postes d'emplois d'avenir, dans les conditions fixées par la loi du 26 Octobre 2012.

Mme HOUSSIN : je vous remercie pour la création de ces premiers 15 postes, nous souhaitons qu'ils soient les premiers, et que cela se poursuive après, car c'est un début modeste. L'État prend quand même en charge 75%, il ne faut pas l'oublier. Ces emplois d'avenir sont une vraie chance pour les jeunes en grande difficulté, et éloignés de l'emploi. Cela fait vingt ans que toutes les personnes travaillant sur la question de l'insertion par l'accès à l'emploi, ou par l'économique en général, ont, à présent, un dispositif très innovant qui les attend. On propose aux personnes embauchées un vrai contrat de travail, un salaire à plein temps, une formation en cours d'emploi obligatoire pendant trois ans, avec la possibilité de continuer une 4ème année, si la formation n'est pas terminée. C'est la première fois qu'un dispositif si innovant a la capacité d'intéresser les jeunes en très grandes difficultés, à l'emploi. Ces jeunes sont obligatoirement à 30% issus des quartiers ZUS. C'est un dispositif qu'il ne faut pas rater, les collectivités locales doivent se mobiliser fortement sur la question.

C'est pour ces raisons, que ce ne peut être que les quinze premiers, Madame le Maire, vous nous dites souvent que les socialistes n'aiment pas l'emploi à Beauvais, nous avons là une occasion très ferme. Je suis comme Monsieur Jullien, et comme Saint-Nicolas, Saint-Thomas, pardon, c'est l'effet de Noël, je ne parlais pas de l'UMP, ne vous inquiétez pas, même si ce prénom vous a marqué, c'est juste à cause de Noël ! Nous attendons donc de la ville qu'elle fasse un effort supplémentaire, et que dans les mois à venir, elle recrute d'autres emplois d'avenir.

Mme Le MAIRE : Madame Houssin, je veux bien que vous soyez fière de ce nouveau dispositif, mais depuis trente ans, tous les gouvernements en ont proposé. Il y a simplement là un petit alinéa qui est une originalité. Quand nous sommes arrivés à la mairie de Beauvais, il existait 110 emplois jeunes, je vous rappelle que nous en avons créé 55, à qui nous avons proposé des formations, qui ont été reçus à des

concours, et dont je me félicite de leurs carrières dans cette ville. Je voudrais aussi vous dire...

Mme HOUSSIN : À la différence des emplois jeunes...

Mme Le MAIRE : Attendez, je finis, chacun son tour ! Nous avons 45 CUI à l'heure actuelle dans notre ville, dans l'apprentissage, de nombreux services sont concernés, j'ai reçu les apprentis il y a quelques jours, ils sont 25 dans les services. La volonté des élus de Beauvais Pour Tous a toujours été de rechercher au maximum les possibilités d'aider les jeunes vers l'emploi, ainsi que les moins jeunes d'ailleurs. Dans le cadre de la communauté d'agglomération, existent les chantiers de l'insertion, plusieurs fois par an, des sessions sont organisées pour les personnes éloignées de l'emploi ; à l'issue de ces formations qualifiantes, quelques-uns d'entre eux, pas assez malheureusement, retrouvent du travail.

Nous n'avons pas de leçon à recevoir en matière d'emplois aidés, mais nous devons être également raisonnables par rapport aux possibilités de la collectivité. Je vous retourne la question : combien allez-vous embaucher d'emplois d'avenir au conseil régional ?

Mme HOUSSIN : Je vous réponds tout de suite, Madame le Maire, nous en embauchons 200 dans un premier temps.

Mme Le MAIRE : Finalement, 200 pour 800 000 habitants...

Mme HOUSSIN : Ce ne sont pas des habitants, mais des salariés, et donc 200 emplois d'avenir pour 3 000 salariés.

Mme Le MAIRE : Pardon, cela ne figure que dans le budget du conseil général ?

Mme HOUSSIN : Tout à fait, le conseil général, en tant qu'employeur, embauchera 200 emplois d'avenir.

Mme Le MAIRE : Je ne veux pas pinailler, mais proportionnellement, quel est le budget du conseil général par rapport au nôtre ?

Mme HOUSSIN : Il est forcément plus important.

Mme Le MAIRE : Dix fois plus ? Si c'est le cas, en proportion cela fait 150, et ce n'est pas si mal.

Mme HOUSSIN : Nous n'allons pas faire une discussion de marchands de tapis, autour de cette table !

Mme Le MAIRE : Le tout est de remettre les choses en perspective.

Mme HOUSSIN : Je pense qu'il y a tout intérêt à ce que les jeunes soient embauchés dans votre collectivité. Je vous reprends sur la question du dispositif : il y en a eu une multitude dans les 20 dernières années. Celui qui se rapproche le plus est celui des emplois jeunes, mais il ne s'adresse pas à la même catégorie de personnes. Dans le dispositif emplois jeunes, on pouvait embaucher des Bac+2 ou 3, dans celui-ci nous nous adressons à des jeunes qui ont décroché scolairement, qui ne sont même pas inscrits à Pôle

Emploi, ou à la mission locale. Nous ne pourrions embaucher des Bac+2 exceptionnellement que sur les ZUS. Si vous avez regardé les chiffres du chômage, les reportages télévisés, la presse, dernièrement...

Mme Le MAIRE : Madame Houssin ! Ce n'est pas pour le plaisir de vous interrompre, mais vous nous haranguez, et nous faites un cours sur cette nouvelle opportunité. Nous ne sommes pas dogmatiques, nous les prenons !

Mme HOUSSIN : Je ne comprends pas que vous vous sentiez visée par ce que je dis, j'explique...

Mme Le MAIRE : On a compris Madame Houssin ! On connaît aussi bien que vous le dispositif.

Mme HOUSSIN : Je n'ai pas terminé, Madame le Maire, et voudrais finir ma phrase. Vous m'avez dit, au début de votre intervention, qu'il y avait eu des dispositifs en masse. Je vous dis oui, mais le seul qui propose aujourd'hui une insertion professionnelle, avec un statut, un emploi à plein temps, une formation obligatoire, est celui-là, ou alors je vous donne la parole, pour me dire qu'il en a existé de tels.

Mme Le MAIRE : Nous avons compris, le cours a été bien récité. Olivier TABOUREUX.

M. TABOUREUX : Un dispositif existe depuis plusieurs dizaines d'années, l'apprentissage, et il s'adresse au même public. La ville de Beauvais a eu à ce jour 160 apprentis, dont 140 depuis 2001. Entre le dispositif emplois jeunes et celui-ci, nous ne sommes pas restés les pieds dans le ciment. Vous avez raison sur un point : ces dispositifs sont défaillants sur la formation, il arrive qu'elle ne soit pas correctement effectuée, et que les tuteurs ne puissent pas être disponibles. Nous faisons les choses correctement, et embauchons 15 emplois d'avenir pour commencer. L'emploi de 200 jeunes au conseil régional, pour 3 000 employés, représente 200 tuteurs ; j'espère que ces emplois sont étalés dans le temps, sinon ça ne me paraît pas humainement possible, sauf à ne pas appliquer les textes, que nous trouvons très bons.

M. PIA : Je souhaite ajouter à tout ce qui vient d'être dit, Madame Houssin, que la ville s'engage sur le fond de l'emploi, quand il s'agit des emplois publics, et effectivement, nous embauchons 15 emplois d'avenir. Vous nous dites que c'est insuffisant. Je suis allé à une réunion à la préfecture, pour la préparation du CUCS 2013, et un retour sur le CUCS 2012, nous avons bien évidemment évoqué les emplois d'avenir. Les autres villes ne créent pas plus de contrats que nous, nous devons tenir compte des réalités budgétaires, cela représente un coût pour la collectivité. Monsieur Villemain, maire de Creil (décidément Creil est beaucoup évoquée autour de cette table ce soir !), a interpellé le préfet, en lui disant que ces contrats allaient coûter aussi aux collectivités. Lorsque nous faisons venir des entreprises, des pôles commerciaux, j'aimerais que vous soyez aussi loquace quant à ces emplois qui vont être créés. Quand il s'agit d'emplois privés, ce n'est pas de votre fait, évidemment !

Mme Le MAIRE : Leroy-Merlin arrive, ne vous inquiétez pas.

M. PIA : C'est en projet, ne vous inquiétez pas non plus, Madame Houssin.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRANSFERT DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Dans la perspective de proposer une offre culturelle d'envergure à l'échelle du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le conseil communautaire du 25 mai 2009 a déclaré d'intérêt communautaire la construction et l'exploitation d'un nouveau théâtre en remplacement de l'actuel théâtre du Beauvaisis.

Le 1^{er} décembre 2011, la décision a été prise de construire ce nouvel équipement en lieu et place de l'actuel, place Georges Brassens à Beauvais.

Il est rappelé que le projet consiste en :

- une grande salle de 800 places
- une deuxième salle de 250/300 places
- une salle de répétition
- une salle d'animation/éducation artistique et réunion
- des espaces d'accueil pour le public et les artistes
- des bureaux pour le personnel et des espaces logistiques pour la technique
- un espace bar/restaurant

Le conseil communautaire du 22 octobre 2012 a approuvé le transfert du théâtre du Beauvaisis au premier janvier 2013, ce qui impliquerait également le transfert du personnel de la ville affecté à cet équipement (3 agents).

De plus, conformément à l'article L5711-17 du code général des collectivités territoriales, ce transfert entraînera de plein droit son application à l'ensemble des biens et équipements nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur seront rattachés à la date du transfert.

S'agissant de l'emprise foncière, la communauté d'agglomération du Beauvaisis a sollicité la mise à disposition de l'assise foncière du théâtre, le terrain étant actuellement propriété de la ville de Beauvais.

L'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ».

Le transfert de cet équipement municipal a nécessairement conduit à une évaluation des charges transférées par la commune à la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon la méthodologie prévue à l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts.

Le coût moyen des charges transférées a été évalué par la commission locale d'évaluation des transferts de charge réunie le 20 septembre 2012, à 1.222.089 € qui viendra minorer l'attribution de compensation de la ville de Beauvais.

Le comité technique paritaire réuni le 18 octobre 2012 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'approuver le transfert du théâtre du Beauvaisis à la communauté d'agglomération du Beauvaisis ;
- de prendre acte de la révision de l'attribution de compensation de la commune de Beauvais ;
- de céder à la communauté d'agglomération du Beauvaisis l'emprise foncière nécessaire pour le projet du futur théâtre avec les parcelles cadastrées section Z n°s 28 (5.567 m²), 83 (1.454 m²) et 26p (1.324 m² environ) à l'euro symbolique (l'avis des domaines étant de 1.380.000 €) ;
- de prévoir une clause particulière précisant que si le bien n'était pas ou cessait d'être affecté à l'usage d'équipement culturel communautaire, la ville de Beauvais pourrait soit se porter acquéreur du bien à l'euro symbolique, soit si elle renonçait à se porter acquéreur du bien, être indemnisée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis à hauteur d'une indemnité égale à la valeur du terrain (dans ce dernier cas cette valeur serait déterminée par le service des domaines),
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 21/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOUI : J'ai bien pris note de la délibération, mais j'ai une question relative à la cession d'emprise foncière : le garage est sur un terrain qui est concerné par le projet.

Mme Le MAIRE : Nous allons le racheter.

M. RAHOUI : A quel prix ?

Mme Le MAIRE : Celui de l'estimation des domaines.

M. RAHOUI : C'est-à-dire ?

Mme Le MAIRE : La communauté d'agglomération va l'acheter, 600 000 €, plus l'indemnité d'éviction.

M. RAHOUI : Qui est de quel montant ?

Mme Le MAIRE : C'est 650 000 € tout compris.

M. RAHOUI : Donc ça représente environ 1 M€ ?

Mme Le MAIRE : 650 000 € tout compris, le garage plus l'indemnité d'éviction, Monsieur RAHOUI !

M. RAHOUI : D'accord, merci.

Mme Le MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

CRÉATION DE L'ASSOCIATION «PARIS-LONDRES-BEAUVAIS- PICARDIE»

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Conformément aux orientations du S.C.O.T du Beauvaisis visant, en particulier, le renforcement de l'attractivité du territoire au sein de la région, l'affirmation du positionnement européen de notre territoire et son ouverture sur le bassin Picardie, Normandie, Paris, le désenclavement ferroviaire constitue un enjeu fondamental pour le développement de notre territoire.

Compte-tenu des atouts dont dispose notre territoire pour s'imposer comme un nœud stratégique du maillage ferroviaire de notre pays en offrant en particulier une opportunité multimodale réunissant l'air, la route et le rail, au carrefour de l'Europe du Nord et unique en Picardie, notre territoire doit s'inscrire avec force et détermination au cœur de la réflexion menée actuellement autour de la réalisation d'une ligne à grande vitesse reliant Paris à Londres.

Une pétition lancée à l'initiative conjointe de Madame Caroline CAYEUX, Sénateur de l'Oise, Maire de Beauvais et Présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de Monsieur Philippe ENJOLRAS, Président de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise, « Pour un TGV à Beauvais » a déjà recueilli un très grand nombre de signatures.

Pour affirmer la volonté à la fois politique et économique de notre territoire de s'engager dans la défense de ses intérêts ferroviaires, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais et la chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise souhaitent créer une association régie par la loi 1901 pour réunir les forces vives de notre territoire aux fins de lobbying en faveur du désenclavement ferroviaire du territoire.

Cette association aura pour objet de fédérer le soutien des acteurs socio-économiques et politiques pour défendre les intérêts ferroviaires du

Beauvaisis et de Beauvais en agissant, en particulier, en faveur de la réalisation d'une ligne TGV desservant Beauvais pour une liaison avec Paris et Amiens pouvant s'inscrire, par exemple, sur le tracé de la ligne TGV « Paris-Beauvais-Amiens-Calais-Londres ».

Les personnes morales, membres de l'association, seront représentées par leur représentant légal ou par un représentant désigné au sein de leur assemblée délibérante.

L'assemblée constitutive se tiendra après délibérations par les assemblées délibérantes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, de la ville de Beauvais et de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise.

Un budget prévisionnel sera ensuite transmis pour information à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la ville de Beauvais et la chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'engagement de la ville de Beauvais dans la création de l'Association « PARIS-LONDRES-BEAUVAIS-PICARDIE » en qualité de membre fondateur ;
- d'approuver le projet de statuts de l'association « PARIS-LONDRES-BEAUVAIS-PICARDIE » ;
- de procéder à la désignation de Madame le Maire en qualité de représentante de la ville de Beauvais.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 15/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Il s'agit un peu de la conséquence directe de la motion que je vous ai présentée en ouverture de ce conseil municipal. Je vous propose aujourd'hui d'approuver l'engagement de la ville de Beauvais dans la création de cette association, en qualité de membre fondateur, et d'approuver le projet de statuts de cette association, que vous trouvez annexé dans le dossier. Avez-vous des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est donc adopté à l'unanimité.

En annexe, les statuts de l'association.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AFM TÉLÉTHON

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Reconnue d'utilité publique depuis 1976, l'Association Française contre les Myopathies (AFM) est une association de malades et de parents de malades touchés par les maladies neuromusculaires. Son objectif est double :

- guérir ces maladies rares, souvent d'origine génétique et encore incurables,
- aider les malades et leurs familles à mieux vivre ensemble la maladie.

Pour financer ces actions, l'association organise une opération annuelle de collecte de fonds, le TÉLÉTHON.

Depuis 2001, la ville s'associe financièrement au succès de cette manifestation.

Pour l'édition 2012, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention, prélevée sur les crédits prévus à cet effet, et correspondant aux droits d'entrée de la patinoire des 7 et 8 décembre 2012.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 15/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE BEAUVAIS (APMB)

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2012 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2012 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M 14.

Il est proposé au conseil municipal de donner son

accord pour l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la mise œuvre du projet de l'association pour la promotion des marchés de Beauvais.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 15/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ? C'est adopté à l'unanimité.

Monsieur RAHOUI, pour que les choses soient claires, je me suis trompée tout à l'heure dans le prix : l'indemnité d'éviction est de 650 000 €, et le foncier estimé par les domaines est de 550 000 €, donc 1,2 M€ tout compris.

M. RAHOUI : Du coup, la donne change, Madame le Maire, le montant me paraît élevé.

Mme Le MAIRE : Nous nous plions à l'estimation des domaines.

M. RAHOUI : Les domaines représentent 550 000 €. Cela m'inquiète.

M. GAIRIN : Je connais bien professionnellement ce domaine. L'indemnité d'éviction correspond à la valeur du fonds de commerce qui disparaît à cause de la réalisation d'une opération. Elle est déterminée par voie d'expertise selon des critères précis : la valeur du fonds de commerce, plus le déménagement représentent cette somme. Il faut distinguer la valeur du bien incorporel, qui est le fonds de commerce, de la valeur du bien immobilier que sont les murs et le terrain.

Mme Le MAIRE : J'ajoute que cela est soumis aussi à l'estimation de l'État, des domaines, afin de négocier avec le propriétaire.

Mme HOUSSIN : Que deviennent les salariés ?

Mme FIZET-GORIN : Je l'ai dit lors de la lecture de la délibération, les salariés sont transférés à la communauté d'agglomération. Vous parlez des salariés de l'entreprise ? Mais l'entreprise ne va pas disparaître !

Mme Le MAIRE : L'entreprise est déplacée. Ils ont trouvé un autre endroit pour installer leur garage.

M. GAIRIN : L'indemnité d'éviction permet au chef d'entreprise de reprendre son exploitation sur un autre site.

M. RAHOUI : J'entends l'explication juridique de Monsieur le bâtonnier, mais le montant de 1,2 M€ pour 1 400 m² me paraît exorbitant !

Mme Le MAIRE : Monsieur RAHOUI, premièrement, nous appliquons la loi et les estimations d'un

service de l'État ; deuxièmement, il faut vous confronter aux réalités économiques d'une entreprise : nous demandons à ce monsieur de déménager, car nous ne disposons pas d'une surface suffisante, il est normal, comme dans tout déménagement imposé, de lui verser une indemnité d'éviction, comme vous l'a expliqué monsieur François Gairin. Vous avez l'air étonné, mais ce n'est pas une surprise.

M. RAHOUI : J'entends bien ce que vous dites.

Mme LEROY : Le dispositif est le même quand nous achetons des terres à un agriculteur, que l'on évince, pour la construction d'une route, par exemple.

M. RAHOUI : Je comprends bien, mais je partage mon étonnement, et ne pense pas être le seul surpris par ce montant, surtout que le théâtre en lui-même, représente 1 380 000 €. Vous reconnaîtrez Madame le Maire que le montant est élevé, je tenais à le dire.

Mme Le MAIRE : Nous sommes bien d'accord.

AFFECTATION DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2012

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2012 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2012 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en œuvre du projet de l'association suivante :

- **Européenne contre les leucodystrophies (ELA) : 900 €**

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

SOUS-FONCTION/RUBRIQUE :
520 – AIDES AUX ASSOCIATIONS – VUE 1042
ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES : ELA Dictée
MONTANT DE LA SUBVENTION AFFECTÉE : 900€

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 15/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVENANT N°4 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La ville de Beauvais a conclu avec la société OGF une convention de délégation de service public portant sur l'exploitation du crématorium de Beauvais pour une durée de 15 ans à compter du 24 avril 2001.

Au vu de l'évolution du nombre de crémations (640 en 2001 et 891 en 2011), la société OGF propose de porter le nombre maximum d'opérations journalières de quatre à cinq et l'ouverture de l'établissement le samedi après-midi.

Un horaire supplémentaire est donc proposé à 13 heures du lundi au samedi et deux nouveaux créneaux horaires le samedi après-midi (14 heures 30 et 16 heures 30).

Ce projet vise à élargir le service offert aux familles. Il est sans incidence pour la ville. Les frais supplémentaires de fonctionnement seront supportés par la société.

Un nouvel avenant est donc proposé pour modifier le règlement intérieur du crématorium de Beauvais en y intégrant ces nouveaux horaires.

La commission consultative des services publics locaux réunie le 19 novembre 2012 a émis un avis favorable.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 15/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe l'avenant n° 4 à la convention pour la délégation de service public de l'exploitation du crématorium de Beauvais.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2012

Fonds de soutien aux initiatives locales

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le conseil municipal du 10 février 2012 a adopté la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

La programmation 2012 du CUCS intègre un fonds de soutien aux initiatives locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution réuni le 24 octobre 2012 associant les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

• **fiche action n°1**

“ Fête le Mur Beauvais : une fresque faite ensemble ”
porteur de projet : Tennis Club de l'agglomération du Beauvaisis

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 900 €

• **fiche action n°2**

“ Noël s'anime ”

porteur de projet : Association UTILE

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 2500 €

• **fiche action n°3**

“ Image de soi ”

porteur de projet : Association LA FARANDOLE

Pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 750 €

• **fiche action n°4**

“ Soirée folklorique ”

porteur de projet : Association BENKADI

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1150 €

• **fiche action n°5**

“ Ciné-goûter de Noël – St Jean ”

porteur de projet : Association BENKADI

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1264 €

• **fiche action n°6**

“ Ciné-goûter de Noël – Argentine ”

porteur de projet : Association NOMADE

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 900 €

• **fiche action n°7**

“ Reggae Local Sound ”

porteur de projet : Collectif Local Sound

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 3000 €

• **fiche action n°8**

“ Noël ensemble ”

porteur de projet : Association Au Devant de la Scène
pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 2800 €

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions ci-dessus, ces projets représentant un financement de 13.264 €.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 13/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe les fonds de soutien aux initiatives locales.

ADHÉSION ANNUELLE AU CLUB DES MAIRES DE LA RÉNOVATION URBAINE (CMRU)

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais s'est engagée depuis 2007 dans un ambitieux programme de rénovation urbaine sur le quartier Saint-Jean. Dans ce cadre, une convention pluriannuelle a été signée avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine le 5 mars 2007.

Le club des maires de la rénovation urbaine et des présidents d'EPCI, créé en 2011, constitue un lieu privilégié d'échanges et de réflexion pour les maires et présidents d'EPCI signataires de la convention ANRU. Il répond à la nécessité de trouver des solutions pour approfondir, pérenniser et optimiser l'efficacité de la politique de rénovation urbaine.

Le forfait annuel de l'adhésion comprend :

1/ en matière de rencontres et travaux du club :

- la participation aux réunions de travail et aux rencontres-débats réservées aux membres du club (réunions thématiques et rencontres autour de personnalités politiques, d'experts ou d'acteurs privés),
- la réception les comptes-rendus des réunions et rendez-vous du club,
- la réalisation une étude dont le thème aura été défini par le bureau du club,

2/ concernant les éditions du club :

- présence et visibilité dans le journal institutionnel du club : possibilité d'apporter un éclairage à travers une interview ou un reportage de terrain sur le projet de rénovation urbaine,
- abonnement et livraison de 50 exemplaires du journal du CMRU,
- abonnement au journal du club de l'accession à la propriété.

La cotisation annuelle forfaitaire au club des maires de la rénovation urbaine et des présidents d'EPCI s'élève à 1.200,00 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au club des maires de la rénovation urbaine et des présidents d'EPCI (CMRU),
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 13/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

LES PATRIMOINES DE FRANCE
EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE JARDIN DU
LUXEMBOURG, PARIS - 2013

MADAME THIÉBLIN, MAIRE ADJOINT

Soucieuse de promouvoir les démarches innovantes et qualitatives des villes et territoires, l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés –ANVPAH & VSSP- souhaite proposer une exposition photographique « les patrimoines de France » sur les grilles du jardin du Luxembourg pour le second semestre 2013.

Seulement 80 villes et territoires dotés d'un secteur sauvegardé ou labellisés ville et pays d'art et d'histoire pourront être présentés dans l'exposition sur des panneaux de 180 x 120 cm.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, qui doit être prochainement examiné par le Sénat, l'ANVPAH & VSSP propose dès à présent aux membres de l'association souhaitant figurer dans l'exposition de confirmer leur participation par une délibération.

La participation financière de la ville s'élèvera à 3 000 € à inscrire au budget 2013 et correspondant à la réalisation de la photographie, la conception graphique du panneau ainsi qu'aux frais de pose, gardiennage et publication associée.

Formidable outil de valorisation, ce projet collectif est l'occasion de faire découvrir à un très large public, Beauvais et son patrimoine récemment honoré par le label Ville d'art et d'histoire.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de répondre favorablement à cette proposition ;
- d'adopter les termes de ce rapport.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOUI : Nous votons pour, cela vous permettra de garder un œil sur Beauvais depuis le Sénat.

Mme Le MAIRE : Vous avez tout compris et merci de voter à l'unanimité ! J'espère que le président BEL, et les sénateurs de l'Oise vous inviteront.

M. RAHOUI : Vous pouvez aussi m'inviter !

Mme Le MAIRE : Chiche ? Vous viendriez ? Ah ! Il ne sait pas s'il viendrait ! Je vous ferai parvenir un bristol.

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2013 - (C.L.E.A.)

SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Depuis 1997, le Contrat Local d'Éducation Artistique de la Ville de Beauvais permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

Ce dispositif s'articule autour d'actions menées :

- en temps scolaire : 14 projets en 2013,
- hors temps scolaire : 1 projet en 2013.

Chaque action trouve son origine dans une proposition forte exprimée à partir de sa programmation annuelle par l'un des acteurs de la vie culturelle locale et dans un cadre de collaboration étroite avec les enseignants d'écoles primaires et maternelles de Beauvais pour les projets menés en temps scolaire.

Le coût global de ce programme est estimé à 32 180 €, soit 30 180 € pour les actions en temps scolaire et 2 000 € pour les actions menées hors temps scolaire.

Pour sa réalisation, une subvention doit être sollicitée auprès de la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie à hauteur de 10 000 € ainsi qu'auprès de l'inspection académique à hauteur de 7 000 €.

Le coût des prestations publiques organisées dans le cadre du Festival des écoliers sera supporté en totalité par la Ville.

La dépense correspondant à la réalisation du C.L.E.A. sera prélevée sur les comptes prévus à cet effet.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter la subvention souhaitée auprès de la DRAC et à signer :

- la convention de partenariat associant la D.R.A.C. Picardie et l'inspection académique ;
- les conventions à conclure avec les associations portant les projets ;
- la convention à passer avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme WISSOTZKY : Je profite de l'occasion pour vous inviter à voir le résultat du C.L.E.A de l'école GREBER, salle Boris Vian, il s'agit d'un beau travail réalisé par deux classes de grande section maternelle.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie, pas de questions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

En annexe le Programme et plan de financement prévisionnels du CLEA 2013.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR L'EXERCICE 2011

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis du 22 juin 2012 a présenté le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service assainissement. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particuliers la tarification.

La compétence assainissement est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Actuellement la tarification de la part assainissement (prix fermier + surtaxe communautaire) est différente pour chaque commune, mais un lissage permettra d'aboutir en 2013 à un prix unique sur l'ensemble de l'agglomération conformément à la délibération communautaire du 23 novembre 2004.

Concernant la commune de Beauvais, l'évolution de la part assainissement du prix de l'eau porte sur deux postes, à savoir :

- Redevance assainissement :

Hausse de 7.94 %, soit 2.91 % sur le prix global de l'eau.

Cette hausse résulte du lissage de la surtaxe assainissement et du programme pluriannuel d'investissement en cours.

- Redevances de l'Agence de l'Eau :

Stabilité des montants des redevances de l'Agence de l'Eau.

Un tableau reprenant l'ensemble des différentes composantes du prix de l'eau, ainsi que l'évolution de la facture type (consommation domestique classique de 120 m³/an) est annexé au présent rapport.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et des informations concernant l'évolution de la tarification.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et des informations concernant l'évolution de la tarification.

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'un rapport traditionnel que l'on vous présente chaque année à la même époque, dont je vais vous faire une très brève synthèse. Sur les éléments techniques marquants de l'exercice, nous avons une passation du marché pour la construction de la future station d'épuration de Milly sur Thérain. Une visite aura lieu dans quelques jours pour nous rendre compte de l'avancement des travaux. Une étude a été menée pour passer une conduite entre Warluis et Allonne, en vue de supprimer la station de Warluis qui est obsolète. Les réseaux d'assainissement sur les communes d'Herchies, Pierrefite, et St-Germain La Poterie ont été mis en service. Des études préalables à l'assainissement collectif ont été réalisées sur plusieurs hameaux. Les performances épuratoires sont très satisfaisantes pour la station de Beauvais et les autres, sauf celle de Savignies qui est par lagunage, elle sera abandonnée au courant de l'année 2013. Sur les indicateurs financiers, vous constatez que la redevance assainissement a été augmentée, comme chaque année, et comme en 2010, de 9 centimes. Il existe deux parts : la part de lissage, pour se mettre au même niveau que les autres communes, et la part des travaux. Le prix global de l'eau, vous avez une facture-témoin de 120 m³, est passé de 3,09 € le m³, à 3,03 € le m³, entre 2011 et 2012, soit une diminution globale de 1,76%. Voilà ce que nous pouvions dire sur le dossier d'assainissement collectif.

Mme Le MAIRE : Ce dossier n'est pas sujet à vote. S'il n'y a pas de question, nous passons au dossier suivant.

En annexe, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service - Exercice 2011.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SPANC SUR L'EXERCICE 2011

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du 2 mai 2007 annexe II, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement dont ils ont la compétence.

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis du 22 juin 2012 a présenté le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC. Ce rapport doit désormais être présenté au conseil municipal de chacune des communes de l'agglomération.

Il est établi suivant les indications données par les annexes du décret susvisé et comprend d'une part, les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service, d'autre part, les indicateurs financiers avec en particuliers la tarification.

La compétence assainissement non collectif est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, avec comme mode de gestion la régie directe.

Pour l'année 2011, la tarification du service est la suivante :

Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves : 75 € H.T.

Contrôle diagnostic (1er contrôle de bon fonctionnement) : 75 € H.T.

Il est à noter que la TVA sur ces contrôles est au taux de 5.5 %.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC, et des informations concernant la tarification.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif - SPANC, et des informations concernant la tarification.

M. BOURGEOIS : Il s'agit du rapport annuel concernant le SPANC, le service d'assainissement non collectif. Certaines habitations de Beauvais ont reçu la visite du SPANC, 20 logements n'ont pas l'assainissement collectif, 8 ont été contrôlées, 4 sont conformes, 4 nécessitent des travaux d'amélioration, sur les 12 maisons restantes, 6 ont fait une demande d'étude dans le but de procéder à des travaux de ré-

habilitation, 3 maisons sont en vente, et les usagers des 3 restantes étaient absents.

Sur l'année 2011, les résultats globaux des 246 contrôles du service ont permis de classer en trois catégories les dispositifs d'assainissement non collectif :

- Installations conformes : 42,5 %
- Installations nécessitant des travaux de réhabilitation, de mise en conformité ou d'amélioration : 51,8 %
- Installations inexistantes, c'est-à-dire des logements qui ne disposent pas de système épuratoire ou qui posent un problème de salubrité : 5,6 %.

Ce sont des pourcentages qui sont tout à fait conformes à ce qu'on trouve dans d'autres villes et communautés d'agglomération. Le prix de contrôle de suivi réalisé tous les quatre ans était en 2011 de 60 € HT.

Mme Le MAIRE : Nous ne votons pas ce rapport.
Délibération no 2012-469

En annexe, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service - Exercice 2011.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. EN VUE DE LA SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PAN COUPÉ RUE DES TEINTURIERS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Au moment de l'élaboration du plan local d'urbanisme avait été projetée, par le biais d'un emplacement réservé, la réalisation d'un pan coupé pour le prolongement de la rue des teinturiers à l'angle de la rue du chemin noir.

La réalisation de la Z.A.C. des Tisserands a montré que l'emprise envisagée à l'époque n'était plus indispensable à l'amélioration des conditions de circulation dans le secteur.

Dans le cas d'une suppression d'emplacement réservé, le code de l'urbanisme permet de faire évoluer le document d'urbanisme par modification simplifiée, procédure se limitant à une concertation avec la population.

Aussi, le dossier a été mis à la disposition du public en mairie du 11 octobre au 12 novembre 2012. Aucune remarque n'a été portée sur le registre de concertation.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer sur l'approbation de cette modification simplifiée du P.L.U. telle qu'annexée au présent rapport.

Pour information, le dossier de modification comprend les pièces suivantes :

- un rapport de présentation
- un extrait du règlement
- des plans de découpage en zone

Ce dossier sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville, aux heures et jours habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la préfecture.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Une erreur figure dans la délibération, il ne s'agit pas de la rue des Cheminots, mais du Chemin Noir. Vous avez un plan et des documents qui vous montrent l'abandon de cet emplacement réservé, et qui va aider également à vendre plus facilement une maison. Les procédures réglementaires n'ont donné lieu à aucune remarque. Il est proposé au conseil de délibérer sur l'approbation de cette modification simplifiée, telle qu'annexée au rapport.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Le dossier est adopté à l'unanimité.

RÉTROCESSION À LA VILLE D'UNE PARCELLE RUE DES CAPUCINS

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Monsieur et Madame Jean-Pierre VILLERELLE sont propriétaires d'une maison d'habitation sise 17, rue des Capucins à Beauvais, cadastrée section BL n°s 720 et 724.

À l'occasion de la pose d'un nouveau portail, ces derniers ont souhaité régler un problème foncier. En effet, le trottoir situé devant leur habitation est englobé dans leur propriété. Ils ont donc émis le souhait de mettre ce portail en place à une distance de 2 mètres de leur limite de propriété, et ont donné leur accord pour rétrocéder gracieusement à la Ville le surplus en nature de trottoir.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter la rétrocession gracieuse d'une bande de terrain de 21 m² environ cadastrée en section BL à incorporer au domaine public communal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE VENTE DE LOTS

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la Longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du désistement de Monsieur et Madame LE VINH HOANG pour le lot 36, ainsi que de Monsieur HADJ ELEZAAR et Madame DUBUS pour le lot 22,

- de retenir les nouvelles demandes suivantes :

* Monsieur HANNEQUIN, résidant 5 avenue Pierre Bérégovoy à Beauvais, pour le lot d'habitation n° 28 de 656 m²,

* la SCI CMSB pour le lot d'activité n° 43 de 1950 m², dans l'optique d'implanter un centre médical du sport.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT du m² pour les lots destinés à l'habitation, et de 60 HT du m² pour les lots destinés aux activités, conformément à l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE DE TERRAIN À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

LOTISSEMENT AGEL 1

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

L'opération Agel s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine (P.R.U.) du quartier Saint-Jean.

Il s'agit de réaffecter l'emprise libérée par l'ancienne caserne militaire Agel pour en faire le nouveau cœur du quartier Saint-Jean. Pour ce faire, le programme prévoit :

- l'implantation d'équipements publics, d'activités et de services,
- la création d'une locomotive commerciale le long du mail central,
- l'implantation de logements en accession et en location libre afin de favoriser la mixité sociale.

Par délibération en date du 11 Octobre 2005, la communauté d'agglomération du beauvaisis (C.A.B.) a acté son soutien au projet de rénovation urbaine notamment pour les opérations participant au développement économique. La communauté d'agglomération du beauvaisis est ainsi maître d'ouvrage de la maison des services et des initiatives Harmonie (M.S.I.H.), équipement proposant à la location des surfaces de bureaux pour les activités tertiaires.

L'emprise concernée est la parcelle cadastrée section AL n° 614, d'une superficie de 1 815 m² située sur le lot 6 du lotissement Agel 1, correspondant à l'assiette foncière de l'opération.

Étant ici précisé que le service France Domaines, sollicité le 17 Septembre 2012, n'ayant pas répondu à ce jour, son avis est réputé donné conformément à l'article L 1311-12 du Code général des collectivités territoriales. La cession peut être envisagée au prix de 327 470 € HT, sur la base de 2519 m² de SHON définie par le permis de construire, soit 130 € HT du m², prix communément appliqué sur la zone.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre à la communauté d'agglomération du Beauvaisis un terrain de 1 815 m², situé sur le lot 6 du lotissement Agel 1, parcelle cadastrée section AL n° 614, moyennant un prix global de 327 470 € HT,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ SFR

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du redéploiement des sites d'implantation de ses antennes-relais, la société SFR a sollicité la ville de Beauvais pour acquérir l'emprise foncière localisée dans l'enceinte de la station d'épuration avenue Kennedy (parcelle BR 88), dont elle est actuellement locataire. En contrepartie, la société SFR accepte de déplacer le relais sis rue de Paris vers le pylône installé rue de la Batelière, sur l'emprise du site Emmaüs.

Pour mémoire, la parcelle BR 88 a été mise à la disposition de la communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre du transfert de la compétence assainissement. Afin de pouvoir procéder à cette cession, le conseil communautaire a donc approuvé, par délibération en date du 22 Octobre 2012, la désaffectation de l'emprise concernée de 52 m²

environ, ainsi que la création d'une servitude de passage de l'emprise nouvellement créée.

À noter que ladite vente ne sera effective qu'à la condition suspensive que la société SFR déménage du site sis rue de Paris.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de déclasser en tant que de besoin du domaine public et de vendre à la société SFR, à la condition suspensive sus-énoncée, une partie de la parcelle cadastrée section BR n° 88p d'environ 52 m² au prix de 6 240 €, conformément à l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MODIFICATION DES PLANS D'ALIGNEMENT RUE DU METZ

RUE FERMEPIN

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais a engagé une réflexion visant à vérifier la pertinence des plans d'alignement de la commune.

En effet, il est apparu que la plupart de ces plans d'alignement paraissaient inappropriés et ce pour deux raisons principales :

- le gabarit actuel des voies qui s'avère suffisant compte tenu du trafic,

- le coût exorbitant des propriétés à acquérir pour appliquer les plans actuels.

C'est ainsi que le conseil municipal du 13 Avril 2012 avait décidé de diligenter l'enquête publique nécessaire à la modification du plan d'alignement de la rue du Metz et de la rue Fermepin afin de limiter au maximum les emprises sur les propriétés bâties.

Le principe est de s'aligner sur les limites actuelles de la voie et, quand cela s'avère vraiment insuffisant, de limiter au maximum les emprises sur le domaine bâti. Ainsi, pour la rue Fermepin une seule propriété bâtie resterait touchée ; aucune pour la rue du Metz.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 au 21 Septembre 2012.

Les remarques enregistrées ont été globalement favorables à l'exception d'un propriétaire demeurant rue Fermepin qui conteste l'élargissement de la rue

Fermepin qui touche sa propriété ; cependant, le commissaire-enquêteur a confirmé la nécessité d'élargir cette voie qui ne fait que 3 mètres à cet endroit.

Un avis favorable a donc été rendu par le commissaire-enquêteur sous réserve de la rectification de deux erreurs matérielles (un pan coupé oublié face au débouché de la rue Fermepin et coïncider l'alignement avec la limite de la parcelle O 121 au numéro 20 de la rue de Metz).

Le commissaire-enquêteur a également recommandé de maintenir le pan coupé à l'angle des rues Paul Sénéchal et du Metz ; il est proposé néanmoins de ne pas revenir sur ce point.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter la modification des plans d'alignement de la rue du Metz et de la rue Fermepin tels que définis sur les plans ci-joints.

Pour information, les frais du commissaire-enquêteur s'élèvent à la somme de 367,71 €,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Je voulais juste dire qu'il s'agit de la rue Fermepin et non impasse Fermepin.

Mme FIZET-GORIN : Merci Madame le Maire. Tous ceux qui passent par là connaissent cet axe important à Marissel.

Mme Le MAIRE : Il n'y a pas de question ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Beauvais a lancé une procédure de délégation de service public simplifiée pour la gestion de la fourrière animale.

Le présent rapport a pour objet le choix du délégataire de la procédure de mise en concurrence de la délégation de service public simplifiée pour la gestion de la fourrière animale.

L'association SPA de Beauvais et de l'Oise a remis une offre répondant aux besoins de la ville de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur le choix du délégataire de la délégation de service public simplifiée pour la gestion de la fourrière animale ;

- de retenir l'association SPA de Beauvais et de l'Oise – rue de la cavée aux pierres – 60 000 Beauvais comme délégataire de la présente délégation de service public simplifiée ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et les pièces y afférentes, ci-annexées.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 16/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le rapport d'analyse délégation de service public simplifiée pour la capture et l'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIÉE POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

CHOIX DU DÉLÉGATAIRE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Vu les articles L1411-2 et L1411-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la publicité réalisée au bulletin officiel des annonces de marchés publics, dans le journal l'Observateur de Beauvais et sur le site internet de la ville de Beauvais;

Par délibération en date 6 juillet 2012, la ville de

GRATUITÉ DU STATIONNEMENT PENDANT 1 HEURE LORS DES FÉERIES DE NOËL ET LA PÉRIODE DES SOLDES DANS LE CENTRE VILLE DE BEAUVAIS

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération du 13 avril 2012, le conseil municipal a approuvé la tarification du stationnement de surface géré par horodateurs en zone verte et zone rouge.

Afin de favoriser l'accès au centre ville pour la visite des commerces et animation pendant les fêtes de Noël, et la période des soldes, il est proposé l'instauration d'une gratuité d'une heure sur les voiries et parkings de surface du centre ville, à l'intérieur de la ceinture des boulevards, pour la période du 1er décembre 2012 au 31 janvier 2013.

Dans le but de conserver une rotation du stationnement, la durée maximale serait maintenue à 2 heures sur la période réglementée, la 2ème heure restant payante au tarif en vigueur.

Cette mesure viendrait compléter les gratuités 30 minutes du parking « hôtel de ville » ainsi que la possibilité de stationnement gratuit de 40 minutes avenue Foch (parking en épis), square Devé et sur le parking situé le long de l'hôtel de ville entre le couloir des mariages et l'entrée du parking souterrain.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 28/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AFFAIRES SCOLAIRES

CONVENTIONS AVEC LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Les écoles privées de la ville de Beauvais à savoir Notre-Dame, Sainte-Bernadette, Saint-Esprit et Saint-Paul sont passées sous contrat d'association le 1er septembre 2006. Depuis cette date, la ville s'est engagée par conventions, à participer aux dépenses de fonctionnement de ces établissements. Il convient de renouveler les dites conventions.

La participation de la ville au fonctionnement de ces quatre établissements est calculée en évaluant le coût d'un élève d'élémentaire dans le secteur public.

Chaque année ce coût est réévalué selon l'indice (moyen) de l'INSEE des prix hors tabac ; pour l'année scolaire 2012-2013 le forfait réévalué est de : 637,99 euros.

Ces nouvelles modalités sont effectives pour l'année scolaire 2012-2013 conformément aux termes des conventions jointes en annexes. Les conventions sont conclues pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2012, soit jusqu'au 31 août 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- de renouveler la convention pour la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'associations
- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention pour la participation de la ville de Beauvais aux frais de fonctionnement des classes sous contrat d'association de l'établissement privé Saint-Paul.

AFFAIRES SCOLAIRES

SUBVENTIONS TRANSPORTS 2013

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville de Beauvais verse chaque année une subvention aux écoles maternelles et élémentaires publiques pour leur permettre de réaliser les sorties liées aux projets pédagogiques.

Le montant proposé est de 65 € par classe pour l'année 2013 (avec un minimum de 325 € par école). Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la Ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces sommes.

Cette subvention est versée à la demande de l'école et sur présentation d'un devis.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer à la coopérative de chaque école publique concernée les sommes prévues dans le tableau joint et d'imputer ces dépenses sur le budget principal 2013 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

BUDGET TRANSPORT COLLECTIF 2013

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	Classes	65€ par classe (minimum 325 €)
Louis ARAGON	5	325,00 €
Paul BERT	5	325,00 €
Émile FOEX	5	325,00 €
Annexe BOSSUET	5	325,00 €
BOIS BRÛLET	5	325,00 €
Albert CAMUS	8	520,00 €
Philippe COUSTEAU	10	650,00 €
Georges DARTOIS	5	325,00 €
Alphonse DAUDET	5	325,00 €
Claude DEBUSSY	4	260,00 €
Victor DURUY	6	390,00 €
EUROPE	10	650,00 €
Jules FERRY	5	325,00 €
JF LANFRANCHI	10	650,00 €
AM LAUNAY	5	325,00 €
Philéas LEBESGUE	3	325,00 €
Jean MACÉ	6	390,00 €
F. BORDEZ - Marissel A	3	325,00 €

MARISSSEL B	4	325,00 €
Jean MOULIN	10	650,00 €
Marcel PAGNOL	5	325,00 €
Jacques PRÉVERT	6	390,00 €
Georges RÉGNIER	3	325,00 €
Jean ROSTAND	6	390,00 €
A. de St EXUPÉRY	7	455,00 €
Jean ZAY	4	325,00 €
TOTAL	150	10 270,00 €

ÉCOLES MATERNELLES	Classes	65€ par classe (minimum 325 €)
ANDERSEN	2	325,00 €
Paul BERT	4	325,00 €
BRIQUETERIE	3	325,00 €
Albert CAMUS	6	390,00 €
Paul ÉLUARD	3	325,00 €
LA GRENOUILLÈRE	6	390,00 €
Pauline KERGOMARD	4	325,00 €
J.F. LANFRANCHI	5	325,00 €
A & M LAUNAY	6	390,00 €
Philéas LEBESGUE	4	325,00 €
GRÉBER	4	325,00 €
Jean MACÉ	3	325,00 €
MICHELET	3	325,00 €
JEAN MOULIN	6	390,00 €
Marcel PAGNOL	4	325,00 €
Charles PERRAULT	7	455,00 €
Pablo PICASSO	4	260,00 €
Gaston SUEUR	5	325,00 €
Elsa TRIOLET	6	390,00 €
Jules VERNE	4	325,00 €
VOISINLIEU	4	325,00 €
TOTAL	150	7 215,00 €

AFFAIRES SCOLAIRES

SUBVENTION RÉSEAUX ÉCLAIR (SOLDE)

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Lors du conseil municipal du 6 juillet 2012, l'assemblée municipale a voté le versement d'un acompte pour les projets des écoles en réseaux ÉCLAIR (les réseaux écoles, collège et lycée pour l'ambition l'innovation et la réussite - circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 relative à la création du programme ÉCLAIR) pour l'année scolaire 2012-2013.

Les tableaux en annexes, établis en concertation avec les secrétaires des deux réseaux, précisent le

solde à verser à chacune des 21 écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean.

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser la somme de 9 636,39 € à l'agent comptable du collège Henri Baumont pour le réseau Argentine conformément à la convention votée le 6 Juillet 2012 ;

- de verser la somme de 4 065,91 € à l'agent comptable du collège Charles Fauqueux pour le réseau Saint-Jean conformément à la convention votée le 6 Juillet 2012 ;

- d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2012 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les projets ÉCLAIR Saint-Jean 2012/2013.

AFFAIRES SCOLAIRES

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ÉCOLES : PAC
AEC ET CLASSES COOPÉRATIVES

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais participe au financement de projets dans les écoles.

Dès lors qu'ils sont validés par la direction académique des services de l'éducation nationale, les projets artistiques et culturels (PAC) et les actions éducatives et culturelles sont aidés à hauteur de :

- jusqu'à 200 € pour un PAC d'une école entrant dans le dispositif ÉCLAIR

- jusqu'à 250 € pour un PAC d'une école n'entrant pas dans le dispositif ÉCLAIR

- jusqu'à 150 € pour une AEC d'une école entrant dans le dispositif ÉCLAIR

- jusqu'à 200 € pour une AEC d'une école n'entrant pas dans le dispositif ÉCLAIR

La ville soutient également les projets de « classe coopérative ». Quatre projets entrant dans ce dispositif nous sont présentés pour l'année scolaire 2012-2013.

Le tableau joint en annexe récapitule les sommes nécessaires à la réalisation de chacun des projets précités.

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser à la coopérative des écoles concernées, listées en annexe, les sommes proposées représentant un montant total de 8081 euros,
- d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2013,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PAC, AEC et Classes Coopératives

PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS 2013						
ÉCOLES		Titres	Montant global	Subvention Ville (€)	Participation coopérative scolaire	Autres financements (Éducation Nationale)
Hors dispositif ÉCLAIR	Maternelle P.KERGOMARD	Du corps au langage	1292	250	432	610
Dispositif ÉCLAIR	Maternelle P.LEBESGUE	Où est Philéas, l'album photo de l'école?	918	200	108	610
	Maternelle M.PAGNOL	Mon corps dans l'Art, penser et représenter son corps	1035,5	200	335,5	500
Total Maternelles			3245,5	650	875,5	1720
Hors dispositif ÉCLAIR	Élémentaire P.BERT	Artistes de nature	800	240	0	560
	Élémentaire BOSSUET	Visages en images	650	50	0	600
	Élémentaire A.de SAINT-EXUPÉRY	Le tour du monde d'une chausselle	1100	250	240	610
Total Élémentaires			2550	540	240	1770
TOTAL GÉNÉRAL PAC			5795,5	1190	1115,5	3490

ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES 2013

ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES 2013						
ÉCOLES		Titres	Montant global	Subvention Ville (€)	Participation coopérative scolaire	Autres financements
Dispositif ÉCLAIR	Maternelle GRÉBER	Et si on chantaït notre histoire!	700	250	50	400
	Maternelle J.MACÉ	Mise en valeur de nos espaces verts	600	250	100	250
	Maternelle J.MICHELET	L'espace et le temps	950	250	200	500
	Maternelle G.SUEUR	Construction d'une fresque collective	2070	250	1220	600
	Maternelle VOISINLIEU	Apprendre en jardinant durablement	955	250	455	250
Dispositif ÉCLAIR	Maternelle A. et M. LAUNAY	Illustrations animées et sonorisation de comptines	1295	200	150	945
	Maternelle J.MOULIN	Je raconte et je construis le monde de mon quartier	500	200	50	250
	Maternelle P.PICASSO	Valorisation des travaux par les TIC	307	40	0	267
Total Maternelles			7377	1690	2225	3482
Dispositif ÉCLAIR	Élémentaire P.LEBESGUE	Vivre et écrire les plantes	500	200	50	250
Total Élémentaires			500	200	50	250
TOTAL GÉNÉRAL AEC			7877	1890	2275	3712

CLASSES COOPÉRATIVES 2013

CLASSES COOPÉRATIVES 2013						
ÉCOLES		Titres	Montant global	Subvention Ville (€)	Participation coopérative scolaire	Autres financements
Maternelle P.BERT		Classes-pony	2116	1500	616	0
Maternelle La GRENOUILLÈRE		Terre en forme et formes en terre	481	441	40	0
Maternelle J.VERNE		La Ferme, un lieu d'apprentissages	1483	1300	183	0
Total Maternelles :			4080	3241	839	0
Élémentaire JF LANFRANCHI		Classes-pony	1456	1300	156	0
Total Élémentaires:			1456	1300	156	0
TOTAL GÉNÉRAL CLASSES COOPÉRATIVES			5536	4541	995	0

AFFAIRES SCOLAIRES

CLASSES DE DÉCOUVERTES 2^{ÈME} - 3^{ÈME} TRIMESTRES
2012-2013

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Au titre des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2012-2013, il est proposé au conseil municipal de confier à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADEPEP 60) et à la fédération des oeuvres laïques (F.O.L 60), les séjours organisés par les écoles maternelles et élémentaires, dont la répartition est jointe en annexe.

Le tarif est établi en fonction du quotient familial et selon le barème ci-dessous établi pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 14 jours et un coût maximum de 52 € par jour ** et par enfant :

QUOTIENT FAMILIAL	PART DE LA FAMILLE BEAUVAIS & CAB* pour n jours, en € minimum 3 € /jour maximum 28 €/jour	PART DE LA FAMILLE HORS BEAUVAIS & CAB pour n jours, en €
QF ≤ 300€	3 € x n	30 € x n
300 < QF ≤ 840€	3 € x n [(QF-300) x 25 € x n/540]	
QF > 840€	28 € x n	

* différence entre tarif Ville et Extérieurs, acquittée à la ville par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

** Coût facturé à la Ville après déduction de la subvention du Conseil Général

Si le coût du séjour est supérieur au coût maximum indiqué (52 € par jour), la différence est acquittée par la famille.

Les familles habitant les autres communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis bénéficient de la compensation financière existant entre les tarifs de Beauvais et hors Beauvais.

Les familles (Beauvais et extérieur) dont le quotient familial est supérieur à 530 et faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié sur le prix du séjour à partir du deuxième enfant.

Les familles beauvaisiennes doivent constituer en mairie un dossier d'action sociale qui détermine la valeur du quotient familial.

Aucun acompte n'est demandé aux familles.

L'agence pour la cohésion sociale et l'égalité dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale sera sollicitée par les services de l'éducation pour l'obtention d'une subvention en vue d'augmenter la participation de la ville pour les familles dont les enfants sont inscrits dans les écoles des quartiers classés prioritaires (Argentine, Notre Dame du Thil, Saint Jean, Saint Lucien). Cette aide exceptionnelle, divisée par

le nombre d'enfants réellement partis en classes de découvertes, déterminera le montant déductible de la facture de la famille.

La somme due au prestataire sera réglée sur présentation de la facture après le retour des enfants.

Autres participations aux classes d'environnement :

- pour les séjours se déroulant hors de France, nous vous proposons d'appliquer la formule ci-dessus avec un coût maximum de 70 € par jour et par enfant,
- pour les classes d'environnement des établissements privés Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par jour est accordée pour les enfants beauvaisiens,
- pour les établissements du 1er degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe d'environnement, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord sur ce dispositif,
- d'autoriser le versement d'un acompte de 30 % aux prestataires ADEPEP 60 et F.O.L 60 respectivement de 21 158,10 € et 32 861,68 € à imputer sur le budget 2012,
- d'imputer les soldes à verser au budget 2013,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

École(s)	Nombre d'élèves	Destination (thème)	Durée (en nombre de jours)	Coût du séjour (€)	Dates
ADPEP 60	181		Sous-Total	70 527,00	
Élémentaire P.BERT	23	Saint-Martin en Vercors	7	9 435,50	17 au 23 juin 2013
Élémentaire P.COUSTEAU	12	Saint-Martin en Vercors (neige)	8	4 859,00	19 au 25 janvier 2013
Élémentaire J.FERRY*	47	Saint-Martin de Bréhal	6	16 882,70	2 au 7 juin 2013
Élémentaire AM LAUNAY	21	Port-Bail (mer)	6	7 062,80	24 au 29 mars 2013
Élémentaire J.PRÉVERT	31	Saint-Sorlin d'Arves-73- (neige)	10	19 881,50	17 au 25 mars 2013
Maternelle G.SUEUR*	47	Clairoix (cirque)	5	12 405,50	21 au 25 mai 2013
FOL 60	203		Sous-Total	109 538,94	
Élémentaire BOIS-BRULET	23	Arèches Beaufort (neige)	14	18 846,14	13 au 26 janvier 2013
Élémentaire BOSSUET	22	Le Lavandou (voile)	10	12 637,60	25 mai au 3 juin 2013
Élémentaire A.DAUDET	20	Arèches Beaufort (neige)	14	14 423,60	13 au 26 janvier 2013
Maternelle GRÉBER	29	Baugé (châteaux de la Loire)	5	8 943,60	mars ou avril (à définir)
Élémentaire JF LANFRANCHI*	43	Chevillon (équitation)	5	11 915,00	1 au 5 avril 2013
Élémentaire J.MACÉ	26	Samoëns (neige)	8	11 152,76	18 au 25 mars 2013
Élémentaire G.RÉGNIER	19	Arèches Beaufort (neige)	14	15 229,42	13 au 26 janvier 2013
Élémentaire J.ROSTAND	21	Arèches Beaufort (neige)	14	16 390,82	13 au 26 janvier 2013
	384		Total global	180 065,94	

* départ double dans une même école

AFFAIRES SCOLAIRES

ÉCOLES MATERNELLES (FÊTES DE FIN D'ANNÉE)

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les écoles maternelles de la ville de Beauvais bénéficient chaque année d'une subvention de 8 € par élève qui leur permet d'organiser des fêtes de fin d'année.

Les subventions 2012 seront versées au compte des coopératives scolaires et se répartissent de la façon suivante :

ÉTABLISSEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2012-2013	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT ALLOUÉ / ENFANT	TOTAL
Albert CAMUS	132	8	1 056,00 €
A. & M. LAUNAY	148	8	1 184,00 €
GRÉBER	109	8	872,00 €
LA BRIQUETERIE	68	8	544,00 €
Charles PERRAULT	161	8	1 288,00 €
Elsa TRIOLET	135	8	1 080,00 €
Gaston SUEUR	123	8	984,00 €
H. C. ANDERSEN	53	8	424,00 €
J-F. LANFRANCHI	118	8	944,00 €
Jean MACÉ	77	8	616,00 €
Jean MOULIN	144	8	1 152,00 €
Jules VERNE	96	8	768,00 €
LA GRENOUILLÈRE	145	8	1 160,00 €
Marcel PAGNOL	74	8	592,00 €
Jules MICHELET	98	8	784,00 €
Pablo PICASSO	92	8	736,00 €
Paul BERT	91	8	728,00 €
Paul ÉLUARD	66	8	528,00 €
Pauline KERGOMARD	107	8	856,00 €
Philéas LEBESGUE	88	8	704,00 €
VOISINLIEU	103	8	824,00 €
TOTAL	2228		17 824,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser cette dépense,
- de prélever cette dépense sur les crédits 2012 prévus à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme Le MAIRE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LEFRANC : Je profite que nous soyons dans les affaires scolaires, pour savoir si vous avez reçu une lettre concernant un problème à l'école Victor Duruy ? J'ai en ma possession un courrier spécifiant qu'un élu de votre groupe a été informé, le cas échéant, je vous en fais part. Depuis le début de l'année scolaire, 15 enfants de grande section de maternelle...

INTERVENTION INAUDIBLE

Mme LEFRANC : Oui, mais j'aimerais savoir si vous avez apporté une réponse, car, à ce jour, ils n'en ont pas obtenu.

M. TABOUREUX : Nous avons apporté une réponse au conseil d'école directement. Il ne faut pas dire qu'une réponse n'a pas été donnée, car les personnes qui ont rédigé ce courrier m'ont eu en face d'elles.

Mme LEFRANC : Je peux quand même porter ce courrier à la connaissance du conseil municipal.

M. TABOUREUX : Oui, oui ! Je peux même vous résumer le problème, et y apporter la réponse.

Mme LEFRANC : Je vais vous présenter le courrier, et nous verrons ensuite : « N'ayant pas eu la possibilité de vous rencontrer, je vous informe d'une situation déplaisante concernant une classe de l'école Victor Duruy. Depuis le début de l'année scolaire, 15 enfants de grande section de maternelle ont été intégrés à l'école primaire, dans la classe de CP de Madame Rémy. Force est de constater que l'effectif important de 15 élèves est surprenant, car jamais dans l'histoire de cette école, ce nombre considérable n'avait été atteint en intégration dans une école maternelle. Par conséquent l'enseignante travaille avec un groupe de 15 élèves de grande section maternelle, et un groupe de 11 élèves de CP. Il lui a été accordé une ATSEM en ½ journée pour l'assister. Aujourd'hui, nous constatons que bien que l'effort d'une ATSEM en ½ journée, soit accordé par la ville, cela est insuffisant pour permettre à l'enseignante de travailler dans de bonnes conditions. En effet, ayant des groupes qui n'ont pas encore acquis une autonomie pour travailler seuls, pendant que l'enseignante concentre son attention sur un de ces niveaux, il devient très difficile qu'elle atteigne les objectifs demandés. Il est donc nécessaire que l'ATSEM prenne en charge un groupe de travail 1h30 de plus dans la journée. De plus, la configuration du lieu ne permet pas à l'enseignante, en cas de problème, d'être en contact avec un collègue. Par conséquent, si elle doit sortir avec un enfant, pour une raison qu'elle juge importante, elle est obligée de laisser seul tout le reste du groupe de la classe, sans aucune surveillance. Les 15 élèves de grande section maternelle ne bénéficient plus du transport en bus pour aller déjeuner, une économie certainement non négligeable, qui pourrait être orientée vers le supplément du coût de 1h30 par jour, pour la masse salariale de cette ATSEM.

Cette situation engendre aussi d'autres difficultés, comme celle d'amener le groupe de CP à la piscine, ce qui est prévu par l'éducation nationale, mais seule, Madame Rémy ne peut simultanément accompagner les CP et être dans sa classe avec l'autre groupe. Pour toutes ces raisons, que nous avons déjà évo-

quées auprès d'une élue du groupe de Madame le Maire, pour lesquelles aucune réponse satisfaisante ne nous a été faite, nous souhaitons que le sujet soit abordé lors du prochain conseil municipal. »

M. TABOUREUX : D'abord, il ne s'agit pas d'une classe de maternelle, comme vous l'avez dit, mais d'une classe enfantine, c'est une classe qui est rattachée à l'école élémentaire. Madame le Maire a rédigé un courrier à la directrice académique pour demander l'ouverture d'une classe en maternelle, c'est une première réponse. Pour gérer des enfants de grande section, il est préférable de le faire en maternelle que dans une classe enfantine, qui signifie : grande section maternelle plus CP. Concernant les ATSEM, si nous nous en tenions à l'arrêté municipal promulgué par monsieur AMSALLEM, il y aurait pour l'école Michelet, et cette classe, 2 ATSEM $\frac{1}{4}$. Nous sommes un peu au-dessus de cette norme puisque nous avons à Michelet 3 ATSEM pour trois classes, ce qui est confortable, et très au-dessus ce qui se pratique, pour cette classe précisément, nous avons $\frac{1}{2}$ ATSEM en plus. J'en ai discuté avec la directrice par intérim de Victor Duruy, et la directrice de l'école Michelet. Les ATSEM sont attribuées à l'école et non par aux classes. Rien n'empêche à l'école maternelle de libérer une ATSEM, en particulier pour la grande section, sur les créneaux demandés par les parents. Je suis moi-même allé, avec la personne qui a écrit ce courrier, voir la directrice de Michelet, Madame CHAMORIN était présente. Nous avons obtenu qu'une ATSEM, agent de la ville, soit mise à disposition par l'école, pour que les enfants de CP puissent aller à la piscine. Je ne vois pas comment nous pourrions mettre plus de moyens à disposition que 3 ATSEM $\frac{1}{2}$, pour trois classes $\frac{1}{2}$. Le problème rencontré par l'enseignante, c'est vrai, est de gérer autant d'enfants de grande section dans une classe enfantine. Pour la rentrée prochaine, j'espère que tout le monde appuiera la demande de Madame le Maire de cette classe de maternelle supplémentaire. D'autre part, vous verrez arriver au conseil municipal de décembre, après validation par la commission, une modification des périmètres scolaires, pour renforcer encore les effectifs de maternelle, et permettre cette ouverture. La réponse a donc été faite aux parents, j'espère qu'elle est consignée dans le PV du conseil d'école de Victor Duruy. On a fait en plus les démarches entre les deux écoles avec les parents concernés. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui, et ce que j'ai vécu.

ALSH

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville de Beauvais est gestionnaire de 16 accueils de loisirs qui accueillent les enfants de 2ans $\frac{1}{2}$ à 12 ans, sur des temps périscolaires et extrascolaires.

Conformément au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé en décembre 2011 avec la caisse d'allocations familiales, la ville de Beauvais poursuit sa démarche de rénovation et de renouvellement des équipements de ses accueils de loisirs.

Des travaux d'amélioration et des renouvellements de mobilier sont prévus sur les accueils de loisirs suivants :

Travaux de rénovation :

- Accueil de loisirs MARISSSEL
- Accueil de loisirs NOTRE-DAME-DU-THIL
- Accueil de loisirs LE PETIT LION

Renouvellement du mobilier :

- Accueil de loisirs ARGENTINE
- Accueil de loisirs DURUY

Travaux de rénovation et renouvellement du mobilier :

- Accueil de loisirs SAINT-JUST-DES-MARAIS maternelle – Le Petit Prince

Ces travaux d'aménagement et d'équipement sont éligibles aux aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier,
- d'autoriser le lancement des travaux et autoriser les aménagements nécessaires liés à l'activité,
- de solliciter le concours financier des partenaires.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 19/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU POSTE DE COORDINATEUR DU SUIVI RENFORCÉ DES PERSONNES SORTANT DE DÉTENTION

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

À l'analyse de l'activité judiciaire, un certain nombre de condamnés effectuent des allers et retours fréquents en détention et récidivent peu de temps après leur sortie.

À l'initiative du Procureur de la République et dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance qui fixe comme l'une des principales priorités en 2012 la prise en charge des auteurs d'actes

de délinquance et la prévention de la récidive, les villes de Beauvais et de Méru ainsi que la communauté de communes du Clermontois ont convenu, en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Oise, la création, sur le ressort du Tribunal de Grande Instance, d'un poste de coordinateur du suivi renforcé des personnes sortant de détention.

Ce dispositif a pour objectif :

- de lutter contre la récidive en favorisant la réinsertion professionnelle, sociale de personnes condamnées et présentant un risque élevé de récidive,
- d'éviter un accroissement de la population carcérale,
- de favoriser la mise en place de suivis adaptés en fonction du parcours des condamnés.

Rattaché à la ville de Beauvais, le coordinateur prévention de la récidive, dont le poste a été créé lors du conseil municipal du 27 septembre 2011, accompagne des personnes qui résident principalement sur le territoire des communes de Beauvais, Méru et de la communauté de communes du Clermontois.

Ce dispositif ne se substitue pas mais est complémentaire au travail réalisé par les conseillers d'insertion et de probation avec lesquels le coordinateur travaille en étroite collaboration. Ce dispositif permet ainsi de proposer un accompagnement renforcé et quotidien à des personnes présentant un risque élevé de récidive et qui s'inscrivent difficilement dans le cadre d'un suivi classique.

La présente convention a pour objet de déterminer les missions, les modalités de fonctionnement et de financement du poste de coordinateur du suivi renforcé des personnes sortant de détention.

Concernant le financement de ce poste, la convention prévoit la clé de répartition suivante :

- 50 % par l'État dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance
- 25 % par la ville Beauvais
- 12,5 % par la ville de Méru
- 12,5 % par la communauté de communes du Clermontois.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et de la convention,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 12/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention relative au financement d'un poste de coordinateur du suivi renforcé de personnes sortant de détention.

SUBVENTION ASSOCIATION EN-TRAIDE : GROUPE DE PAROLES POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis plusieurs années, l'association Entraide constitue un acteur central de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association, qui porte le protocole d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Beauvais accompagne tout au long de l'année, de nombreuses femmes victimes de violences et leur propose une aide juridique et un soutien psychologique.

Afin de compléter ces accompagnements individuels et lutter contre l'isolement social des femmes victimes, l'association a mis en place en 2011 un groupe de paroles.

Ce groupe doit permettre aux femmes qui y participent de se positionner en tant que victimes et de trouver à travers l'expérience des autres participantes, les ressources nécessaires pour se protéger. Cette action répond également aux besoins exprimés par les partenaires qui sont amenés à travailler auprès de ces femmes, et qui sont parfois mis en difficultés face aux nombreuses incertitudes de celles-ci, à l'ambivalence des sentiments qui les animent, aux nombreux allers-retours au domicile.

L'objectif de ces groupes est ainsi de mettre en situation les femmes face aux vécus des autres participantes, d'analyser ensemble leurs difficultés, de les soutenir dans la décision de rompre le lien avec leur ex-conjoint, de les confronter aux différents affects exprimés par les autres.

Parallèlement au travail thérapeutique réalisé dans le cadre des séances de groupes classiques, des ateliers thématiques sont mis en place dans le but de faire découvrir à ces femmes, souvent dans l'isolement, des structures ou associations beauvaisiennes pouvant les accueillir et leur faire découvrir différentes activités à même de leur redonner confiance en elles.

Ces groupes de paroles thérapeutiques, animés par une psychologue et une juriste de l'association, sont ouverts à toute femme victime de violences conjugales suivie par l'association ou orientée par d'autres partenaires ; quelque soit le type de violences, leur durée et le degré d'exposition de ces femmes.

Les groupes de paroles se réunissent une fois par semaine, les mardi après-midi, pendant une durée de 2 heures et alternent 2 séances thérapeutiques et un atelier pratique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- d'attribuer une subvention de 3 400 € à l'association Entraide en complément de la subvention de 3700 euros de la délégation régionale aux droits des femmes,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 12/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- Les foulées de la rue2 000,00 €
- Beauvais triathlon400,00 €
- Cercle nautique Beauvais.....1 500,00 €
- Beauvais XV rugby club1 000,00 €

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 14/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. VIBERT : Je précise que l'attribution d'une subvention à l'association « 4L Trophy » est retirée, car leur projet n'a pas lieu.

Mme Le MAIRE : Je vous remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité.

ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2012 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

Cette année encore le mois de décembre sera la période consacrée non seulement aux activités des-

tinées aux jeunes durant les vacances de Noël mais aussi au fonctionnement de la patinoire qui sera installée pour la douzième année place Jeanne Hachette.

L'ensemble des animations proposées durant cette période festive sera compte tenu du succès rencontré en 2011 axé pour l'essentiel sur le développement d'activités en relation avec la patinoire.

C'est ainsi que la place Jeanne Hachette accueillera, du 7 décembre 2012 au 6 janvier 2013, la traditionnelle patinoire à laquelle sera ajouté un mur d'escalade de glace comportant deux voies en rocher et deux voies avec piolet, de plus un parcours aventure comportant quatre ateliers sera destiné aux enfants âgés de 7 à 13 ans.

La location du mur d'escalade de glace et du parcours aventure sera réalisée auprès de la Société CITYROC pour un montant de 10 131,72 euros T.T.C.

En parallèle des activités qui se dérouleront sur la place Jeanne Hachette, le service jeunesse à travers ses Cit'Ado proposera des activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles ainsi que des sorties.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser les animations suivantes :

Sur le site de la place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur deux semaines du 10 au 14 décembre 2012, du 16 au 21 décembre 2012 ;
- Une soirée musicale en nocturne jusqu'à 22h00 ;
- Veillées organisées par les Cit'Ado et les accueils de loisirs ;
- Arrivée du Père Noël le 24 décembre ;

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

I - PATINOIRE et JARDIN DE GLACE :

Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- Entrée avec la location de patins : 3 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. et les enfants de la même catégorie d'âge soit moins de 18 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée s'élèvera à 1 euro.

- Entrée sans location de patins : 2 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. et les enfants de la même catégorie d'âge soit moins de 18 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée sera gratuite.

Durant le TELETHON 2012, les 7 et 8 décembre 2012, le tarif des entrées sera fixé à 3 euros avec ou sans location de matériel.

- Les demandeurs d'emplois beauvaisiens, sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, pourront bénéficier d'un maximum, durant toute la période d'ouverture de la patinoire, de 5 tickets permettant l'accès gratuit avec ou sans location de patins. Ce maximum de 5 tickets pour la saison 2012/2013 pourra être retiré auprès du centre communal d'action sociale aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville à partir du lundi 10 décembre 2012.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la glace et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

II - MUR D'ESCALADE :

Entrée fixée à 2 euros pour une ascension.

La structure ne sera accessible qu'à partir de l'âge de sept ans.

III - PARCOURS AVENTURE :

Entrée fixée à 2 euros pour un parcours.

La structure est accessible aux enfants âgés de sept à treize ans.

IV - ANIMATIONS JEUNESSE :

Les traditionnelles activités, sorties ou mini camps organisées par les Cit'Ado qui se dérouleront durant les vacances scolaires de Noël relèveront de la tarification en vigueur en ces domaines.

Enfin, dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées et ce de la façon suivante :

I - Pour la patinoire :

- Les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la ville de Beauvais.

II - Pour le mur d'escalade et le parcours aventure :

- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la ville de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 14/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE «VILLE VIE VACANCES»

ACTIONS 2013

Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le programme « ville vie vacances » (V.V.V.), piloté par la direction départementale de la jeunesse et des sports, est destiné à permettre aux jeunes de

11 à 18 ans, notamment issus des quartiers d'habitat social, de bénéficier d'un accès facilité à des activités culturelles, sportives, de loisirs et d'un accompagnement durant le temps des vacances scolaires (petites et grandes).

La caisse d'allocations familiales, l'agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances (A.N.C.S.E.) et le conseil général sont partenaires de cette action.

La cellule V.V.V. étudie les projets élaborés par divers opérateurs (associations, collectivités) et peut participer à leurs financements via une subvention.

La ville de Beauvais initie des animations durant les vacances scolaires dont certaines sont susceptibles d'entrer dans le cadre V.V.V.

Afin de pouvoir disposer de ce dispositif, il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter les aides financières de ce programme au titre des projets 2013 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 14/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

«LA TRANSQUAR BEAUVAIS»

DÉSIGNATION DE L'ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE DU REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES DROITS D'INSCRIPTION ET MODIFICATION DE LA GRILLE DES PRIX

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération adoptée en conseil municipal du 13 avril 2012 et portant sur l'organisation de la première édition de la course « La TRANSQUAR BEAUVAIS » qui s'est déroulée le dimanche 14 octobre 2012, il a été proposé, pour répondre à l'objectif de solidarité qui s'attache à cet événement sportif, de reverser deux euros par inscription à une association beauvaisienne désignée par un jury.

C'est ainsi qu'un appel à projets a été lancé auprès de diverses associations beauvaisiennes, après examen des projets le jury a désigné, compte tenu de la pertinence et de l'intérêt du projet, l'association « NO MADE » comme bénéficiaire du reversement d'une partie des droits d'inscription. Sur la base de 837 inscriptions, c'est donc mille six cent soixante quatorze euros qui doivent être reversés à l'Association NO MADE.

Cette première édition a été plus qu'un succès, puisque la ville de Beauvais attendait un maximum de

cinq cents participants et c'est en réalité 837 coureurs qui ont participé à cette grande manifestation festive et solidaire.

Compte tenu de l'engouement et pour s'aligner sur les montants et les catégories récompensées habituellement dans le même type de course, il est apparu que la grille des primes qui avait été fixée pour un montant total de 4.000€ et attribuées de la façon suivante :

Homme : 1^{er} 850€ - 2^{ème} 450€ - 3^{ème} 250€ -
1^{er} vétéran 250€

Femme : 1^{er} 850€ - 2^{ème} 450€ - 3^{ème} 250€ -
1^{er} vétéran 250€

Relais : 1^{er} 400€
n'était pas adaptée.

En effet les 2^{ème} et 3^{ème} vétérans catégorie homme et catégorie femme n'ont pas été portés sur la grille des primes.

Il est donc proposé de modifier la grille initiale des primes en fixant d'une part le montant total à 5.000 euros et en ajoutant les primes suivantes :

Homme : 2^{ème} vétéran 250€ - 3^{ème} vétéran 250€
Femme : 2^{ème} vétéran 250€ - 3^{ème} vétéran 250€

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions ;
- d'imputer les dépenses sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 14/11/12, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **12 décembre 2011** : Réalisation d'un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations de 1.799.874 euros sur une durée de 15 ans au taux annuel de -3% à + 0,5%, pour le financement de l'opération PRU Saint Jean.

- **21 mars 2012** : Passation d'un contrat de prêt de 700.000 euros auprès du Crédit Agricole Brie Picarde pour une durée de 8 ans, au taux de 4,13%.

- **21 mars 2012** : Passation d'un contrat de prêt

de 500.000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, sur le budget annexe de l'eau sur une durée de 8 ans au taux de 4,23%.

- **21 mars 2012** : Passation d'un contrat de prêt de 700.000 euros auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, sur le budget annexe Longue Haye sur une durée de 4 ans à taux variable indexé sur Eurobor 3 mois + marge de 2,20%.

- **16 mai 2012** : Passation d'un contrat de prêt de 2.000.000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour une durée de 10 ans sur le BP au taux de 4,98%.

- **30 mai 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet au profit de l'association Vellovaque afin de réaliser ses missions.

- **30 mai 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet au profit de l'association PK 60 afin de réaliser ses missions.

- **30 mai 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet au profit de l'association ADPC 60 afin de réaliser ses missions.

- **30 mai 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans le centre des ressources aux associations sis 11 rue du Morvan, au profit de l'association ADSEAO afin de réaliser ses missions.

- **15 juin 2012** : Passation d'un contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne d'un montant de 10.000.000 euros, d'une durée d'un an à compter du 4/7/2012.

- **20 juin 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans le pôle de proximité sis 25 rue Maurice Segonds au profit de l'association itinér'air afin de réaliser ses missions.

- **24 août 2012** : Création d'une régie de recettes afin de permettre l'encaissement des recettes liées aux droits d'entrée aux ateliers patrimoine organisés par la ville de Beauvais.

- **30 août 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle du plateau, 98 boulevard Notre Dame du Thil, au profit de l'association Théâtre de l'Orage afin de réaliser ses missions.

- **4 septembre 2012** : Passation d'une convention avec L'E.N.A. concernant la participation d'un agent à la formation « motiver les équipes dans la fonction publique ». Les frais correspondants s'élèvent à 315,00 euros net.

- **4 septembre 2012** : Passation d'une convention avec le comité départemental de voile de l'Oise afin d'acquérir deux catamarans dans le cadre des activités réalisées sur le site du plan d'eau du Canada. La dépense correspondant s'élève à 8.482,75 euros.

- **10 septembre 2012** : Passation d'une convention avec COMUNDI concernant la participation d'un

agent à la formation « protection sociale complémentaire dans la FPT ». Les frais correspondants s'élèvent à 888,25 euros HT.

- **11 septembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société 2C20 afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » auprès d'un large public via « Concertclassic », pour un montant de 800,00 euros TTC.

- **17 septembre 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise FABER concernant des travaux de maçonnerie pour la stèle Saint Jean et pour le mur du cimetière principal, comme suit :

Lot 1 : pour un montant de 28 883,19 euros HT,

Lot 2 : pour un montant de 34 636,45 euros HT en tranche ferme et 26 161,09 euros HT en tranche conditionnelle.

- **17 septembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de matériel technique au profit de l'association Sol'itinera dans le cadre de l'organisation d'un festival pluridisciplinaire.

- **17 septembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de matériel technique au profit de l'association Cantus Félix dans le cadre de l'organisation d'une représentation de « La Belle Hélène ».

- **20 septembre 2012** : Passation d'une convention avec ADIAJ Formation concernant la participation d'un agent à la formation « Gestion statutaire : perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 euros nets.

- **24 septembre 2012** : Passation d'une convention avec la société HEBIC FRANCE concernant la location de deux pianos pour la durée de Pianoscope. Les frais correspondants s'élèvent à 8 260,00 euros TTC.

- **24 septembre 2012** : Passation d'une convention avec AVERE FRANCE concernant la participation d'un agent au séminaire « rencontres nationales de la logistique et de la livraison en véhicule électrique ». Les frais correspondants s'élèvent à 150,00 euros TTC.

- **24 septembre 2012** : Passation d'une convention avec AAF (Association des Archivistes Français) concernant la participation d'un agent au 10^{ème} colloque national des archivistes communaux et intercommunaux. Les frais correspondants s'élèvent à 45,00 euros TTC.

- **24 septembre 2012** : Passation d'une convention avec le CEFIRH concernant la participation d'un agent aux formations « word et excel ». Les frais correspondants s'élèvent à 975,00 euros HT.

- **24 septembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école maternelle Voisinlieu sise à Beauvais au profit de l'association Voisinlieu pour Tous afin de réaliser ses missions.

- **24 septembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de psychomotricité de l'école maternelle Pablo Picasso sise à Beauvais au profit de l'association Crescendo Kolobane afin de réaliser ses missions.

- **25 septembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Le Cappeville afin d'assurer la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour Pianoscope 2012, pour un montant de 9 500,00 euros TTC.

- **25 septembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Mondadori Magazines France afin de promouvoir la manifestation Pianoscope via le magazine « Diapason », pour un montant de 800,00 euros TTC.

- **25 septembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société SARL P.G.M.C. afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre de Pianoscope, pour un montant de 550,00 euros TTC.

- **26 septembre 2012** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Brass Couss Band » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 2 350,00 euros TTC.

- **26 septembre 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation de trois agents à la formation « entraînement au maniement des armes ». Les frais correspondants s'élèvent à 540,00 euros TTC.

- **26 septembre 2012** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Paris and District Pipe Band » lors des fêtes de Noël à Beauvais, pour un montant de 2 950,00 euros TTC.

- **27 septembre 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise MBS, pour un montant de 36 265,74 euros HT, concernant la fabrication et la pose d'éléments mobiliers pour la salle du conseil municipal.

- **27 septembre 2012** : Passation d'une convention avec le Comité de Picardie Natation (ERFAN) concernant la participation de trois agents à la révision « CAEPMNS Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession Maître-Nageur Sauveteur ». Les frais correspondants s'élèvent à 600,00 euros TTC.

- **28 septembre 2012** : Passation d'une convention avec la société R.S. COMPOSANTS concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain inférieure à 500m² sur le site du plan d'eau du Canada, afin d'y installer une tente dans le cadre d'une après midi détente.

- **1^{er} octobre 2012** : Passation d'une convention avec ADIAJ Formation concernant la participation d'un agent à la formation « avancements, promotion interne et notation dans la FPT ». Les frais correspondants s'élèvent à 927,00 euros nets.

- **1^{er} octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux sis 136 rue de la Mie au Roy au profit de l'association « AMAP MON BIO CHOU » afin de réaliser ses missions. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement de 20,00 euros correspondant à la consommation de fluides par l'association (eau, chauffage et électricité) calculé au prorata de l'ensemble des consommations des divers usagers du site.

- **2 octobre 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation de deux agents à la formation « entraînement au maniement des armes ». Les frais correspondants s'élèvent à 360,00 euros TTC.

- **2 octobre 2012** : Passation d'une convention avec CITIA concernant la participation de deux agents à la formation « actualités de la commande publique ». Les frais correspondants s'élèvent à 700,00 euros TTC.

- **2 octobre 2012** : Passation d'un avenant au marché M115036V - lot 1 - avec l'entreprise VANDENBERGUE, pour un montant de plus-value de 7 364,42 euros HT portant le montant du marché à 202 409,34 euros HT, concernant les travaux d'aménagement de l'école Saint Exupéry, de la restauration les Alouettes et du CLSH Saint Just des Marais.

- **2 octobre 2012** : Passation d'une cession no-vatoire du marché M115115V concernant un contrat d'entretien des bornes automatiques et mécaniques avec la société ACA URBAIN pour le changement de dénomination de sa société et le transfert à la société APBMS avec l'ensemble de ses droits et obligations relatifs au marché.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un avenant au marché M115036V - lot 4 - avec l'entreprise DURANT ROBERT, pour un montant de moins-value de 2 165,14 euros HT ramenant le montant du marché à 33 977,23 euros HT, concernant les travaux d'aménagement de l'école Saint Exupéry, de la restauration les Alouettes et du CLSH Saint Just des Marais.

- **5 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit de la société philharmonique de Beauvais afin de réaliser ses missions.

- **5 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit de la l'association les Francas afin de réaliser ses missions.

- **5 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de motricité de l'école maternelle Pauline Kergomard sise à Beauvais au profit de l'association santé pour tous afin de réaliser ses missions.

- **5 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sise 17, rue du pré Martinet à Beauvais au profit de l'association APF 60 afin de réaliser ses missions.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien pour du matériel de restauration situé dans la cuisine de la salle Claude Delhayé communément appelée salle des fêtes de Marissel avec la société Dubois grandes cuisines. Les frais correspondants s'élèvent à 430 euros HT.

- **5 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de jeux de l'école maternelle Pauline Kergomard sise à Beauvais au profit de l'association Loupfolk afin de réaliser ses missions.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien pour du matériel de restauration situé dans la cuisine de la salle des fêtes de l'espace Pré Martinet avec la société Dubois grandes cuisines. Les frais correspondants s'élèvent à 455 euros HT.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien pour du matériel de restauration situé dans la cuisine de la salle Michel Gorin communément appelée salle Jean Moulin avec la société Dubois grandes cuisines. Les frais correspondants s'élèvent à 425 euros HT.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien pour du matériel de restauration situé dans la cuisine de la salle des fêtes de l'espace Berlioz avec la société Dubois grandes cuisines. Les frais correspondants s'élèvent à 580 euros HT.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien pour du matériel de restauration situé dans la cuisine de l'espace Morvan avec la société Dubois grandes cuisines. Les frais correspondants s'élèvent à 570 euros HT.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien pour du matériel de restauration situé dans la cuisine de la maison de quartier Saint Just des Marais avec la société Dubois grandes cuisines. Les frais correspondants s'élèvent à 260 euros HT.

- **5 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien pour du matériel de restauration situé dans la cuisine de la maison de quartier Saint Lucien avec la société Dubois grandes cuisines. Les frais correspondants s'élèvent à 520 euros HT.

- **8 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec la compagnie « Les Lutins Réfractaires » pour une prestation intitulée « plus près des étoiles » lors des Féeries de Noël 2012. Le montant de la prestation s'élève à 8.453 € TTC.

- **8 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec l'association Régionale de Promotion de l'Art Campagnaire pour une prestation intitulée « carillon ambulant de Douai » lors des Féeries de Noël 2012. Le montant de la prestation s'élève à 2.187,01 € TTC.

- **9 octobre 2012** : Passation d'une convention avec le Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire concernant la participation de deux agents à la formation « entretenir et gérer efficacement les plantes vivaces ». Les frais correspondants s'élèvent à 990,00 euros nets.

- **9 octobre 2012** : Passation d'une convention avec le Groupe Territorial concernant la participation d'un agent à la formation « les prestations d'action sociale des agents territoriaux ». Les frais correspondants s'élèvent à 645,00 euros HT.

- **11 octobre 2012** : Passation d'une convention avec Condorcet Formations concernant la participation de quatre élus aux formations « analyser les besoins d'un territoire » et « la documentation de l'Elu ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 453,76 euros TTC.

- **11 octobre 2012** : Passation d'une convention avec le CIDEFE concernant la participation d'un élu aux rencontres nationales de Douai : « pour sortir de l'urgence et lutter contre la pauvreté : quel rôle des collectivités territoriales ? » et « quelles transformations démocratiques des institutions en France et en Europe ». Les frais correspondants s'élèvent à 892,00 euros TTC.

- **11 octobre 2012** : Passation d'un marché concer-

nant la pose, l'entretien et dépose des illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012/2013, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Forclum - pour un montant de 73 394,50 € HT,

Lot 2 : Télécoise – pour un montant de 35 465,00 € HT,

Lot 3 : Coretel – pour un montant de 44 548,48 € HT.

- **11 octobre 2012** : Passation d'une convention avec le Domaine Régional de Chaumont-sur-Loire concernant la participation de deux agents à la formation « mettre en scène des décors éphémères pour Noël ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 0440,00 euros nets.

- **11 octobre 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT Pays de la Loire concernant la participation de deux agents à la formation préalable à l'armement. Les frais correspondants s'élèvent à 978,00 euros TTC.

- **11 octobre 2012** : Passation d'une convention avec les CEMEA Picardie concernant la participation d'un agent à la formation « Bafa Base ». Les frais correspondants s'élèvent à 552,00 euros TTC.

- **12 octobre 2012** : Passation d'une convention avec l'Ecole d'Art du Beauvaisis concernant la participation d'un agent à la formation « jouer c'est créer » d'octobre 2012 à juin 2013. Les frais correspondants s'élèvent à 1 056,00 euros nets.

- **12 octobre 2012** : Passation d'un avenant au marché M 115036V lot 5 avec l'entreprise CIP, pour un montant de plus-value de 15 162,76 euros HT portant le montant du marché à 95 195,06 euros HT, concernant des travaux d'aménagement de l'école Saint Exupéry, de la restauration les Alouettes et du CLSH Saint Just des Marais.

- **12 octobre 2012** : Passation d'un avenant au marché M 115036V lot 12 avec l'entreprise ACTIVE 60, pour un montant de plus-value de 10 766,47 euros HT portant le montant du marché à 85 808,57 euros HT, concernant des travaux d'aménagement de l'école Saint Exupéry, de la restauration les Alouettes et du CLSH Saint Just des Marais.

- **12 octobre 2012** : Passation d'un marché avec la société Lenormant Manutention, concernant la maintenance du fenwich L12 de l'unité de production culinaire pour un montant semestriel de 163 euros HT.

- **12 octobre 2012** : Passation d'un avenant au marché M 115036V lot 8 avec l'entreprise STIO, pour un montant de plus-value de 6 000,00 euros HT portant le montant du marché à 51 096,00 euros HT, concernant des travaux d'aménagement de l'école Saint Exupéry, de la restauration les Alouettes et du CLSH Saint Just des Marais.

- **15 octobre 2012** : Passation d'un marché avec la société CETE APAVE NORD OUEST, pour un montant de 22 900,00 euros HT, concernant une mission de contrôle technique pour les travaux de reconstruction du Pont de Paris.

- **15 octobre 2012** : Passation d'un marché avec la société DEKRA Conseil HSE, pour un montant de 7 640,00 euros HT, concernant une mission de coordination SPS pour les travaux de reconstruction du Pont de Paris.

- **15 octobre 2012** : Passation d'un avenant avec la société CIRIL SAS concernant la résiliation du module « Recensement Militaire ». Le montant du contrat est ramené à 13 660,77 euros TTC au lieu de 14 000,36 euros TTC.

- **15 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit de l'association ASBM Billard afin de réaliser ses missions.

- **15 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un logement sis 234 rue de Saint Just des Marais à Beauvais à un professeur des écoles en poste à Beauvais. Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 320 euros.

- **15 octobre 2012** : Passation d'un contrat de service avec la société Desmarez concernant l'utilisation d'une fréquence radio sur le site du plan d'eau du Canada. Les frais correspondants s'élèvent à 950,00 euros HT.

- **15 octobre 2012** : Passation d'un contrat avec la société EMASH concernant la maintenance corrective et évolutive du logiciel Cadix. Les frais correspondants s'élèvent à 1 143,68 euros TTC.

- **17 octobre 2012** : Passation d'un marché concernant l'achat d'articles ménagers destinés aux besoins de l'Unité de Production Culinaire et des autres services de la ville de Beauvais, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : articles ménagers jetables avec la société Chomette Favor – sans montant minimum et avec un maximum annuel de 65 000 euros HT,

Lot 2 : vaisselle de table avec la société Chomette Favor – sans montant minimum et avec un maximum annuel de 65 000 euros HT,

Lot 3 : ustensiles de cuisine et petit matériel électrique de cuisine avec la société Chomette Favor – sans montant minimum et avec un maximum annuel de 60 000 euros HT.

- **18 octobre 2012** : Autorisation de cession de baux ruraux à la demande de Monsieur Henry Gaudissart au profit de son fils, Arnaud Gaudissart exploitant agricole. Les parcelles sont BD n°152, BC n°s 99, 97, 251p, BC n°213, BD n°139 et BC n°98.

- **18 octobre 2012** : Passation d'une convention avec le CNFPT Grande-Couronne concernant la participation de deux agents à la formation « perfectionnement des unités équestres de la police municipale ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 660,00 euros nets.

- **19 octobre 2012** : Passation d'un marché avec la société Rousselle, le montant annuel du marché de 75 000,00 euros HT minimum et de 200 000,00 euros HT maximum, concernant l'achat de beurre, œufs, fromage et autres produits laitiers destinés aux besoins de l'Unité de Production Culinaire et des autres services de la ville de Beauvais.

- **22 octobre 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise VEREECKE, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 45 000,00 euros HT, concernant des travaux d'engazonnement de divers sites au fur et à mesure de ses besoins.

- **22 octobre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL Christophe Deghelt Productions afin d'assurer la représentation d'un concert de Yaron Herman dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » en partenariat avec l'ASCA, pour un montant de 2 540,00 euros TTC.

- **22 octobre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le photographe Ludovic Leleu pour la mise en œuvre d'un reportage photographique sur l'ensemble du festival Pianoscope 2012, pour un montant de 2 550,00 euros TTC.

- **23 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de matériel dans le cadre de l'organisation du 29ème salon d'automne au profit de l'association les Artistes du Beauvaisis.

- **24 octobre 2012** : Passation d'un contrat d'entretien avec la société Desmarez SA concernant la maintenance du matériel radiotéléphone à savoir une infrastructure 3RP comprenant 3 canaux utilisés par la police municipale. Les frais correspondants s'élèvent à 3 605,00 euros HT.

- **24 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans la MJA sise 2 rue Hector Berlioz à Beauvais au profit de l'association UNICEF afin de réaliser ses missions.

- **25 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 11-13 rue de la Préfecture à Beauvais au profit de la Croix Rouge Française afin de réaliser ses missions.

- **25 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 11 rue du Roussillon à Beauvais au profit de l'association bien dans son assiette à l'aise dans ses baskets afin de réaliser ses missions.

- **25 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis chemin de la cavée aux pierres à Beauvais au profit de la SPA afin de réaliser ses missions.

- **25 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'espace Pré Martinet sis 17, rue du Pré Martinet à Beauvais au profit du Théâtre de l'Orage afin de réaliser ses missions.

- **25 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux dans le centre des ressources des associations sis 11, rue du Morvan à Beauvais au profit de l'ACIV afin de réaliser ses missions.

- **25 octobre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association des Cadres de la Région de Beauvais afin d'organiser une soirée musicale.

- **26 octobre 2012** : Passation d'une décision modificative à la décision 2012-535 article 1 concernant l'installation, l'entretien et la dépose des illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012/2013, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Eiffage Energie - pour un montant de 73 394,50 € HT,

Lot 2 : Télécoise – pour un montant de 35 465,00 € HT,

Lot 3 : Coretel – pour un montant de 44 548,48 € HT.

- **26 octobre 2012** : Passation de deux contrats de fourniture d'électricité forains avec EDF sur les bases du tarif réglementé concernant l'installation d'une patinoire mobile et d'un marché de Noël sur la place Jeanne Hachette à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- **29 octobre 2012** : Passation d'un marché avec la société Qualiconsult Sécurité, pour un montant de 1 975,00 euros HT, concernant une mission de coordination SPS relative aux travaux d'aménagement des coteaux du quartier Saint Jean à Beauvais.

- **29 octobre 2012** : Passation d'un marché avec l'entreprise Marisol SA, pour un montant maximum de 190 000,00 euros HT, concernant la réalisation de cloisons au fur et à mesure des besoins dans divers bâtiments de la ville de Beauvais « les écoles, Hôtel de ville, services techniques ».

- **30 octobre 2012** : Cession novatoire pour le marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage interpartenariale coordination –planification, la société CLC informe du changement de dénomination sociale de sa société et le transfert des droits et obligations relatifs au marché en cours à l'entreprise INGÉROP.

- **30 octobre 2012** : Passation d'un marché avec la société SAM AVANGARDE, pour un montant maximum annuel de 90 000,00 euros HT, concernant la fourniture et la mise en service de stockage virtualisé.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

Mme Le MAIRE : Mes chers collègues, avant de nous séparer, regardez bien ces tables et chaises, c'est la dernière fois où vous êtes assis dessus, car pour des raisons de sécurité et maniabilité, nous sommes obligés de les changer. Au prochain conseil municipal, vous serez assis sur du mobilier neuf.

La séance est levée à 22H15